



Rapport d'activités

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



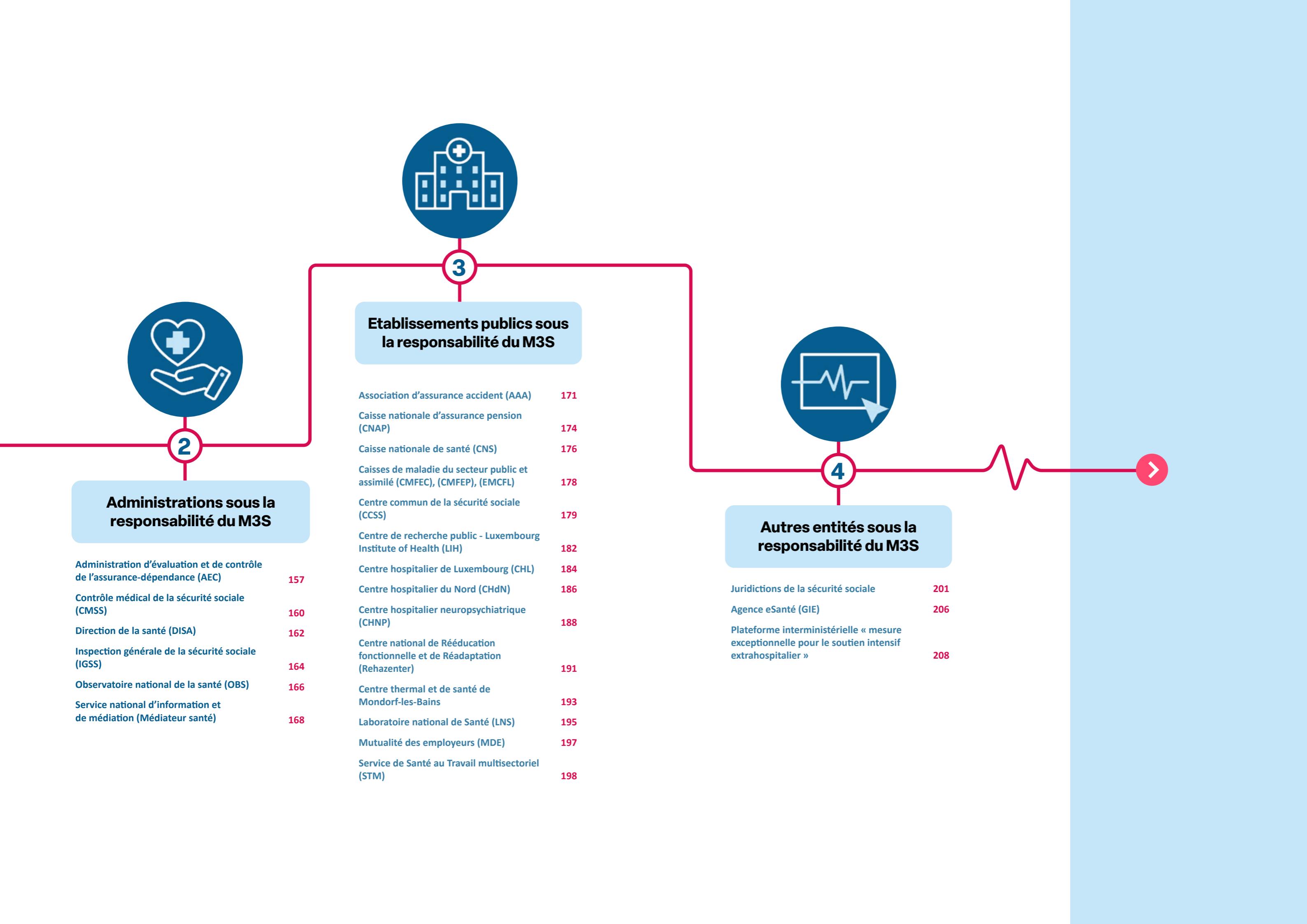
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale



Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

Organisation et personnel	10	Associations conventionnées avec le M3S	58
Ressources Humaines et Bâtiments	12	► 4motion asbl	58
Relations publiques et Communication	14	► AKUT asbl	59
Projets, Organisation et Informatique	17	► ALAN - Maladies Rares Luxembourg	60
Finances et Budget	20	► Association Luxembourgeoise du Diabète (ALD)	62
Affaires juridiques	22	► Association Luxembourgeoise des Groupes Sportifs pour Cardiaques (ALGSC)	65
Relations internationales	25	► Association Luxembourgeoise de Pédiatrie Sociale (ALUPSE)	66
Département protection des données	29	► arcus asbl Quai 57 - Suchtberodungsstell	67
Institutions de santé	30	► ATP asbl - Eilenger Konschtwierk	68
Professions de santé	34	► ATP asbl - Haff Dingesbach	68
► AUTEK	34	► ATP asbl - Hondburren	69
► Service Promotion des métiers de la santé	38	► ATP asbl - Kieler Atelier	70
Politiques de prévention	41	► ATP asbl - Atelier Licorne	70
Digitalisation	43	► ATP asbl - Schierener Atelier	71
Assurance maladie-maternité	46	► Blëtz asbl - Association luxembourgeoise pour concernés d'un accident vasculaire cérébral	72
Assurance pension, assurance accident et dommages de guerre corporels	49	► CAPAT - Cercle des Associations de Patients	73
Assurance dépendance	52	► Cesas - Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle	75
Surveillance des mutuelles	55	► CHEM - Projet « Maison Escale »	76
Santé sociale	56		

► CHL - Service médico-thérapeutique d'Evaluation et de rééducation	78	► HUT – Hëllef um Terrain asbl - Santé Communautaire	118
► CHL - Centre Transgenre Juvénile / Transgenderambulanz	80	► HUT - Hëllef um Terrain asbl - Atelier Thérapeutique Ehlerange (ATE)	120
► CHNP - Service de Psychiatrie Juvénile au Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE)	81	► HUT - Hëllef um Terrain asbl - CREAMISU	122
► Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (CHNP) - Centre Thérapeutique Manternach (CTM) - Accompagnement Parent-Enfant	82	► Institut National du Cancer (INC)	124
► CHNP Rehaklinik - Service « Post-Cure »	83	► Inter-Actions asbl - Service CUSS - Couverture universelle de soins et santé	126
► Centre National de Prévention des Addictions (CNAPA)	85	► Fondation Kribskrank Kanner	127
► CNDS Abrigado	86	► Liewen Dobaussen asbl	128
► Co-labor 2 - Atelier thérapeutique Remerschen	88	► Ligue Santé Mentale – Service de Consultation	129
► Centre d'Orientation Socio-Professionnelle asbl	90	► Ligue Santé Mentale – Groupes thérapeutiques	130
► Département Action et Santé sociales de la Croix-Rouge Luxembourgeoise / Streetcare	92	► Ligue Santé Mentale – Service de Jour	131
► Croix-Rouge luxembourgeoise / PASS-By	94	► Ligue Santé Mentale – Service Logement	132
► Croix-Rouge luxembourgeoise / HIV Berodung	96	► Ligue Santé Mentale – Service Prévention et Formation	133
► Croix-Rouge luxembourgeoise / HAUSS-D	98	► Ligue Santé Mentale – Service Rencontre	134
► Croix-Rouge luxembourgeoise - CUSS	100	► Ligue Santé Mentale – Service Soutien à l'Emploi	136
► Europa Donna Luxembourg	101	► Ligue Santé Mentale - Stressberodung	137
► Fondation Jugend- an Drogenhëllef - Contact	102	► Services médico-sociaux de la Ligue Médico-Sociale	138
► Fondation Jugend- an Drogenhëllef – Consultation	103	► Mathëllef asbl - Mutferter Haff	139
► Fondation Jugend- an Drogenhëllef – Les Niches	104	► Médecins du Monde	140
► Fondation Jugend- an Drogenhëllef – Parentalité	105	► Patiente Vertriebung asbl (PVL)	141
► Fondation Jugend- an Drogenhëllef – PDS (Programme de substitution)	106	► Planning Familial asbl	142
► Fondation Jugend- an Drogenhëllef – Vito	107	► Rééducation Précoce - Hëllef fir de Puppelchen asbl	144
► Fondation Jugend- an Drogenhëllef - CUSS	108	► Réseau Psy – PHD asbl	147
► FLASS	109	► Solina – Service IMPULS	149
► Le service psycho-social de la Fondation Cancer	110	► Stëmm vun der Strooss asbl	150
► Hôpitaux Robert Schuman - Service National de Psychiatrie Juvénile (SNPJ) – Ecole Interne	112	► STM - Prévendos	151
► Hôpitaux Robert Schuman - Service National de Psychiatrie Juvénile (SNPJ) – Service AKTlon	114	► Anonym Gléckssiller asbl - Zenter fir exessiivt Verhalen a Verhalenssucht (ZEV)	153
► Hôpitaux Robert Schuman - Plan d'Action Luxembourgeois de réduction du Mésusage de l'alcool (PALMA) – Coordination en addictologie	116	► ZithaUnit asbl - Unité thérapeutique mobile indépendante en psychiatrie extrahospitalière	155





PARTIE 1

Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale



Préface Rapport d'activité 2024

À la suite des élections législatives du 8 octobre 2023 et de la formation du nouveau gouvernement, les départements ministériels de la Santé et de la Sécurité sociale ont été réunis pour former un seul et même ministère : le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S). Cette réorganisation reflète la volonté du gouvernement luxembourgeois de renforcer la cohérence, l'efficacité et la proximité de nos politiques publiques pour protéger durablement la santé et les droits sociaux de toutes et tous.

En tant que ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, j'ai eu l'honneur d'entamer, en 2024, ma première année complète de mandat. Une année que j'ai consacrée, aux côtés de mes équipes, à poursuivre notre mission : garantir un accès universel et équitable à des soins de qualité, offrir des prestations justes et consolider la solidarité entre générations.

L'année écoulée a été riche en actions concrètes : qu'il s'agisse de renforcer la prévention et le dépistage, avec l'extension des programmes organisés contre les cancers, de lancer une grande enquête sur la couverture vaccinale contre le HPV, ou encore d'élaborer une nouvelle campagne de sensibilisation contre les infections respiratoires, nous avons agi pour mieux protéger la santé de la population. Sur la scène internationale, le Luxembourg s'est engagé aux côtés du Rwanda dans la lutte contre le virus de Marburg et a contribué activement aux négociations de l'Assemblée mondiale de la santé pour un accord mondial sur les pandémies.

Concernant le volet de la sécurité sociale, l'année a connu la célébration des 25 ans de l'assurance dépendance, anniversaire qui a été l'occasion de rappeler l'importance de ce plus jeune pilier de la solidarité, destiné à permettre à chacun de vieillir dignement, entouré des siens tout en ayant accès à des soins de qualité.

2024 aura été encore marquée par le lancement de la consultation nationale « Schwätz mat! » sur la viabilité à long terme de notre système de pension. Cette plateforme a permis d'impliquer largement la population afin de permettre à tout un chacun de s'impliquer dans les discussions et de suivre au mieux les enjeux et les défis à affronter dans les années à venir. Les opinions exprimées et les échanges entre parties prenantes durant les derniers mois de l'année 2024 se sont poursuivis début 2025.

Protéger la santé des jeunes générations demeure une priorité essentielle. Qu'il s'agisse des résultats de l'étude HBSC sur les comportements de santé des élèves, du rapport "Eng gesond Zukunft" dédié à la santé de l'enfant, ou encore de l'état des lieux de l'organisation de la médecine scolaire — désormais pensée dans une approche plus globale de "santé scolaire" voire « éducation à la santé » — ces travaux traduisent notre volonté d'adapter nos politiques à l'évolution des besoins. Ils témoignent de notre engagement à offrir aux enfants et aux adolescents un environnement propice à leur bien-être, tant physique que mental.

Au-delà des projets, 2024 a surtout été une année de dialogue et de rencontres. J'ai eu à cœur d'aller à la rencontre d'un grand nombre d'actrices et d'acteurs de terrain : professionnel·le·s de santé, partenaires institutionnels, associations, patient·e·s et citoyen·ne·s. Ces échanges nourrissent chaque décision et chaque réforme, car ce sont les réalités du terrain qui doivent guider nos actions.

D'autres chantiers importants ont jalonné cette année : la modernisation de l'accès aux données de santé, l'amélioration des outils statistiques, la simplification de démarches administratives ou encore l'organisation de moments d'échange sur le sport et la santé publique, notamment dans le cadre des Jeux olympiques de Paris 2024.

Derrière ces avancées se trouvent des femmes et des hommes mobilisés au quotidien. Je tiens à saluer le travail et l'engagement de toutes celles et ceux qui contribuent, chaque jour, à faire vivre nos valeurs de solidarité et de responsabilité partagée.

Ensemble, restons mobilisés pour garantir à chacune et chacun un accès équitable à des soins de qualité et bâtir « eng gesond Zukunft » : un avenir plus solidaire et en meilleure santé.

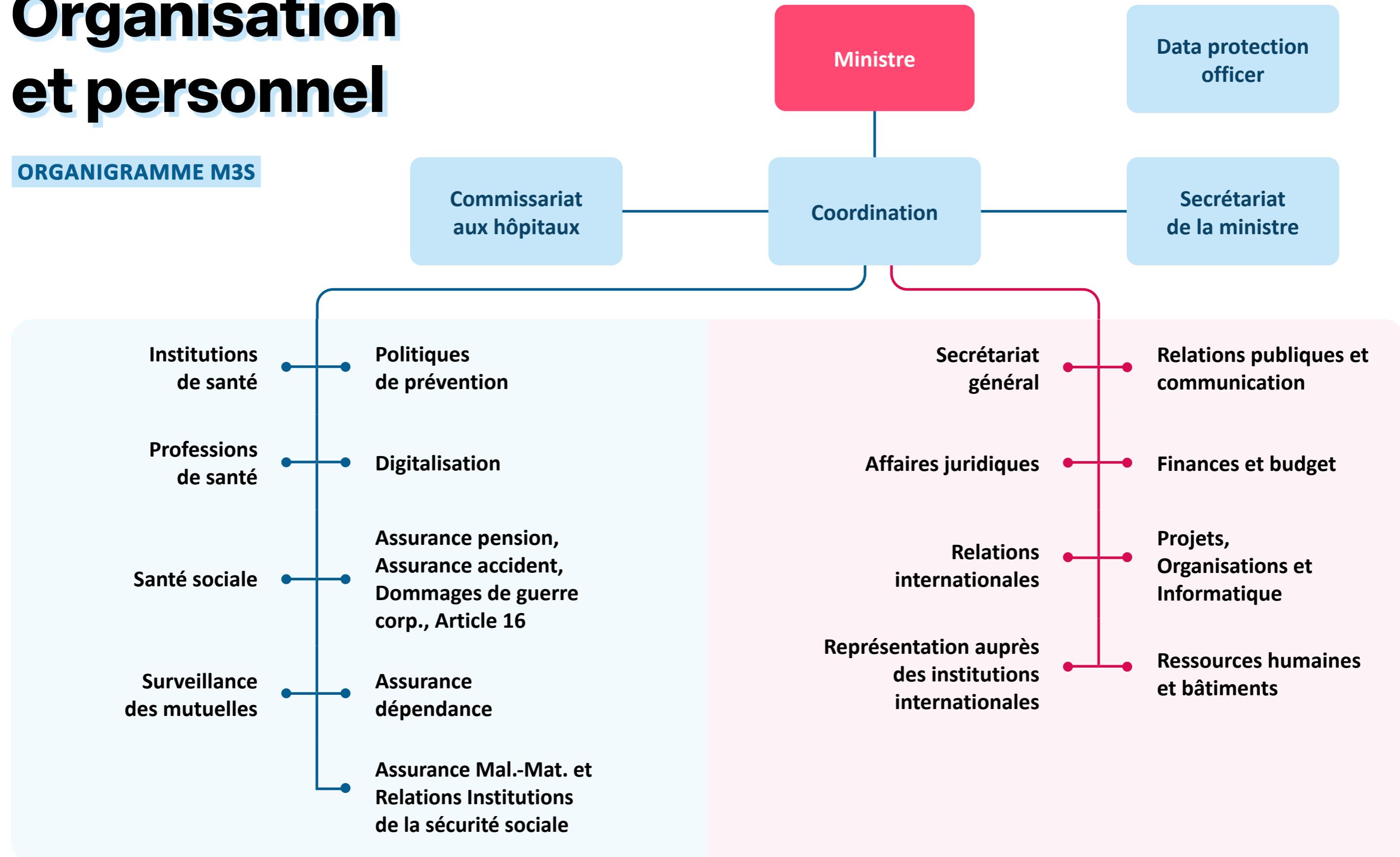
**Ensemble,
restons mobilisés pour
garantir à chacune et
chacun un accès équitable à
des soins de qualité et bâtir
« eng gesond Zukunft » :
un avenir plus solidaire et
en meilleure santé.**

→ **Martine Deprez**
Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale



Organisation et personnel

ORGANIGRAMME M3S



Ressources humaines et Bâtiment

MISSION

Le Service des Ressources Humaines & Bâtiment est responsable de la gestion et de l'administration du personnel ainsi que du développement, de l'implémentation et de la gestion des processus RH du ministère :



Recrutement



Suivi des carrières



Gestion du temps de travail



Gestion administrative quotidienne et des dossiers du personnel



Gestion par objectifs



Gestion des effectifs



Formation continue

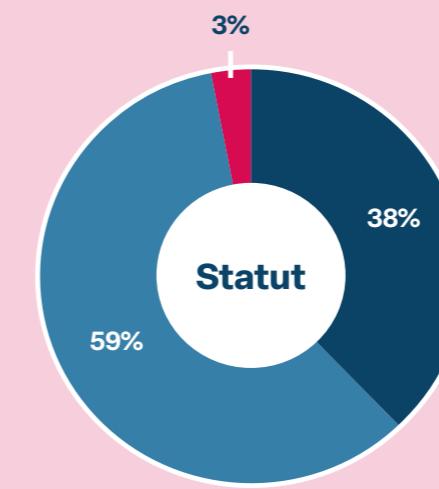


Gestion du bâtiment

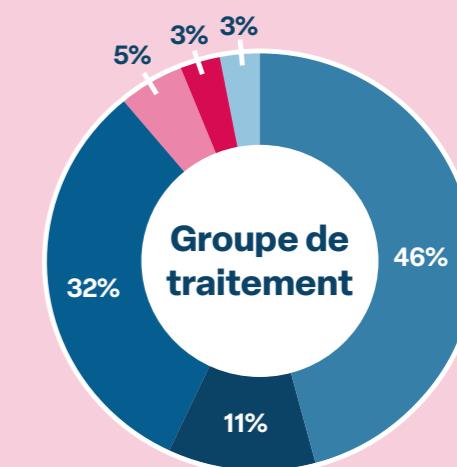
LE BILAN SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

Au 31 décembre 2024, le M3S comptait 100 agents (92,5 ETP), dont 66 femmes et 34 hommes. L'année 2024 a été marquée par l'engagement de 12 nouveaux collaborateurs et par la fusion du ministère de la Santé et du ministère de la Sécurité sociale. Outre la gestion des ressources humaines pour le ministère, le service s'est également occupé des dossiers liés à la gestion des ressources humaines des entités rattachées (administrations, établissements publics et institutions de sécurité sociale).

Les deux graphiques ci-dessous représentent la population du ministère en pourcentage par statut et groupe de traitement.*



- Employé État
- Fonctionnaire État
- Salarié État



- A1
- A2
- B1
- C1
- D1
- Salarié

Pour l'année 2025, le service continuera à travailler sur l'harmonisation et la professionnalisation des procédures en termes RH notamment suite à la fusion du ministère de la Santé et du ministère de la Sécurité sociale.

* % effectif au 31 décembre

Relations publiques et Communication

MISSION

Le service Communication et Relations publiques du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S) est en charge de la communication interne et externe à destination de la population résidente et frontalière, ainsi que des relations avec les médias.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Rédaction et diffusion des communiqués de presse
- Traitement des demandes émanant des journalistes
- Organisation des conférences de presse
- Élaboration de la revue de presse quotidienne
- Validation des supports de communication
- Conception et gestion des campagnes de communication
- Mise à jour du portail santesecu.lu et du site m3s.gouvernement.lu
- Rédaction, édition et diffusion de brochures ainsi que du rapport d'activité du ministère
- Création et animation de contenus pour les réseaux sociaux du ministère (LinkedIn, Facebook, Instagram, X)
- Gestion des pages officielles de la ministre sur les réseaux sociaux
- Organisation d'événements internes et externes
- Rédaction des discours de la ministre
- Coordination et accompagnement lors des événements et visites officielles de la ministre

Par ailleurs, le service Communication et Relations publiques fait office de point de contact pour les institutions et administrations relevant du ministère, en traitant l'ensemble des questions liées à la communication.

FAITS MARQUANTS

Relations presse

Les relations publiques sont l'instrument de communication prépondérant du ministère pour informer la population sur les décisions politiques, les projets terminés et les projets à venir dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale.

En 2024, **123 communiqués de presse ont été publiés** et 12 conférences de presse ont été organisées. Tous les communiqués de presse sont consultables sur le site www.m3s.gouvernement.lu

Par ailleurs le service a répondu à quelques **500 demandes de presse**.

Réseaux sociaux

En 2024, les réseaux sociaux ont permis au ministère d'informer en temps réel sur les activités de la ministre, de relayer des informations clés en santé et sécurité sociale, de valoriser les entités du secteur et de corriger les fausses informations.

135 publications et 29 vidéos en « stories » ont été diffusées sur les pages du M3S, et 271 publications ainsi que 77 vidéos sur celles de la ministre Martine Deprez.

Événements

Le service communication organise les événements internes du ministère (Teambuilding, fêtes de Noël et d'été) et coordonne ou soutient également des événements externes. En 2024, plus de 10 manifestations ont été prises en charge, dont le [colloque des 10 ans de la loi sur les droits des patients](#), les [tables rondes à Paris sur le sport et la santé](#) dans le cadre des Jeux olympiques, ou encore l'Assemblée générale de l'Initiative Beneluxa.



Projets de communication

Les actions de communication du ministère s'adressent à différents groupes cibles : le grand public en général, mais aussi les acteurs de la santé (médecins, pharmaciens, hôpitaux) et les employeurs au Luxembourg.

Campagne Schwätzmat.lu

En octobre 2024, le ministère a lancé une large consultation publique sur la viabilité à long terme du système de retraites. À cette fin, la plateforme www.pensioun.schwätzmat.lu a été mise en place pour informer le public, recueillir les avis et centraliser les documents liés au processus.

Cette plateforme fournit des informations claires sur le fonctionnement actuel de notre système de pensions ainsi que sur les défis auxquels il est confronté. Elle permet également au grand public de participer activement à la consultation en cours, constitue un point d'accès centralisé pour consulter l'ensemble des documents disponibles, les comptes rendus des réunions avec les parties prenantes, ainsi qu'un résumé transparent des étapes du processus de consultation, de participation en cours et à venir.

En complément, une vidéo explicative intitulée « Meng Pensioun einfach erklärt » a été réalisée afin d'expliquer de manière simple le système de pensions au Luxembourg : [voir la vidéo](#)

Une factsheet sur le système des pensions, disponible en trois langues (français, allemand et luxembourgeois), a également été créée.



Projets, organisation et informatique

MISSION

Les missions du service pour l'année 2024 ont inclus :



PROJET

L'exécution de projets d'envergure et/ou complexes pour le ministère



ORGANISATION

L'analyse et la proposition d'optimisation ainsi que de digitalisation au niveau de l'organisation et des processus ministériels



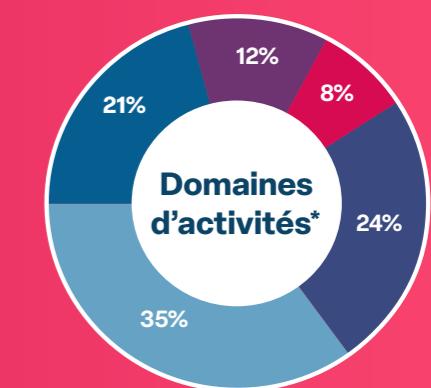
IT

La maintenance ainsi que l'évolution de premier niveau des systèmes informatiques et du matériel informatique



ARCHIVAGE

La coordination des thématiques d'archivage



* Représentation graphique des tâches catégorisées entre janvier et décembre 2024
(RAPP signifie «Rapport avec les parties prenantes»)

30
Journées
mondiales
thématisées

- Lancée en avril 2024, l'application mobile Pollen.lu permet désormais une surveillance efficace des niveaux de pollens au Luxembourg.
- Depuis le 1^{er} juillet 2024, les programmes de dépistage organisé des cancers du sein et colorectal sont étendus aux personnes âgées de 45 à 74 ans.
- Le Portail www.sante.lu devient www.santesecu.lu et a été publié en allemand en novembre 2024.



FAITS MARQUANTS

En 2024, notre service a franchi des étapes clés pour moderniser et digitaliser le secteur des **professionnels de la Santé**. Huit procédures administratives papier ont été remplacées par des démarches en ligne sur **MyGuichet**, simplifiant le quotidien des professionnels et accélérant les délais de traitement. Parmi les avancées majeures, le **Registre des Professions de Santé (RDPS)** a été enrichi par la centralisation des données, l'intégration d'un suivi statistique administratif et le déploiement d'un système de gestion électronique des documents et des cas d'affaires. Fruit de **deux ans de travail** et de **12 initiatives**, ce projet optimise la gestion numérique du secteur en la rendant plus efficace et transparente.

Un autre projet ambitieux a démarré en **novembre** : la dématérialisation massive des **archives des professionnels de la Santé**. Plus de **2 millions de pages** seront numérisées selon les normes **PSDC**, garantissant leur conservation et accessibilité. Cette avancée marque une étape clé dans la modernisation de la gestion documentaire et servira de référence pour de futures opérations de dématérialisation.

En plus de ces missions, le service entretient des relations continues avec diverses parties prenantes nationales et internationales. Par exemple, il établit des liens pour des initiatives telles que la «Digital Decade» et le «Plan de Reprise et Résilience» avec le ministère de la Digitalisation, le ministère des Finances et la Commission européenne.



L'**optimisation interne et le renforcement de la gouvernance** ont été au cœur de nos actions cette année. Pour améliorer la gestion et la transparence des projets ministériels, nous avons instauré un inventaire officiel des projets, complété par des tableaux de bord de suivi alignés avec l'accord de coalition national. La restructuration et l'optimisation de six plateformes **SharePoint** ont permis une meilleure gestion des équipes, tandis que la documentation de **227 processus internes** a intégré des directives essentielles sur la **protection des données (RGPD)**, l'archivage et l'implication des parties prenantes. Nous avons également réalisé une première cartographie des processus entre le ministère et ses administrations sous-tutelle, marquant une avancée clé vers une coordination plus fluide et efficace.

227
processus
internes

Dans le cadre de l'**archivage et de la transformation numérique**, la fusion entre les ministères de la Santé et de la Sécurité sociale a abouti au déménagement des archives de la Sécurité sociale vers le bâtiment Darwin ainsi qu'à la finalisation du **Tableau de tri officiel** du nouveau ministère. Félicité par les **Archives Nationales de Luxembourg**, ce document pourrait servir de modèle à d'autres administrations. Par ailleurs, des progrès notables ont été réalisés dans le traitement de l'arriéré des archives, avec la préparation de près de 200 mètres linéaires à la destruction ou au versement aux **Archives nationales**. Une action de destruction, deux versements papier et trois versements numériques ont de plus été réalisés au cours

de l'année. Ces actions ont contribué à renforcer la gestion et la valorisation du patrimoine documentaire du ministère.

Malgré des ressources limitées, nous avons assuré le **maintien des infrastructures et la coordination stratégique**, garantissant la pleine opérationnalité de nos systèmes grâce à l'engagement de notre équipe, soutenue ponctuellement par la **Disa** et l'**IGSS**, que nous remercions chaleureusement. Nous avons également assuré la gestion de missions stratégiques telles que l'**Administration Transparente et Ouverte**, l'**Open Data** et la coordination des projets du **Plan de Reprise et Résilience européen**. En parallèle, nous avons joué un rôle clé dans la gestion des relations avec plusieurs partenaires, notamment la **Disa** pour le projet de fusion, l'**IGSS** sur les accès réglementaires et le **CTIE** pour l'évolution de nombreux projets technologiques.

L'année 2024 a également été marquée par l'**anticipation et la gestion de défis** liés à plusieurs urgences majeures, notamment les nouvelles exigences juridiques sur la **protection des lanceurs d'alerte**, la préparation à la **Directive NIS2**, les requêtes citoyennes d'information et les ajustements techniques pour les connexions automatisées au **RDPS**. Pour **2025**, plusieurs initiatives structurantes sont déjà en cours, comme la mise en place d'une **gouvernance formelle des projets**, une **analyse scientifique et numérique des comptes rendus**, une **évaluation approfondie de la qualité des données du RDPS**, une **étude sur la digitalisation du secteur associatif** et une **évaluation de la maturité numérique du ministère**, menée en collaboration avec le **ministère de la Digitalisation** et le **CTIE**. Cette dernière initiative permettra de définir une feuille de route technologique alignée sur l'accord de coalition et les besoins concrets du terrain.

Finances et Budget



MISSION

Le Service Finances et Budget gère l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget du M3S, ainsi que la comptabilité de certaines entités sous sa tutelle (Observatoire de la Santé, Conseil supérieur de certaines professions de santé, Médiateur Santé, etc.).

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service Finances et Budget sont :

- Élaboration et suivi du budget du M3S, coordination des budgets des entités sous tutelle pour l'élaboration du projet de budget.
- Gestion et contrôle des dépenses du M3S et des entités dont il assure la comptabilité.
- Gestion administrative et financière des conventions et contrats du M3S.
- Préparation et gestion administrative et financière des marchés publics du M3S.
- Réalisation d'analyses financières.

FAITS MARQUANTS

Les activités d'amélioration continue se sont concentrées sur l'harmonisation des procédures budgétaires et comptables après la fusion des ministères de la Santé et de la Sécurité sociale.



617

Demandes d'engagement



1501

Ordres de paiements

Montant budget voté en EUR :



Nombre d'articles budgétaires :



Affaires juridiques

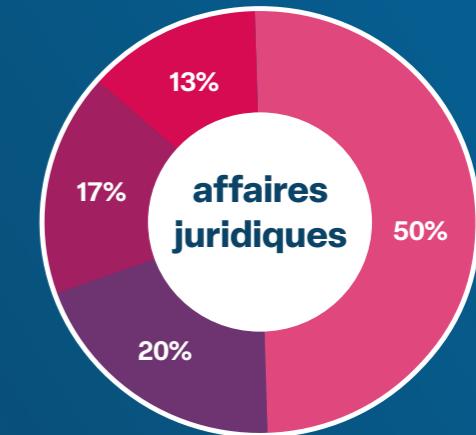
MISSION

Le département des Affaires juridiques du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale a des missions très variées dans tous les domaines de la Santé publique et de la Sécurité sociale :

- ☛ La principale mission du département est l'élaboration des avant-projets de loi et de règlement, ainsi que d'assurer le suivi de la procédure législative et réglementaire en lien direct avec les divers organes consultatifs et décisionnels ;
- ☛ Le département assure en outre une mission de support juridique pour les autres services du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, formule des avis juridiques et assure le suivi des affaires contentieuses ;
- ☛ L'équipe des affaires juridiques est également impliquée dans des comités et groupes de travail, à échelle nationale et internationale, afin d'apporter un avis juridique sur diverses thématiques de Santé publique. Au niveau national peuvent, entre autres, être cités :
 - Le Comité de surveillance du SIDA, des hépatites infectieuses et des maladies sexuellement transmissibles ;
 - Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ;
 - Le Comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains ;
 - Le Comité pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ;
 - Le Comité d'accompagnement de la médecine légale ;
 - Le Comité interministériel pour la réalisation du Centre national pour victimes de violence ;
 - Le Comité de suivi de la convention « droit à l'oubli ».
- ☛ Au niveau international peuvent, entre autres, être cités :
 - L'Accord mondial sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (dit Traité Pandémies) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
 - Le projet de révision du Règlement sanitaire international (RSI) ;
 - Le Regularity comite UE MGM.

Représentation graphique des tâches du service affaires juridiques

- Lois et règlements grand-ducaux
- Affaires contentieuses
- Avis juridiques
- Participation à des Comités et groupes de travail



Lois et règlements grand-ducaux publiés en 2024

- **La loi du 4 juin 2024 modifiant :** 1° le Code de la sécurité sociale ; 2° le Code du travail ; 3° la loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité ; 4° la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension ; 5° la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ; 6° la loi modifiée du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit ; 7° la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, aux fins de déterminer la procédure devant les juridictions en matière de sécurité sociale a pour objet d'inscrire dans le Code de la sécurité sociale les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 24 décembre 1993 déterminant en application de l'article 455 du Code de la sécurité sociale la procédure à suivre devant le Conseil arbitral de la sécurité sociale et le Conseil supérieur de la sécurité sociale, ainsi que les délais et frais de justice. Ceci est devenu nécessaire afin de se conformer à l'arrêt de la Cour constitutionnelle n° 00173 du 25 novembre 2022, dans lequel il est établi que la sécurité sociale est une matière réservée à la loi et que les éléments essentiels de cette matière doivent être fixés dans la loi.

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2024/06/04/a238/jo>



➤ **Plusieurs règlements grand-ducaux** portant modification des nomenclatures des médecins, médecins-dentistes, laboratoires et des infirmiers ont été publiés. Ceci dans le but d'adapter les nomenclatures aux standards de bonnes pratiques actuelles. En ce qui concerne la nomenclature des médecins-dentistes, une refonte complète de cette nomenclature a été publiée le 1er janvier 2024 afin de mieux décrire la pratique médico-chirurgicale actuelle et de permettre une tarification qui reflète effectivement les prestations réalisées.

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/12/22/a873/jo>

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2024/05/23/a212/jo>

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2024/09/11/a399/jo>

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2024/09/11/a400/jo>

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2024/11/07/a456/jo>

➤ **Le règlement grand-ducal du 24 octobre 2024** abroge le règlement grand-ducal du 18 mars 2000 fixant les conditions d'accès et d'utilisation de l'appareillage pour ostéodensitométrie au Luxembourg, qui est devenu sans objet depuis l'adoption de la loi du 22 décembre 2023 modifiant la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière qui fixe notamment les conditions d'accès et d'utilisation des équipements pour ostéodensitométrie par les établissements hospitaliers au Luxembourg.

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2024/10/24/a441/jo>

➤ **En matière d'assurance dépendance, le règlement grand-ducal du 27 août 2024** modifiant le règlement grand-ducal modifié du 13 décembre 2017 déterminant : 1° les normes concernant la dotation et la qualification du personnel ; 2° les coefficients d'encadrement de groupe a introduit trois nouvelles formations, à savoir le CCP assistant d'accompagnement au quotidien, le DAP agent d'inclusion ainsi que le DAP agent socio-pédagogique au niveau du règlement grand-ducal modifié du 13 décembre 2017. Il ajoute en outre l'assistant d'accompagnement au quotidien en formation dans le mix de personnel requis pour les prestations de l'assurance dépendance.

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2024/08/27/a386/jo>

➤ **Le règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 2019** précisant les modalités et conditions de mise en place du dossier de soins partagé a été adapté suite à l'inscription à l'article 60*quater* du Code de la sécurité sociale du principe de la durée de conservation des données traitées avec les dérogations garantissant une flexibilité.

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2024/08/27/a387>

Relations internationales

MISSION

- Suivi des dossiers bilatéraux avec d'autres pays liés à la santé et la sécurité sociale
- Suivi des dossiers liés à la santé et la sécurité sociale au sein de la Grande-Région
- Suivi des négociations de règlements, directives et autres initiatives au niveau de l'Union européenne
- Suivi des négociations de textes au niveau ONU (OMS à Genève, ONU à New York City), comme p. ex. les négociations du Traité Pandémie
- Elaboration du positionnement du Luxembourg au niveau international, en étroite collaboration avec les administrations du M3S et d'autres ministères et administrations concernées

FAITS MARQUANTS

Les 11 et 12 janvier 2024, la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a participé à [la réunion informelle des ministres des affaires sociales](#) organisée par la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne à Namur. La réunion était centrée sur le Socle européen des droits sociaux et l'agenda stratégique de la Commission européenne.

Le 23 janvier 2024, la ministre a participé à la [réunion du Comité de la santé au niveau ministériel de l'OCDE](#) à Paris. Cette réunion à haut niveau s'est tenue 7 ans après la dernière réunion des ministres de la santé de l'OCDE et était dédiée au thème «De meilleures politiques pour des systèmes de santé plus résilients».

En date du 14 février 2024, Martine Deprez a participé à la première [revue par les pairs du Portugal dans le cadre de l'Examen universel de la santé et de la préparation aux urgences sanitaires](#) (Universal Health and Preparedness Review - UHPR) à Genève. Cette initiative, lancée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a été soutenue par le Luxembourg depuis sa conception en 2021. La revue du Portugal revêt une grande importance pour le Grand-Duché du Luxembourg, offrant un exemple concret de méthodologie pour la phase initiale de la revue et l'organisation d'une visite en vue d'une future revue au Luxembourg.

Le 12 mars 2024, la ministre a participé à une [session exceptionnelle des Conseils EPSCO et ECOFIN](#) consacrée aux investissements sociaux.

La ministre a participé les 11 et 12 mai 2024 à la [dixième réunion de haut niveau de l'initiative des petits pays](#) (Small Countries Initiative) à Limassol, Chypre. Cette initiative offre aux petits pays de la région euro de l'OMS l'opportunité de partager leurs expériences et bonnes pratiques, et de coopérer pour atteindre des objectifs communs dans le domaine de la santé. C'était l'occasion pour Martine Deprez d'avoir une première entrevue avec le Dr. Hans Kluge, directeur de la région européenne de l'OMS, pour discuter d'une future stratégie de collaboration entre le Luxembourg et le bureau régional de l'OMS.

Les 15 et 16 avril 2024, la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et le ministre du Travail ont assisté à la [conférence de haut niveau sur le Socle européen des droits sociaux](#), organisée par la Présidence belge à La Hulpe. La conférence de haut niveau a abouti à la signature de la déclaration interinstitutionnelle de La Hulpe sur l'avenir de l'Europe sociale.

Martine Deprez a participé les 23 et 24 avril 2024 au [Conseil informel ESPCO](#) en sa formation santé à Bruxelles, afin de discuter des questions cruciales liées à la santé des citoyens européens. La réunion a été suivie du lancement solennel de l'Alliance pour les médicaments critiques, une initiative visant à renforcer encore la sécurité et la disponibilité des médicaments essentiels.

Les 29 et 30 avril 2024, la ministre a participé à la [réunion des ministres germanophones en charge de la Sécurité sociale et de la Santé](#) qui a eu lieu en Autriche.

Le 23 mai 2024, la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, a rejoint une délégation luxembourgeoise, composée de représentants de la Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL) et du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale pour visiter [SantExpo à Paris](#) dans le but de découvrir les dernières tendances et innovations du secteur de la santé.

Du 27 au 28 mai 2024, Martine Deprez s'est rendue à la [77e Assemblée mondiale de la santé](#). Celle-ci s'est conclue le 1er juin avec l'adoption d'amendements au Règlement sanitaire international pour renforcer la préparation et la réponse aux urgences sanitaires. Un point clé fut la décision de prolonger d'un an les négociations sur le traité pandémie, avec l'objectif de finalisation d'ici l'AMS 2025. Un nouveau cycle d'investissement 2025-2028 a été lancé pour financer les priorités de l'OMS, visant à sauver 40 millions de vies. Enfin, dans un contexte géopolitique tendu, l'AMS a attribué à la Palestine un statut d'observateur élargi auprès de l'OMS, soutenu par le Luxembourg.

Le 20 juin 2024, la ministre a participé au [Conseil EPSCO](#) à l'ordre du jour figurait entre autres un débat d'orientation sur la dimension sociale du marché intérieur.

Profitant de l'élan des Jeux olympiques de Paris 2024 et de l'attention portée au sport, le ministère des Sports et le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale ont organisé deux tables rondes pour discuter de l'importance fondamentale de la mise en place d'une politique proactive de promotion du sport et de l'activité physique pour le bien-être et la santé de l'ensemble de la société dans un objectif de santé publique. [L'événement du 9 août 2024, intitulé «Actifs pour sa santé!»](#) a réuni des représentants du secteur national du sport

et de la santé, ainsi que des experts et des chercheurs internationaux dans le cadre de la Maison du Luxembourg à Paris.

Le 29 octobre 2024, la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, a représenté le Luxembourg lors de la [74e session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe](#) (RC74).

Le 19 novembre 2024, le Luxembourg, la Commission européenne et la Fédérations des hôpitaux luxembourgeois (FHL) ont signé [une lettre d'entente](#) pour simplifier l'accès aux prestations de soins hospitaliers des agents et leurs membres de famille, qui sont affiliés au régime commun d'assurance maladie (RCAM), le système de sécurité sociale du personnel de l'UE et de leurs familles.

Le 2 décembre 2024, Martine Deprez a participé au [Conseil EPSCO](#) à Bruxelles sous Présidence hongroise. Les échanges étaient centrés sur le semestre européen et les priorités en matière d'affaires sociales de la Commission européenne.

La ministre de la Santé et de la Sécurité sociale s'est rendue à Lyon le 17 décembre 2024 pour assister à [l'inauguration du campus de l'Académie de l'Organisation mondiale de la santé](#) (OMS). Cette académie vise à devenir un centre d'excellence mondial pour la formation et le renforcement des compétences des professionnels de la santé.



16 événements internationaux

Protection des données

MISSION

Le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale accorde une importance primordiale à la protection des données à caractère personnel, tant pour ses usagers que pour ses agents.

En effet, dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, le ministère traite de nombreuses données à caractère personnel y compris des données de catégorie de données dites sensibles au sens de l'article 9 du RGPD, telles que des données de santé.

Le ministère veille au mieux à se conformer pleinement au cadre réglementaire et légal en vigueur.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Désignation et missions d'un Délégué à la protection des données externe

Un délégué à la protection des données (ci-après abrégé « DPD ») externe supervise notre politique de protection des données. Ce rôle est dévolu au Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'État (ci-après abrégé CGPD), sis L-2338 Luxembourg 5, rue Plaetis. Le CGPD, étant donné son champ de compétence couvrant de nombreux domaines d'expertises, dispose d'une vision transversale et harmonisée de la protection des données au niveau du secteur étatique. Hormis la Direction de la santé qui s'est dotée de son propre DPO interne, toutes les autres administrations placées sous la tutelle du M3S ont désigné comme DPO le CGPD ainsi qu'un référent en leur sein.

Désignation d'un référent en tant que point de contact pour le CGPD

Au sein du ministère a été désigné un référent en matière de protection des données facilite la communication et la coordination entre le responsable du traitement et le CGPD. Il s'assure de la bonne mise en œuvre des recommandations du CGPD, identifie les actions à mener au sein du ministère et coordonne la mise en place des mesures de conformité au sein du ministère. Il assure également le suivi de l'avancement des plans d'action dans les délais de mise en conformité et informe le responsable du traitement de l'état d'avancement. Il contribue à la sensibilisation des agents aux enjeux de la protection des données et contribue à l'amélioration continue de la collaboration entre DPO des entités placées sous la tutelle du M3S. Il analyse les projets, initiatives et projets de textes ayant une incidence sur la protection des données à caractère.

Droits des personnes et transparence

Le ministère s'assure de permettre l'exercice des droits des personnes (accès, rectification, effacement, etc.) dans le cadre de ses différents traitements. Des processus dédiés sont en place pour traiter rapidement les demandes des usagers.

FAITS MARQUANTS

L'année 2024 a été particulièrement marquée par la fusion entre le ministère de la Santé et le ministère de la Sécurité sociale, dans le cadre de laquelle le référent à la protection des données a notamment été sollicité en son avis, dans le cadre de la revue d'un certain nombre des activités courantes identifiées, décrites et documentées dans le catalogue des activités courantes disponible dans l'intranet du ministère.

La mise en place d'un registre des activités de traitement unique incorporant tant les activités de traitement relevant du volet santé que celles relevant du volet sécurité sociale, en ce compris les analyses d'impacts en matière de protection des données, a commencé dès le début de l'année 2024 et est toujours en cours. Il sera notamment impacté par la mise en conformité du ministère aux dispositions issues de la directive (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union et de sa loi de transposition.

19

Nombre de consultations internes et externes du référent

12

Mise en place ou revue de notices d'information

Analyse et expertises au niveau des travaux de mise en place :

Q d'un nouveau registre des professionnels de santé

Q d'une nouvelle gestion électronique des données

Régulièrement consulté

Institutions de Santé



Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux

Les missions du commissaire du Gouvernement aux hôpitaux sont articulées dans l'article 21 de la loi modifiée du 8 mars relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière. Dans ce cadre il participe aux réunions des organismes gestionnaires de 13 établissements et à de multiples réunions y afférentes. Il représente la Ministre en tant qu'observateur dans les réunions de la Commission permanente pour le secteur hospitalier et du Comité de gestion inter hospitalière. Il est également coordinateur faisant fonction du département Institutions de santé.

Département Institutions de santé

Le département Institutions de santé s'est renforcé en 2024 en ressources humaines par le recrutement d'une gestionnaire administrative - pour le volet planification et autorisations de services/équipements, d'une coordinatrice d'études et de projets, et d'un ingénieur technique dans le domaine de la construction hospitalière.

Les autorisations d'exploitation de services hospitaliers

Le département Institutions de santé a procédé à l'instruction de diverses demandes de modifications d'autorisation d'exploitation des services hospitaliers et lits autorisés afférents ainsi que des demandes d'autorisation d'exploitation d'équipements et appareils médico techniques, introduites par les établissements hospitaliers. Les autorisations de service ont été prorogées au 1.1.24 pour une durée de 2 ans.

Afin de répondre à une augmentation des besoins, 10 lits aigus supplémentaires ont été autorisés pour le Service national de psychiatrie juvénile. Deux réseaux de compétences ont été autorisés en 2024, celui dédié au « Diabète et obésité morbide de l'adulte » et celui dédié au « Diabète et obésité morbide de l'enfant ».

Les équipements et appareils soumis à planification

En 2024 l'Etat a participé à concurrence de 5,05 millions aux acquisitions suivantes :

- CFB : complément de financement relatif au renouvellement partiel du plateau technique avec remplacement de trois accélérateurs de particules : 560.000 euros
- CHdN : acquisition d'un équipement pour mesure de la densité osseuse sur le site de Wiltz : 210.000 euros
- CHL : acquisition d'un 2e PET-CT au Centre national PET : 4.280.000 euros

Les équipements suivants, non subventionnables mais soumis à autorisation car relevant de l'annexe 3 ou d'un coût supérieur à 250.000 €, ont été autorisés en 2024 :

- CHdN : équipement de type scanner sur le site de Wiltz (remplacement)
- HRS : équipement de type scanner sur le site Kirchberg (remplacement)
- HRS : deux équipements de chirurgie assistée
- HRS : générateur multifonctionnel pour les traitements extra corporaux spécifiques et quatorze générateurs de dialyse sur le site Kirchberg (remplacement)
- LNS : acquisition d'un équipement de préparation automatique des lames

Les projets de construction et de modernisation des infrastructures hospitalières

L'accompagnement de la planification et de l'exécution des projets infrastructurels des établissements hospitaliers est réalisé dans le cadre de la cellule de construction hospitalière, qui se compose tant de représentants du département Institutions de santé que de la Direction de la santé, division de la médecine curative et de la qualité en santé.

Les demandes d'autorisation de projets sont avisées par la Direction de la Santé et, selon la nature et l'envergure du projet, également par des consultants externes du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S).

Les projets majeurs suivis par la cellule de constructions hospitalière ont été comme suit :

CHL	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nouveau Bâtiment Centre, projet en cours d'exécution ➤ Extension de l'annexe 2 du bâtiment centre, projet réalisé ➤ Mise en conformité et adaptations de la Kannerklinik (phase 1)
HRS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de construction du site Kirchberg avec construction d'une Tour, d'une extension des surfaces existantes et du projet de modernisation du site ➤ Projet d'aménagement de surfaces au site Gare afin d'y reprendre les activités du site Clinique St Marie ➤ Projets de modernisation de différentes surfaces existantes au sites Kirchberg et Gare ➤ Suivi de l'exécution de la phase 3 du projet E-Bau, site Gare
CHEM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet Südspidol et élaboration de l'APD consolidé ➤ Projet d'extension du service des soins intensifs et de réanimation ➤ Projet d'extension du service dialyse ➤ Projets de modernisation d'infrastructure sur le site Niederkorn
CHdN	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modernisation du service urgences et l'installation d'un scanner ➤ Extension de surfaces pour l'installation d'un IRM au site Wiltz, projet réalisé ➤ Extension de surfaces pour l'installation d'un mammographe complémentaire au site Ettelbrück, projet réalisé ➤ Projet d'extension du service des soins intensifs et de réanimation
CHNP	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de construction du projet Nei Rehaklinik en remplacement des bâtiments Casernes, Building et Orangerie
HIS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de construction d'une nouvelle infrastructure pour la rééducation gériatrique

Le fonds pour le financement des infrastructures hospitalières

Pendant l'exercice 2024 le fonds pour le financement des infrastructures hospitalières (ci-après « fonds hospitalier ») a participé à hauteur de € 70 millions aux différents projets de construction, modernisation, extension et mise en conformité élaborés par les établissements hospitaliers.

Ces dépenses sont réparties sur les projets suivants :

- CHL Nouveau Bâtiment Centre (NBC) : 23,5 millions pour les travaux de gros-œuvre des étages du parking souterrain, du sous-sol et du rez-de-chaussée
- CHL Clinique pédiatrique : Extension et mise en conformité, phase I - 2 millions
- CHL Surélévation Annexe 2 : 2 étages pédopsychiatrie et 2 étages stationnaires (réception du bâtiment au printemps 2024) - 7,5 millions
- CHL Mises en sécurité, renforcement alimentation électrique, tableaux Bender, Renita, portes coupe-feu - 3,8 millions
- CHL Bâtiment Centre : travaux d'adaptation service d'urgence (CT Scan) et radiologie (bi-plan) - 4 millions
- CHNP : acquisition du bâtiment CMC et aménagement de surfaces pour un hôpital du jour - 6,7 millions
- HRS / Zithaklinik : relocalisation des activités de la Clinique Sainte-Marie - 4 millions
- CHdN Ettelbrück : agrandissement du service des urgences - 2,4 millions
- CHdN Ettelbrück mise en sécurité des installations techniques - 1,6 millions
- CHEM Südspidol : élaboration de la planification APD consolidé - 11,6 millions pour frais d'études

Le restant des dépenses de l'exercice 2024 du fonds hospitalier est lié à d'autres projets en planification / réalisation :

- HRS : nouvelles constructions Kirchberg NSK 1-4 et modernisations du site Kirchberg MSK 1-13, frais d'études
- CHNP : constructions Rehaklinik sur le site Ettelbrück, frais d'études
- HIS : nouvelle construction pour 40 lits de rééducation gériatrique

Réclamations et doléances en provenance de patients relatives au secteur hospitalier

2024

52

2023

66

Les dispositions de fin de vie et euthanasie



592

Nouvelles dispositions de vie*



29

Euthanasies validées par la Commission Nationale de Contrôle et d'Evaluation

* permettent de vous exprimer sur les circonstances et les conditions dans lesquelles vous souhaitez une euthanasie en situation d'inconscience irréversible

Professions de Santé

Service AUTEX

MISSION

Une des missions principales du département professionnels de la santé consiste à gérer les registres professionnels institués auprès du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, à savoir :

➤ **le registre des médecins**
(base légale : loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire), <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1983/04/29/n1/jo>

➤ **le registre des pharmaciens**
(base légale : loi modifiée du 31 juillet 1991 déterminant les conditions d'autorisation d'exercer la profession de pharmacien), <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1991/07/31/n3/jo>

➤ **le registre des professions de santé**
(base légale : loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé), <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1992/03/26/n1/jo>

➤ **le registre des psychothérapeutes**
(base légale : loi modifiée du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute) <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2015/07/14/n1/jo>

Dans le cadre de cette gestion, le département traite les demandes d'autorisations d'exercer des professions concernées.



3041
autorisations délivrées en 2024

Les tableaux suivants renseignent sur le détail des autorisations délivrées en :

	2024	2023	2022	2021
Pharmacien	54	50	59	46
Psychothérapeute	24	34	13	26
Professions médicales	2024	2023	2022	2021
Médecin généraliste	53	72	73	55
MÉDECIN SPÉCIALISTE EN				
Allergologie	1			1
Anatomie pathologique	1	4	2	
Anesthésiologie	13	20	15	19
Biologie clinique		3	2	2
Cardiologie	9	16	11	5
Chirurgie cardiaque	3	1		
Chirurgie dentaire, orale et maxillo-faciale	1	1		
Chirurgie des vaisseaux	2	1		3
Chirurgie gastro-entérologique		2		3
Chirurgie générale	2	8	4	5
Chirurgie maxillo-faciale	1		1	1
Chirurgie pédiatrique	1		1	
Chirurgie plastique	3	3	1	2
Chirurgie thoracique		4		1
Dermatologie		1		
Dermato-vénérologie	5	5	6	7
Endocrinologie		3	1	1
Gastro-entérologie	8	3		7
Gériatrie		1	4	2
Gynécologie et obstétrique	8	9	6	10
Hématologie générale		1	2	3
Maladies contagieuses		1		1
Médecine d'urgence	4	9	6	1
Médecine du Travail	3	9	4	2

Professions médicales	2024	2023	2022	2021
Médecine génétique	1	3		
Médecine interne	13	14	7	9
Médecine légale		1		
Médecine nucléaire	1		1	2
Médecine physique et de réadaptation	3	4	6	3
Microbiologie-bactériologie	1	1	1	
Néphrologie	1	4	1	5
Neurochirurgie	4	1	4	3
Neurologie	5	9	10	9
Neuropathologie			1	
Oncologie médicale	1	2		2
Ophthalmologie	14	15	8	5
Orthopédie	15	9	13	9
Oto-rhino-laryngologie	2	5	4	2
Pédiatrie	9	20	15	12
Pneumologie	2	3	6	1
Psychiatrie	20	13	9	12
Psychiatrie infantile	2	3	2	1
Radiodiagnostic	21	11	5	7
Radiologie	5	3	2	4
Radiothérapie		1	2	2
Rhumatologie	1	2		
Santé publique et médecine sociale		2	1	1
Stomatologie			1	
Urologie	2	8	3	3
Médecin-dentiste	87	96	93	100
MÉDECIN-DENTISTE SPÉCIALISTE EN				
Chirurgie buccale	1	1	4	1
Orthodontie	2	6	4	3
Médecin-vétérinaire	36	29	28	26
TOTAL	369	446	369	355

Professions de santé	2024	2023	2022	2021
Aide-soignant	336	325	347	313
Assistant technique médical de chirurgie	270	21	25	24
Assistant technique médical de laboratoire	5	5	9	6
Assistant technique médical de radiologie	27	35	28	22
Assistant social	140	122	111	144
Diététicien	19	23	28	33
Ergothérapeute	67	62	79	64
Infirmier	1116	957	1197	1304
Infirmier en anesthésie et réanimation	36	28	26	24
Infirmier en pédiatrie	37	32	36	34
Infirmier gradué	4	2	3	4
Infirmier psychiatrique	28	17	27	15
Laborantin	31	27	37	27
Masseur	8	1	2	
Masseur-kinésithérapeute	353	217	249	311
Orthophoniste	31	27	34	25
Orthoptiste	3	1	2	3
Ostéopathe	30	41	34	24
Pédagogue curatif	4	4	2	2
Podologue	4	4	3	7
Rééducateur en psychomotricité	9	12	23	8
Sage-femme	36	30	36	46
TOTAL	2594	1993	2338	2440

Service Promotion des métiers de la santé

MISSION

Dans le but de promouvoir les métiers de la santé, qui font face à une pénurie mondiale significative, nous avons lancé en 2023 une campagne de communication sous le nom de « healthcareers.lu », prévue **sur plusieurs années et principalement destinée aux jeunes**. Pour garantir l'efficacité de cette campagne, nous avons choisi le format de vidéo témoignage, particulièrement apprécié par les jeunes. De plus, nous avons pris la décision de produire nos propres vidéos, adaptées à notre contexte national, plutôt que d'acheter des vidéos provenant d'autres pays. Nous avons également opté pour une **approche multicanal**, nous permettant d'utiliser plusieurs canaux de diffusion disponibles pour atteindre les jeunes (ainsi que leurs parents) là où ils se trouvent. Nous avons identifié trois situations clés : **les échanges lors de foires, les interactions dans les lycées et les discussions sur les réseaux sociaux**.

FAITS MARQUANTS

Productions audiovisuelles :

- En 2024, la série de vidéos sur les professions de santé réglementées a été élargie avec l'ajout de l'ATM de chirurgie et l'infirmier psychiatrique, afin de couvrir toutes les formations en soins infirmiers offertes par l'Université du Luxembourg.
- Pour illustrer le métier d'ATM de radiologie, au-delà de la radiothérapie, une vidéo supplémentaire a été filmée au Centre hospitalier du Nord (CHdN), incluant également des témoignages de deux stagiaires.
- Une nouvelle série de vidéos sur les secteurs hospitalier et extrahospitalier a été lancée, en collaboration avec la Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL) et la Copas, dans le but de mettre en avant la pluridisciplinarité, le travail d'équipe ainsi que les installations et infrastructures modernes présentes dans les différents types d'établissements.
- De plus, une série de témoignages sur les professions médicales a été lancée en commençant par celles considérées comme prioritaires, à savoir le médecin généraliste, l'oncologue et le pédiatre, et ce en collaboration avec l'Association des médecins et médecins-dentistes à Luxembourg (AMMD) le Cercle des médecins généralistes (CMG), l'Association luxembourgeoise des étudiants en médecine (ALEM) et l'Association luxembourgeoise des médecins en voie de spécialisation (ALMEVS).

Foires et Journées d'orientation dans les lycées

Création de healthcareers on tour :

Sous l'initiative « **Healthcareers-On-Tour** », nous avons réussi à réunir quatre autres partenaires, formant ainsi un groupe de cinq acteurs engagés dans la promotion des métiers de la santé. Ce groupe se compose du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S), de la FHL, de la Copas (représentant les prestataires qui offrent des services d'aides et de soins que ce soit à domicile ou en institution), de l'association DeWidong et de l'École nationale de Santé du Luxembourg (ENSA).

Grâce à cette synergie, nous avons pu en 2024 participer à 10 événements majeurs en proposant des stands animés, des ateliers interactifs et des conférences :

Par ordre chronologique :

- D'YEP Schoulfoire, Jobs & Study Talk au Lycée Hubert Clément,
- REELCD (Rencontres Elèves Etudiants LC Diekirch,
- 3 journées portes ouvertes organisées par le Lycée technique des professions de santé (LTPS, aujourd'hui École nationale de santé du Luxembourg ENSA) ;
- la Journée Portes Ouvertes dans le Service de l'Imagerie médicale du Centre hospitalier du Nord (CHdN), Journée du Futur Médecin organisée par l'ALEM,
- la Healthcare Week Luxembourg qui s'est déroulée à LuxExpo et
- la Foire de l'Étudiant (Studentefoire) organisée par le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (MRES) à Esch Belval.



Journées d'orientation dans les Lycées :

En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ) et la **Maison de l'Orientation**, nous avons pris contact avec tous les lycées du pays afin de leur proposer une collaboration lors de leurs journées d'orientation pour l'année 2025. Dix-huit établissements ont manifesté leur intérêt pour organiser une matinée ou une journée dédiée aux métiers de la santé en 2025.

Autres canaux de communication :

➤ **Siteweb :**
Traduction du site healthcareers.lu en luxembourgeois

➤ Blog

➤ **Audio :**
Création d'un concept pour le podcast

Dans le cadre de cette stratégie «multicanal», nous avons également lancé une [version en luxembourgeois](#) de notre site web, élaboré un concept pour un podcast, et rédigé trente-deux articles pour notre blog s'appuyant sur des interviews avec les principaux acteurs de l'écosystème de la santé au Luxembourg, tels que les responsables de l'emploi et des stages représentés par la FHL et la Copas, les enseignants et formateurs représentés par l'UNI.lu et par l'ENSA, ainsi que les associations d'étudiants, l'ALEM et l'ALMEVS.

Grande vague de communication :

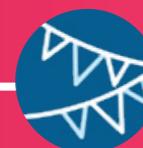
- OOH
- Radio, télé et cinéma
- Jeu concours sur les réseaux sociaux

Enfin, pour assurer la visibilité nécessaire à notre campagne, nous avons lancé, juste avant Noël 2024, une vaste [campagne d'affichage](#) dans divers lieux stratégiques à travers tout le pays en collaboration avec le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (MFSVA) : sur les dos des bus, aux arrêts de bus et de tram, sur les écrans des trams, dans les centres commerciaux, à la Gare centrale et dans 24 gares CFL – Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. En complément de ces affichages, des spots à la radio, à la télévision et au cinéma ont enrichi la campagne et nous ont permis d'atteindre nos cibles sur plusieurs plateformes. Dans le cadre de cette campagne d'affichage, un [jeu concours](#) a été organisé sur les réseaux sociaux, ce qui a permis d'attirer de nouveaux abonnés.



8

Tournages de film



10

Événements



91

Publications sur les réseaux sociaux

Visualisez tous nos événements sur notre site : www.healthcareers.public.lu

Politiques de prévention

MISSION

Le département “Politiques de prévention” a pour mission de développer des politiques visant à réduire la morbidité et la mortalité au sein de la population en promouvant la santé, encourageant les comportements favorables à celle-ci, et en améliorant la prévention des maladies évitables, la détection précoce, ainsi que l'atténuation des conséquences des affections.

Dans cette optique, le département collabore étroitement avec le Pôle Médecine Préventive et Santé des Populations de la Direction de la santé, qui apporte une expertise technique complémentaire à l'orientation stratégique et politique du ministère.

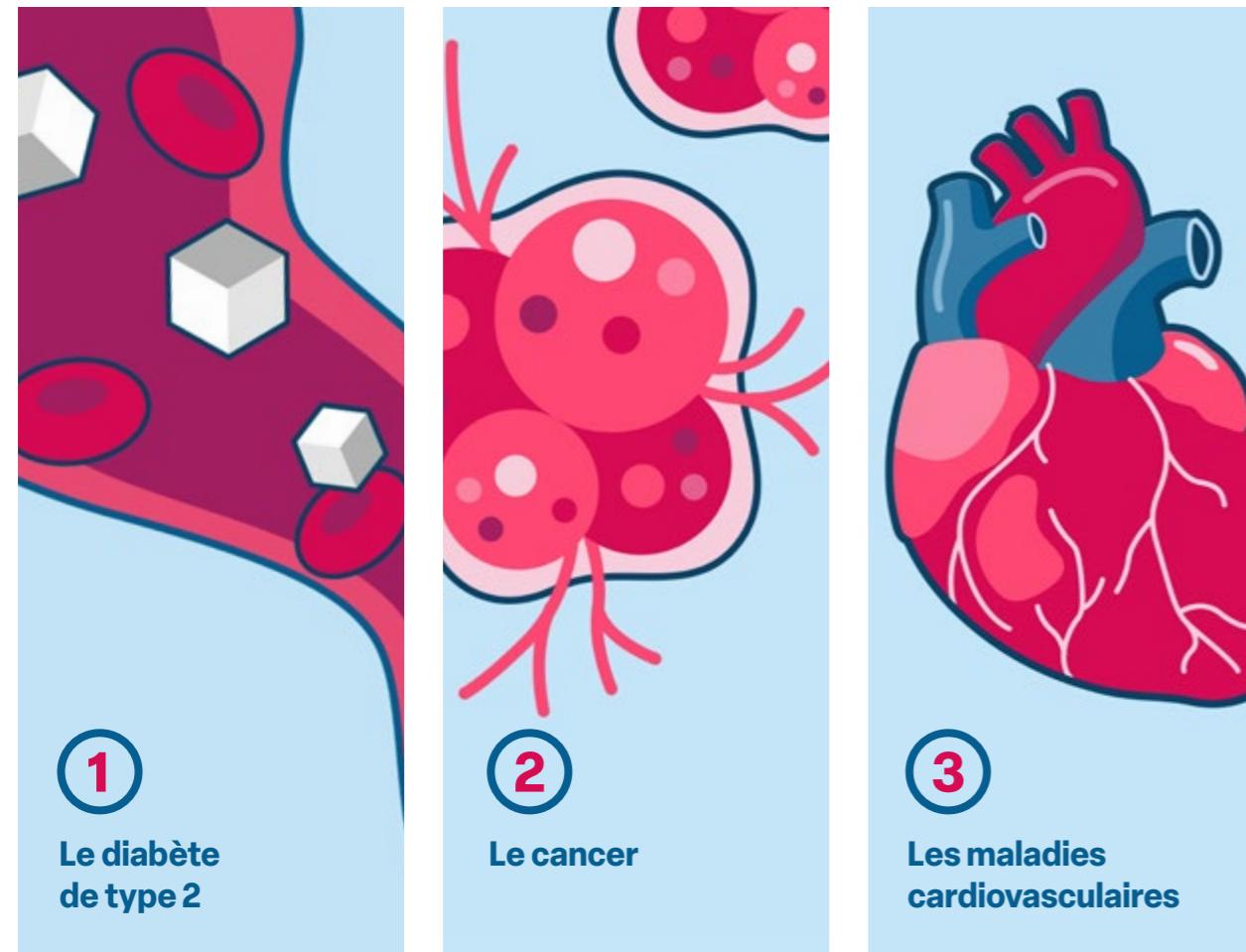
L'accord de coalition 2023-2028 a fait de la prévention une priorité majeure, inscrivant ainsi cette démarche au cœur des politiques de santé publique. Dans cette perspective, l'accord a défini un ensemble d'actions prioritaires afin de répondre aux enjeux actuels et futurs. Le département a ainsi commencé à travailler sur ces priorités. En particulier, trois projets ont été traités en priorité, en raison de leur impact stratégique et de leur importance pour la santé publique.

Le département, en étroite collaboration avec l'équipe compétente de la Direction de la santé, a entamé l'élaboration d'une stratégie de prévention, une priorité fixée par l'accord de coalition, visant à définir les axes d'action pour les années à venir dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé. Ce travail s'inscrit dans une approche concertée, s'appuyant sur les meilleures données disponibles afin de garantir des interventions efficaces en matière de santé publique. Après les étapes nécessaires de consultation et de validation, la stratégie sera finalisée au cours de l'année 2025.

Le département a également engagé les travaux préparatoires pour la mise en place d'une consultation « Bilan de santé », conformément à l'engagement pris dans l'accord de coalition. Un concept préliminaire, en cours d'élaboration, sera approfondi en concertation avec les parties prenantes concernées en 2025. Le dispositif sera adapté aux besoins spécifiques des différentes tranches d'âge afin d'assurer une prise en charge appropriée et efficace pour chacun.

Finalement, le COPIL « Prescription d'activité physique », chargé de développer un projet pilote pour la prescription d'activité physique, a continué ses travaux.

Bien que l'activité physique soit pertinente pour plusieurs facteurs de risque et maladies chroniques, **il a été décidé de concentrer le projet pilote sur trois pathologies spécifiques :**



Cette approche permet de limiter le scope dans une première phase, d'élaborer une méthodologie d'évaluation réalisable et d'identifier des indicateurs de performance adaptés. Le concept du projet pilote a été validé par la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale ainsi que par le ministre des Sports.

Digitalisation

MISSION

Le service Digitalisation a été mis en place en juillet 2023 avec pour mission la coordination des activités nationales et internationales de digitalisation en santé. Les activités principales, commencées en 2023 se sont poursuivies en 2024 et portaient sur : la définition et la mise en œuvre de la stratégie en santé digitale ; La définition de la gouvernance en santé digitale au niveau national ; la coordination de l'implémentation des projets en santé digitale ; le pilotage de l'implémentation de la réglementation nationale et européenne des projets & initiatives européens et internationaux. Le service digitalisation est organisé en deux volets principaux : les activités nationales et les activités internationales.

ACTIVITÉS NATIONALES

Participation du M3S aux travaux du Comité interministériel pour la digitalisation

Le ministère de la Digitalisation a réuni le Comité interministériel pour la digitalisation pour discuter de l'utilisation des données dans le secteur public. Ce comité, créé en 2020, réunit les responsables des projets numériques de chaque ministère pour favoriser une transformation numérique transversale de l'État.

Dans le cadre de l'accord de coalition 2023-2028, le gouvernement du Luxembourg s'engage à promouvoir l'innovation pour rester à la pointe des nouvelles technologies et du numérique. Trois axes prioritaires sont définis : les données, l'intelligence artificielle (IA) et les technologies quantiques. L'objectif est de dynamiser l'économie, d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de renforcer la souveraineté numérique, tout en contribuant à celle de l'Union européenne.

Pour atteindre ces objectifs d'ici 2030, une approche collaborative a été adoptée. Plusieurs ministères (SMC, MESR, MECO, MDIGI) travaillent ensemble pour identifier les synergies nationales et internationales. Le Comité interministériel des politiques numériques (CIPN), créé en 2024, assure une coordination optimale sur les axes de l'IA, de la Digital Decade et de la gestion des données.

Implication du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

Le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale rejoint et travaille activement dans le cadre du CIPN pour intégrer les enjeux numériques dans le secteur de la santé et de la sécurité sociale.

Participation du M3S aux travaux du Comité interministériel pour la digitalisation

Le ministère de la Digitalisation a réuni le Comité interministériel pour la digitalisation pour discuter de l'utilisation des données dans le secteur public. Ce comité, créé en 2020, réunit les responsables des projets numériques de chaque ministère pour favoriser une transformation numérique transversale de l'État.

L'objectif est de promouvoir une gestion des données efficace et de garantir un environnement de confiance, notamment avec l'implémentation du principe du « Once Only ». Ce principe, inclus dans un projet de loi présenté par la ministre de la Digitalisation, simplifierait considérablement les démarches administratives pour les citoyens une fois adopté.

Le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale a participé activement aux travaux de ce comité et au développement des travaux portant sur le principe du « Once Only ».

Présidence de l'Agence eSanté et participation aux travaux du Conseil de gestion de l'Agence eSanté

L'année 2024 a été marquée par la négociation et la mise en place du cinquième contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence pour la période 2025-2028. La participation financière étant fixée à raison d'un tiers pour l'État et de deux tiers pour la CNS.

Le Conseil de gestion de l'Agence eSanté s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2024. Ces travaux essentiels ont porté sur la planification stratégique du DSP nouvelle génération et les travaux préparatoires en vue de l'implémentation du cadre réglementaire européen de l'EHDS.

Plus particulièrement, l'année 2024 a été marquée par une forte adoption des services eSanté, avec une augmentation significative des comptes eSanté activés (+18 % pour les patients et +212 % pour les professionnels de santé). Des initiatives comme le dépôt des lettres de sortie et l'arrêt de la reproduction d'imagerie médicale sur CD ont contribué à ce succès. Le Dossier de Soins Partagé (DSP) et le Carnet de Vaccination Électronique (CVE) ont également connu une forte adoption, facilitant l'intégration des données dans le parcours de santé des patients.

En parallèle, l'Agence a joué un rôle clé dans le déploiement du dispositif RA/PID pour accélérer les remboursements et paiements des patients. L'année 2024 a aussi été une année de préparation. De plus, un bulletin statistique mensuel a été mis en place pour partager les données d'utilisation des différents services eSanté. Ce bulletin est

accessible sur la plateforme de données ouvertes luxembourgeoise.

Pour plus de détails sur les activités de l'Agence eSanté, veuillez consulter le chapitre du présent rapport consacré aux établissements publics ou le rapport annuel de l'Agence eSanté.

Présidence et travaux du Governance Board PiD / DH CNS

L'objectif principal du Governance Board est de mettre en œuvre la solution permettant de répondre à l'accord de coalition de l'ancien gouvernement précisant qu'« un système électronique sera mis en place qui permettra un remboursement immédiat pour tous les assurés des frais de soins par la Caisse nationale de santé (CNS) ».

Le Governance Board, présidé par le M3S, s'est réuni à dix reprises au cours de l'exercice 2024. Les travaux principaux ont porté sur le Programme DH CNS (Digital Health CNS) et la mise en place stratégique du SONS2 DH CNS.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Règlement européen EEDS

Au niveau européen, l'année 2024 a été marquée par l'aboutissement des négociations pour parvenir à un accord visant l'adoption d'un nouvel règlement européen sur l'Espace Européen des Données de Santé (EEDS). Dans le cadre de ces négociations au Conseil de l'Union européenne, le M3S a assuré la coordination de la position nationale du Luxembourg. L'implémentation de ce règlement au Luxembourg est également au cœur de la nouvelle stratégie digitalisation dont le développement a débuté en 2024. Un

projet national de digitalisation en santé a été lancé en décembre 2024 ayant pour objectif la définition d'un concept d'implémentation du règlement EEDS.

Participation au réseau eSanté (eHealth network-eHN)

Le M3S a poursuivi en 2024 sa participation au sein du réseau e-santé (eHealth Network). Ce réseau volontaire, créé en vertu de l'article 14 de la directive 2011/24/UE offre une plateforme aux autorités compétentes des États membres en matière de e-santé. Il joue un rôle important dans la phase de transition vers la mise en œuvre du règlement EEDS au niveau de la gouvernance et des mesures spécifiques concernant l'échange de données de santé au niveau européen (utilisation primaire des données de santé). Le M3S a participé aux activités de l'instance de coordination au niveau européen et à celles des réunions d'actions coordonnées entre états membres. Le M3S a également assuré la coordination de la représentation du Luxembourg dans les sous-groupes techniques (ex. interopérabilité techniques et sémantique).

Participation à l'action commune X-EHR

En vue de la mise en œuvre du règlement EEDS, « l'Action Commune Xt-EHR » a été lancée en novembre 2023. Ce projet dans lequel participe le M3S, a pour objectif de renforcer la coopération entre les États membres de l'UE en matière d'interopérabilité et d'échange de données de santé pour l'utilisation primaire des données. Plus particulièrement, il a vocation de préparer des guides de mise en œuvre, des spécifications techniques et un cadre d'évaluation de la conformité pour l'adoption du format européen d'échange de dossiers de santé électroniques (EEHRxF) au niveau européen.

Capacity HD

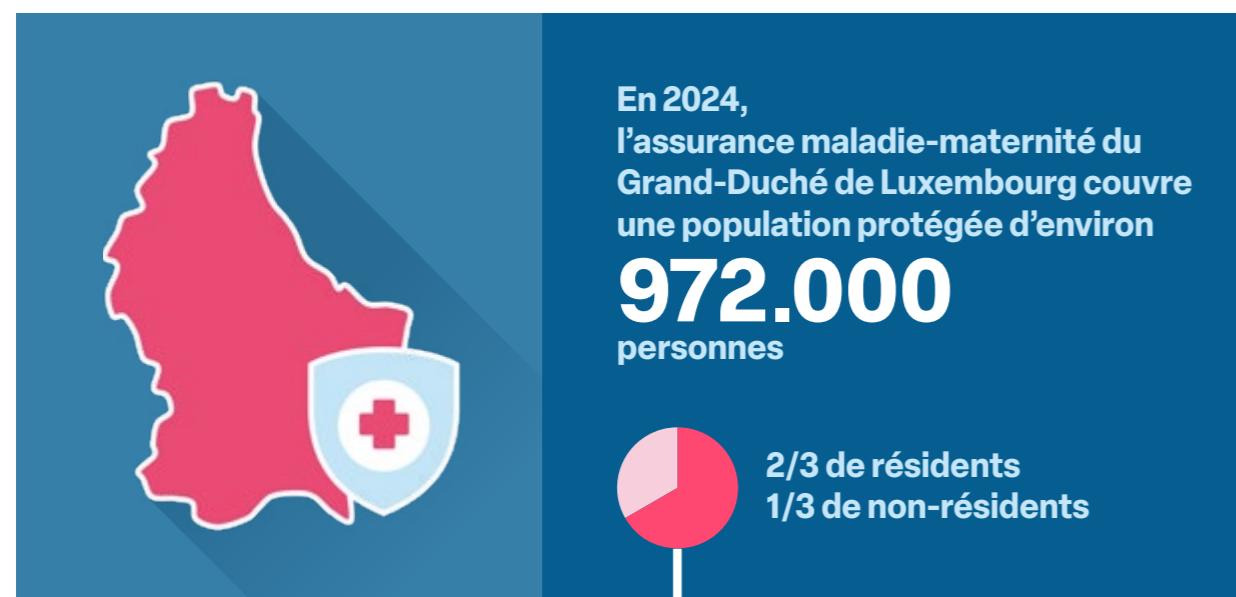
Le M3S a également bénéficié du programme CapacityHD financé par la Commission européenne. Ce programme de jumelage avait pour objectif l'échange de bonnes pratiques en matière d'utilisation primaire des données. Le M3S a participé aux jumelages suivants : la gouvernance de la eSanté : les aspects législatifs de la eSanté ; les stratégies nationales et feuilles de route de santé numérique. Par ailleurs, le ministère a également assuré la coordination de la participation du Luxembourg à d'autres échanges qui ont été organisé dans le cadre de ce programme (ex ePrescription/ eDispensation, Interopérabilité, la mise en œuvre du EEHRxF, qualité des données de santé, l'authentification et l'identification). Enfin, le M3S a été impliqué dans plusieurs projets nationaux ou internationaux tels que : le Advisory Board DARWIN EU, le Stakeholder Advisory Group du projet HDAB.LU; 1+ Million Genomes, Taskforce européenne sur l'harmonisation de l'évaluation des dispositif médicaux digitaux. Un suivi régulier a également été effectué des activités d'organisations internationales telles que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (ex. Global Initiative Digital Health, digital decade, Global Digital Health Certification Network) et de l'OECD (Data Governance, digital health indicators).

Assurance maladie-maternité

MISSION

- Collaborer au niveau des projets thématiques
- Organiser et participer à des réunions de concertation
- Contribuer à l'élaboration du cadre juridique
- Fixer les prix des médicaments à usage humain
- Faire la gestion et le suivi des affaires individuelles et de la Commission de surveillance
- Organiser, participer et suivre le comité quadripartite prévu à l'article 80 du Code de la sécurité sociale
- Représenter le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale dans différents commissions et groupes de travail au niveau national

L'assurance maladie-maternité vise à assurer l'**accès équitable à des soins de santé de qualité** pour toute la population protégée, indépendamment du statut social ou du revenu et de garantir la sécurité financière en cas de maladie. Elle vise un taux de couverture optimal de la population ainsi qu'une prise en charge complète dans les limites de « l'utile et du nécessaire.



ACTIVITÉS

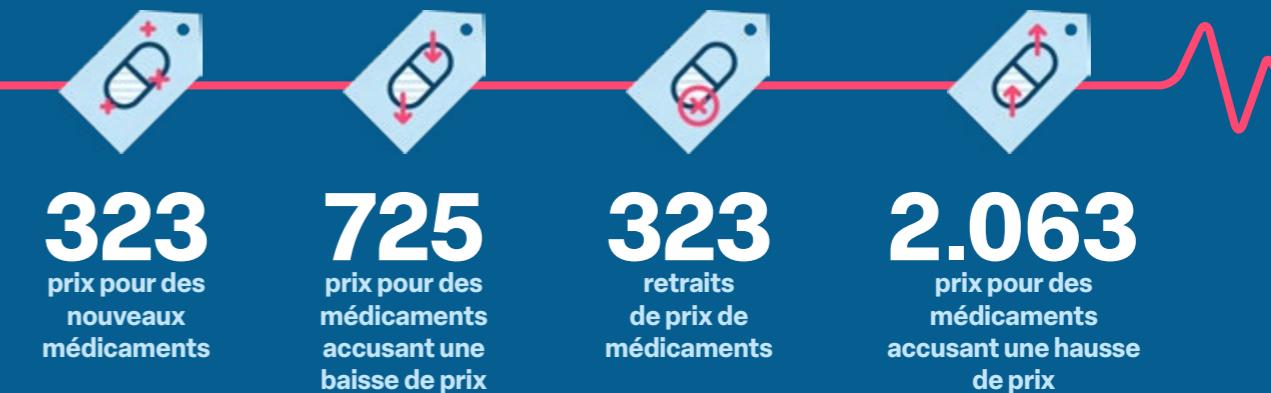
Fixation des prix des médicaments à usage humain

Le Service en charge de la fixation des prix des médicaments à usage humain est placé sous la compétence du ministère ayant dans ses attributions la Sécurité sociale.

Le titulaire ou mandataire est tenu à signaler au Service, au moyen du formulaire de demande, toute modification des prix d'une présentation dans le pays de provenance. Cette communication se fait dans un délai d'un mois suivant la modification.

Après examen par la Commission de contrôle (ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, la Caisse nationale de santé, le Contrôle médical de la Sécurité sociale, le Syndicat des pharmaciens) qui se réunit chaque mois, le Service établit pour chaque présentation des prix approuvés, une décision d'approbation qui prend effet le premier jour du mois qui suit la date de la décision.

Pour l'année 2024, les prix suivants ont été fixés :



Affaires individuelles

Au cours de l'exercice 2024, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale a été saisi 87 fois par des assurés pour des questions individuelles concernant le fonctionnement, les conditions du remboursement des prestations de la Caisse nationale de santé, les transferts à l'étranger et le paiement des indemnités pécuniaires. Le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale a également répondu à un nombre important de courriels et appels téléphoniques concernant les services de la CNS. En même temps, le ministère de la Sécurité sociale a traité de demandes d'assurés qui concernaient plus spécifiquement le fonctionnement et les décisions du Contrôle médical de la sécurité sociale et des demandes de renseignement sur l'affiliation et les cotisations du Centre commun de la sécurité sociale.

Commission de surveillance

L'article 72 du Code de la sécurité sociale (CSS) prévoit l'institution d'une Commission de surveillance composée d'un président et de quatre délégués. Elle est appelée à intervenir en vertu de l'article 72bis dans les litiges lui déférés par les prestataires de soins les opposant à la CNS ou à l'assurance accident ou par les assurés les opposant aux prestataires. En vertu de l'article 73, elle examine en outre les rapports d'activité des médecins et médecins-dentistes et les faits lui signalés par la CNS ou une caisse de maladie susceptibles de constituer une violation des règles applicables par un prestataire de soins. Le président et les vice-présidents sont désignés par le ministre ayant la Sécurité sociale dans ses attributions, le secrétariat est assuré par les services du ministère. La Commission de surveillance a été saisie par la CNS à 11 reprises durant l'année 2024 et 4 fois par des prestataires de services médicaux agréés.

Comité quadripartite

Le Comité quadripartite prévu à l'article 80 du Code de la sécurité sociale s'est réuni 1 fois en 2024 (le 6 novembre 2024) avec des représentants du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, du ministère des Finances, des partenaires sociaux et des prestataires de soins.

Budget interne

En 2024, le ministère de la Sécurité sociale a approuvé les décomptes des budgets 2023 de la Caisse nationale de santé, du Centre commun de la sécurité sociale et de la Mutualité des employeurs et il a approuvé les budgets prévisionnels des mêmes institutions ainsi que des trois caisses publiques (CMFEC, CMFEP et EMCFL) pour 2025. Il a en outre approuvé le budget annuel global de l'assurance maladie-maternité pour l'exercice 2025.



Assurance pension, assurance accident et dommages de guerre corporel

ASSURANCE PENSION

Évolution législative et réglementaire

- Règlement grand-ducal du 13 décembre 2024 fixant la prime de répartition pure pour l'année 2023.
- Règlement grand-ducal du 13 décembre 2024 fixant le facteur de revalorisation de l'année 2023.

National

En vertu de l'article 181 du Code de la sécurité sociale, le M3S peut accorder une dispense de l'assurance pension aux personnes travaillant au Luxembourg pendant plus de 24 mois et affiliées à un régime de pension à l'étranger. En 2024, un arrêté ministériel a été pris pour accorder cette exemption.

Au cours de l'exercice 2024, le M3S a été saisi 13 fois par courrier et 103 fois par courriel d'assurés concernant des réclamations contre la Caisse nationale d'assurance pension, principalement pour le refus d'une pension d'invalidité, de vieillesse anticipée ou de survie, l'information sur le début du droit à pension et l'estimation du montant de la pension. Les autres sujets abordés ont été l'application de saisies sur la pension, l'affiliation à l'assurance maladie, le calcul du montant de la pension, le cumul de la pension avec un revenu, le remboursement des cotisations et la suspension du paiement de la pension en raison de l'absence d'un certificat de vie valable.

En outre, le M3S a reçu un nombre sans cesse croissant de courriels et d'appels téléphoniques concernant des demandes d'informations sur divers sujets relatifs à l'assurance pension, ainsi que des demandes ou des transmissions de documents relatifs à la pension.

ASSURANCE ACCIDENT

Évolution législative et règlementaire

- Arrêté ministériel du 17 juillet 2024 portant approbation des cotisations annuelles applicables en matière d'assurance accident volontaire pour l'exercice 2024.
- Arrêté ministériel du 18 décembre 2024 portant approbation du taux de cotisation applicable en matière d'assurance accident pour l'exercice 2025.

Affaires individuelles

Au cours de l'exercice 2024, le M3S a été saisi dans 5 dossiers par courrier et dans 6 dossiers par courriel concernant des problèmes d'assurés avec l'Association d'assurance accident. Les motifs incluent la prise en charge d'un accident de travail, la consolidation de l'état de santé, l'indemnisation des préjudices extrapatrimoniaux, la reconnaissance d'une maladie professionnelle et le remboursement des frais de transport en hélicoptère.

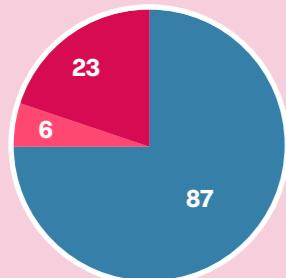
INTERNATIONAL (DÉROGATIONS AUX DÉTACHEMENTS)

Au niveau international, le M3S est l'autorité luxembourgeoise compétente en matière de dérogations aux règles générales de détermination de la législation applicable, conformément à l'article 16 du règlement (CE) n° 883/2004. Il en va de même pour les conventions bilatérales de sécurité sociale qui prévoient également de telles dérogations aux détachements.

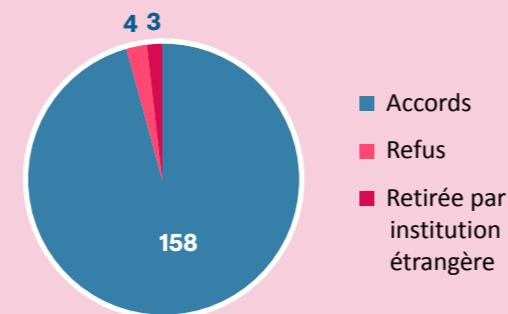
En 2024 le M3S a traité 116 demandes individuelles de dérogation introduites par des assurés et des employeurs luxembourgeois. Après analyse et approbation par le M3S, 87 de ces demandes ont été transmises aux autorités étrangères compétentes pour accord. Dans 23 cas, il s'est avéré après examen de la situation de l'assuré qu'ils tombaient sous l'accord-cadre sur le télétravail ou sous les articles 12 et 13 du règlement (CE) 883/2004 et non sous l'article 16. Par conséquent, ces demandes ont été transmises au Centre commun de la sécurité sociale pour compétence.

Demandes individuelles de dérogation

- introduites par des assurés et des employeurs luxembourgeois



- présentées par des organismes étrangers



165 demandes au titre de l'article 16, présentées par des organismes étrangers, ont été traitées. 158 demandes ont été clôturées par un accord du ministère, tandis que 3 demandes ont été annulées après analyse et d'un commun accord avec l'institution étrangère concernée. Au total, le M3S a prononcé 10 refus en raison du non-respect des conditions pour un détachement. Ces refus sont principalement dus à la période maximale de détachement atteinte ou au changement de législation suite au Brexit et à l'absence de dérogation dans l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Par ailleurs, le M3S a reçu environ 300 demandes d'information sur le détachement par courriel et par téléphone, de la part d'assurés, d'entreprises ou d'autorités étrangères, principalement au sujet du télétravail.

DOMMAGES DE GUERRE

Prestations

Le Service des dommages de guerre corporels, créé par la loi modifiée du 25 février 1950, est placé sous la compétence du ministère ayant dans ses attributions la Sécurité sociale. Il assure le paiement des rentes et le remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers pour les victimes de guerre. Les prestations accessoires, telles que les cures, massages et soins à domicile, sont prises en charge si les victimes ne bénéficient pas des prestations de l'assurance dépendance.

Pendant l'année 2024, le Service a versé 48 rentes, dont 26 rentes personnelles et 22 rentes de survie. 13 rentes se sont éteintes suite au décès des bénéficiaires.

Au total, 556 023,73 € de prestations ont été payées, dont 546 419,42 € pour les rentes et 9 604,31 € pour les frais médicaux.

Évolution législative et règlementaire

Règlement grand-ducal du 13 décembre 2024 le coefficient adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 aux rémunérations payées depuis le 1er octobre 1944 est fixé pour l'exercice 2025.

Prestations dommages de guerre en 2024 :

26
rentes personnelles

+
22
rentes de survie

↓
48
rentes actives

546.419,42 €
Rentes

+
9.604,31 €
Frais médicaux

↓
556.023,73 €
Total prestations

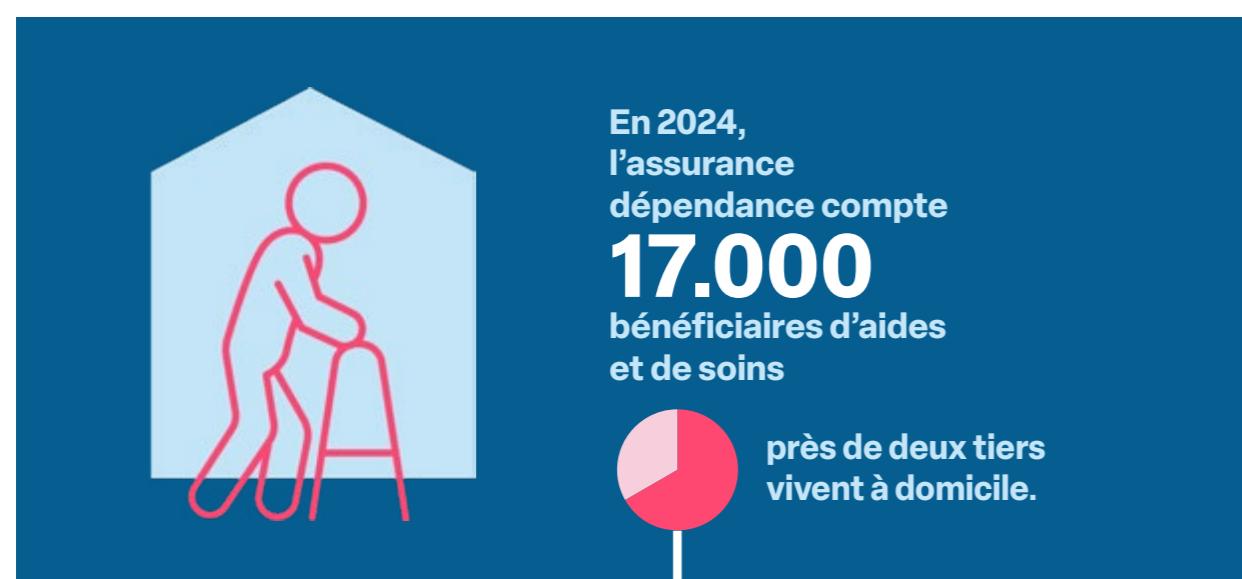
Assurance dépendance

MISSION

- Collaborer au niveau des projets thématiques
- Organiser et participer à des réunions de concertation
- Contribuer à l'élaboration du cadre juridique
- Faire la gestion et le suivi des affaires individuelles
- Echanger avec la Commission européenne concernant l'implémentation de la recommandation de 2022 sur les soins de longue durée et le rôle de Coordinateur national soins de longue durée au niveau européen
- Représenter le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale dans différents commissions et groupes de travail au niveau national

L'assurance dépendance a principalement pour objet la **prise en charge des aides et soins de la personne dépendante, qui vit à domicile ou dans un établissement d'aides et de soins**.

La prise en charge de ces dépenses par la collectivité se justifie à la fois par la généralité et l'uniformité du risque qui peut toucher tout un chacun à n'importe quel âge et par l'importance des frais qui ne peuvent guère être assumés par une personne seule ou même par sa famille.



ACTIVITÉS

Célébration des 25 ans de l'assurance dépendance

En date du 11 octobre 2024, lors d'une séance académique à l'Hémicycle du Convention Center à Luxembourg-Kirchberg, l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance et la Caisse nationale de santé ont célébré le 25ème anniversaire de l'assurance dépendance en présence de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Martine Deprez, du ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, d'anciens ministres et des personnes impliquées lors de l'introduction en 1999 de l'assurance dépendance au Luxembourg.

Lors de son intervention, la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a souligné :

« L'introduction de l'assurance dépendance visait notamment à créer les conditions cadres permettant aux personnes dépendantes qui le souhaitent de continuer de vivre chez elles le plus longtemps possible. Près de deux tiers des 17.000 personnes dépendantes sont aujourd'hui prises en charge à domicile. Grâce à la mise en place de l'assurance dépendance, le paysage des soins en général et des soins à domicile en particulier s'est énormément développé ces vingt-cinq dernières années. C'est aussi la marque d'un changement important de société: solliciter l'assistance d'un réseau d'aides et de soins devient de plus en plus naturel. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ce secteur est devenu l'un des principaux employeurs du pays avec actuellement près de 12.000 équivalents temps plein. »

Procédure législative et réglementaire

➤ [Règlement grand-ducal du 24 janvier 2024](#) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 décembre 2006 déterminant 1. les modalités et les limites de la prise en charge des aides techniques par l'assurance dépendance ; 2. les modalités et les limites de la prise en charge des adaptations du logement par l'assurance dépendance ; 3. les modalités et les limites de prise en charge par l'assurance dépendance des aides techniques pour les personnes bénéficiaires de soins palliatifs.

➤ [Règlement grand-ducal du 27 août 2024](#) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 13 décembre 2017 déterminant : 1° les normes concernant la dotation et la qualification du personnel ; 2° les coefficients d'encadrement du groupe.

- Protocoles d'accord signés en date du 11 décembre 2024 entre la Caisse nationale de santé, organisme gestionnaire, et la COPAS, groupement professionnel représentatif de prestataires, fixent les valeurs monétaires applicables pour 2025 et 2026 pour [les réseaux d'aides et de soins, les centres semi-stationnaires, les établissements d'aides et de soins à séjour intermittent et les établissements d'aides et de soins à séjour continu](#).

Affaires individuelles

Au cours de l'exercice 2024, le ministère de la Sécurité sociale a été saisi 2 fois d'assurés pour des questions individuelles concernant le droit à l'assurance dépendance et les conditions d'octroi des prestations en matière d'assurance dépendance.

Budget interne

En 2024, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale a approuvé le décompte de budget 2023 de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance et il a approuvé le budget prévisionnel de cette même administration pour 2025.

Commissions et groupes de travail thématiques

Suivant l'article 393 du Code de la sécurité sociale (CSS), la Commission de surveillance est compétente pour connaître des litiges lui déférés par la CNS ou par un prestataire et pour instruire les affaires portées devant elle par la CNS sur base des faits signalés par le chargé de direction de la Cellule d'évaluation et d'orientation. La Commission de surveillance a été saisie à 4 reprises en 2024 pour des affaires liées à l'assurance dépendance.

La Commission consultative de l'assurance dépendance prévue par l'article 387 du CSS ne s'est pas réunie en 2024.



Surveillance des mutuelles

MISSION

Les mutuelles au Grand-Duché de Luxembourg sont régies par la loi modifiée du 1er août 2019 concernant les mutuelles, qui les placent sous la tutelle du ministre ayant la Sécurité sociale dans ses attributions. Ainsi, le service Surveillance des mutuelles, assure notamment le contrôle de la légalité des statuts et des comptes des mutuelles.

L'année 2024 a été marquée par le jugement prononcé le 9 août 2024 par le Tribunal administratif dans l'affaire n° 46911 du rôle annulant l'arrêté ministériel du 8 octobre 2021 portant agréation de la mutuelle dénommée « Caisse Médico-Complémentaire Mutualiste du Grand-Duché de Luxembourg » (CMCM). En réponse à cette annulation, le conseil d'administration de la CMCM avait pris la décision d'introduire une demande d'agrément sur base des statuts applicables, dont les modifications antérieures avaient déjà tenu compte du recours qui avait été introduit ayant mené au jugement précité. Après une analyse détaillée, la CMCM a été agréée en date du 20 septembre 2024 (*Arrêté ministériel du 20 septembre 2024 portant agréation de la mutuelle dénommée « Caisse Médico-Complémentaire Mutualiste du Grand-Duché de Luxembourg »* : <https://legilux.public.lu/eli/etat/adm/amin/2024/09/20/b3583/jo.>).

Outre l'agréation de la CMCM, neuf modifications statutaires ont été validées en 2024 et une fusion par absorption entre deux mutuelles. Ces approbations ont fait l'objet de publication des arrêtés ministériels au Journal officiel.

Le ministère a également participé, sur invitation, à plusieurs assemblées générales et événements organisés par les mutuelles et la fédération.



Santé sociale

MISSION

Le département Santé sociale a pour mission de guider le secteur conventionné dans la réalisation des objectifs de la politique de santé publique de manière cohérente et adaptée aux besoins des personnes prises en charge. A cet effet, il s'occupe de l'établissement et du suivi des conventions avec 45 organismes gestionnaires, de l'attribution et du contrôle du budget et des postes, ainsi que du respect des délais et des procédures. D'autre part, le département accorde les agréments aux gestionnaires œuvrant les domaines social, familial et thérapeutique -ASFT, et participe à différents comités et groupes de travail pour la mise en place de projets internes et interministériels en lien avec la santé sociale.

89
services
conventionnés

dans les domaines suivants :

- Santé mentale et psychiatrie extrahospitalière
- Addictions et toxicomanies
- Maladies chroniques
- Médecine sociale

Nouveaux organismes gestionnaires nouvellement conventionnés en 2024

- **Le Cercle des associations de patients – CAPAT** s'engage à fédérer et à défendre les intérêts des associations sans but lucratif et des fondations dédiées au bien-être des personnes touchées par des pathologies spécifiques et de leurs proches.
- **Europa Donna Luxembourg** contribue à l'optimisation de la prise en charge des patientes atteintes d'un cancer du sein pendant le diagnostic, le traitement, la réintégration sociale ainsi que l'accompagnement.
- **La Fédération luxembourgeoise des Association de Sports de Santé – FLASS** a pour objectif d'accroître la participation des personnes atteintes de maladies chroniques aux cours d'activité physique thérapeutique proposés au Luxembourg par ses membres afin de diminuer le risque de récidives de leurs maladies et/ou de leur donner un plus grand confort de vie.
- **Inter-Actions asbl**, qui s'est fixé pour objectif d'améliorer les conditions de vie des personnes socialement défavorisées depuis 1979, a obtenu en 2024 une première convention avec le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et renforce, ensemble avec HUT – Hëllef um Terrain asbl, le réseau de soutien aux bénéficiaires dans le cadre du projet pilote CUSS – Couverture Universelle des Soins de Santé.

FAITS MARQUANTS

- La création du centre transgenre juvénile (Transgenderambulanz) du CHL permet la mise en place d'une collaboration avec les autres acteurs sur le terrain et les centres d'expertise internationaux, tout comme l'aspect formation et recherche, ainsi que l'organisation d'événements.
- La prise en charge médico-psychologique mobile de la personne sans-abri, prévu dans l'accord de coalition, a pu débuter avec les projets Streetcare de la Croix-Rouge luxembourgeoise et Santé Communautaire de HUT – Hëllef um Terrain asbl. Des équipes mobiles répondent aux premiers besoins médicaux de base des personnes sans-abris dans un environnement de rue et facilitent l'accès aux soins et aux autres services à travers une orientation vers des structures adaptées.

Pour une vue exhaustive des activités et services conventionnés et financés par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, veuillez consulter le chapitre Associations conventionnées avec le M3S.

Projet pilote CUSS

Le projet pilote Couverture Universelle des Soins de Santé – CUSS, lancé au printemps 2022, a pour objectif de garantir l'accès à des soins de santé pour les personnes présentes habituellement sur le territoire national, qui ne sont pas affiliées au système de sécurité sociale et qui ne peuvent pas bénéficier de l'aide sociale.

Pour 2024, il a été décidé d'élargir le nombre de partenaires habilités à mettre en œuvre la CUSS, et depuis juin de cette année, Inter-Actions asbl et HUT – Hëllef um Terrain asbl ont rejoint le cercle des maintenant sept associations, dont aussi la Croix-Rouge luxembourgeoise, la Stëmm vun der Strooss asbl., Médecins du Monde Luxembourg asbl, la Fondation Jugend- an Drogenhëllef et le CNDS – Abrigado.

Subside pour personnes indigentes

En cas de nécessité d'une intervention médicale d'urgence pour des personnes n'ayant pas de couverture sociale, les frais afférents aux soins hospitaliers sont pris en charge par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale à travers un subside spécifique pour personnes indigentes.

Couverture universelle des soins de santé

Depuis le lancement du projet pilote

384
demandes adressées au M3S, dont

313
demandes accordées



680
demandes de subsides

Associations conventionnées avec le M3S

4motion asbl

MISSION

- › Education for social change
- › Développement de l'offre drug checking
- › PIPAPO – PIPAPOTER - SaferNight

Depuis 2016, 4motion asbl propose un service intégré de Drug Checking (DUCK) combinant analyse de produits, accompagnement et conseils de réduction des risques pour usagers récréatifs de drogues. Ce travail contribue à l'observation des tendances du phénomène des drogues et s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé. En 2024, 4motion a franchi une étape clé avec la mise en place du DUCKlab, permettant l'analyse de substances lors des consultations PIPAPOTER grâce à l'acquisition d'un chromatographe HPLC. Ceci renforce

l'accompagnement en offrant des résultats en parallèle de la consultation. Ainsi une révision des outils de communication et d'évaluation des risques a été taillé sur mesure pour les usagers.

En parallèle, le dispositif DUCKmobile a permis de déployer le laboratoire lors d'un festival d'été, offrant aux usagers la possibilité d'analyser leurs substances pendant celui-ci. Ce dispositif permet une évaluation des risques en temps réel et contribue à une révision éclairée des décisions de consommation pendant la fête.

Le DUCKlab ainsi que le DUCKmobile ont été développé en étroite collaboration avec le Laboratoire National de Santé (LNS), le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et la HIV Berodung. Ces avancées marquent une évolution significative vers des services de proximité, innovants et centrés sur les besoins des usagers, contribuant directement à la promotion de la santé publique.

46

Interventions de sensibilisation en milieu festif (PIPAPOTER et Party Safe City)

46

Nombre de consultations prestées (PIPAPOTER)

187

Nombre d'échantillons analysés de présumés psychotropes (DUCK)

www.4motion.lu

www.pipapo.lu

AKUT asbl

MISSION

La mission de l'association consiste dans l'information et la sensibilisation au sujet de la santé environnementale et de la qualité de l'air intérieur y compris la construction saine :

- › Conseils aux particuliers
- › Organisation de conférences avec des experts en la matière
- › Participation à des conférences et congrès internationaux
- › Echanges avec d'autres associations œuvrant en la matière

Conférences

Lors de l'exercice 2024 deux conférences avec des experts nationaux et internationaux ont été organisées :

- 1 «Auf der Suche nach den Ursachen von Symptomen: wenn Umweltmedizin, biologische Zahnmedizin und Baubiologie aufeinandertreffen» Dr. Joe Diederich, Diplombiologe Ralph Baden und Dr. Hendrik Schwagten
- 2 «Toxopherese: – ursachenbezogene Diagnostik und schonende Blutwäsche gegen Zivilisationskrankheiten» Dr. med. Harald Burgard

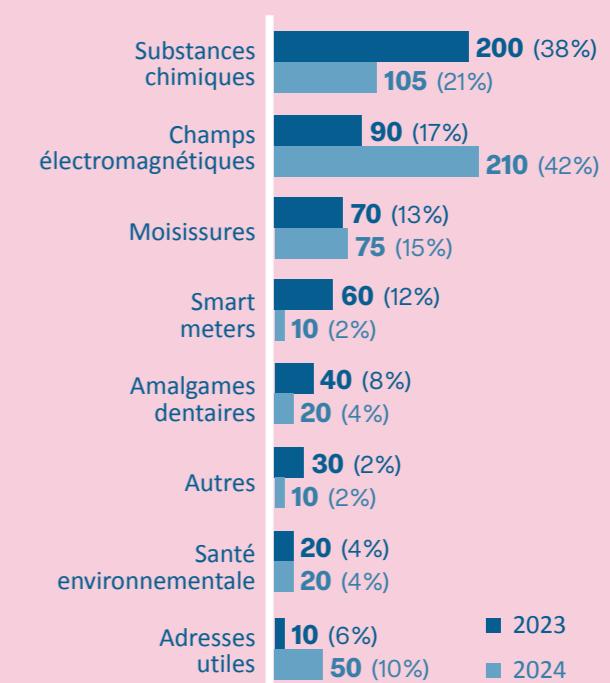
Formation continue

Afin de pouvoir traiter les demandes de renseignement de nos membres et du grand public (non-membres), nos membres du conseil d'administration (comité) participent régulièrement à des congrès ou conférences nationales ou internationales.

En 2024, 3 membres du comité ont participé au 15e Congrès annuel de la Deutsche Gesellschaft für Umwelt- Zahn Medizin à Kassel.

Consultations/demandes de renseignements

En 2024, AKUT a traité 500 demandes de renseignements de particuliers : La majeure partie (42%) concernait les champs électromagnétiques (21%), des substances chimiques présentes dans les bâtiments («Wohngifte») suivi des moisissures (15%) et des adresses utiles (10%). Par rapport à l'année précédente, les demandes concernant les polluants chimiques de bâtiments, les moisissures et les adresses utiles ont ainsi augmenté aux dépens des questions sur la santé environnementale en général ou sur les smart meters.



Consultations/demandes de renseignements

En termes d'échanges et de collaboration avec d'autres acteurs ou associations nationaux, AKUT s'est concerté à différentes reprises avec la « Patientevertriedung » ainsi qu'avec l'association « SCENTE ».

ALAN – Maladies Rares Luxembourg

MISSION

- Informer, conseiller et soutenir les personnes concernées par une maladie rare ainsi que leurs familles grâce à notre soutien psychosocial ;
- Organiser des activités récréatives et sportives ;
- Promouvoir l'éducation, le renforcement des capacités et l'autonomisation ;
- Informer et sensibiliser ;
- Contribuer à garantir l'égalité d'accès au diagnostic, à la thérapie et aux soins ;
- Promouvoir la recherche scientifique ;
- Développer et maintenir des partenariats nationaux et internationaux ;
- Fédérer les associations œuvrant dans le domaine de maladies rares.

Le service de consultation psychosocial d'ALAN

Le service de consultation d'ALAN est organisé en 2 lignes nationales de support : l'Infoline Maladies Rares Luxembourg et le Service de suivi Psycho-social.

L'évolution des demandes



699 personnes ont fait appel d'ALAN services

+ 4.5% par rapport à 2023

+ 75,6% d'augmentation sur les 5 dernières années

1ère ligne de support :
le service INFOLINE Maladies Rares
Luxembourg

450
personnes

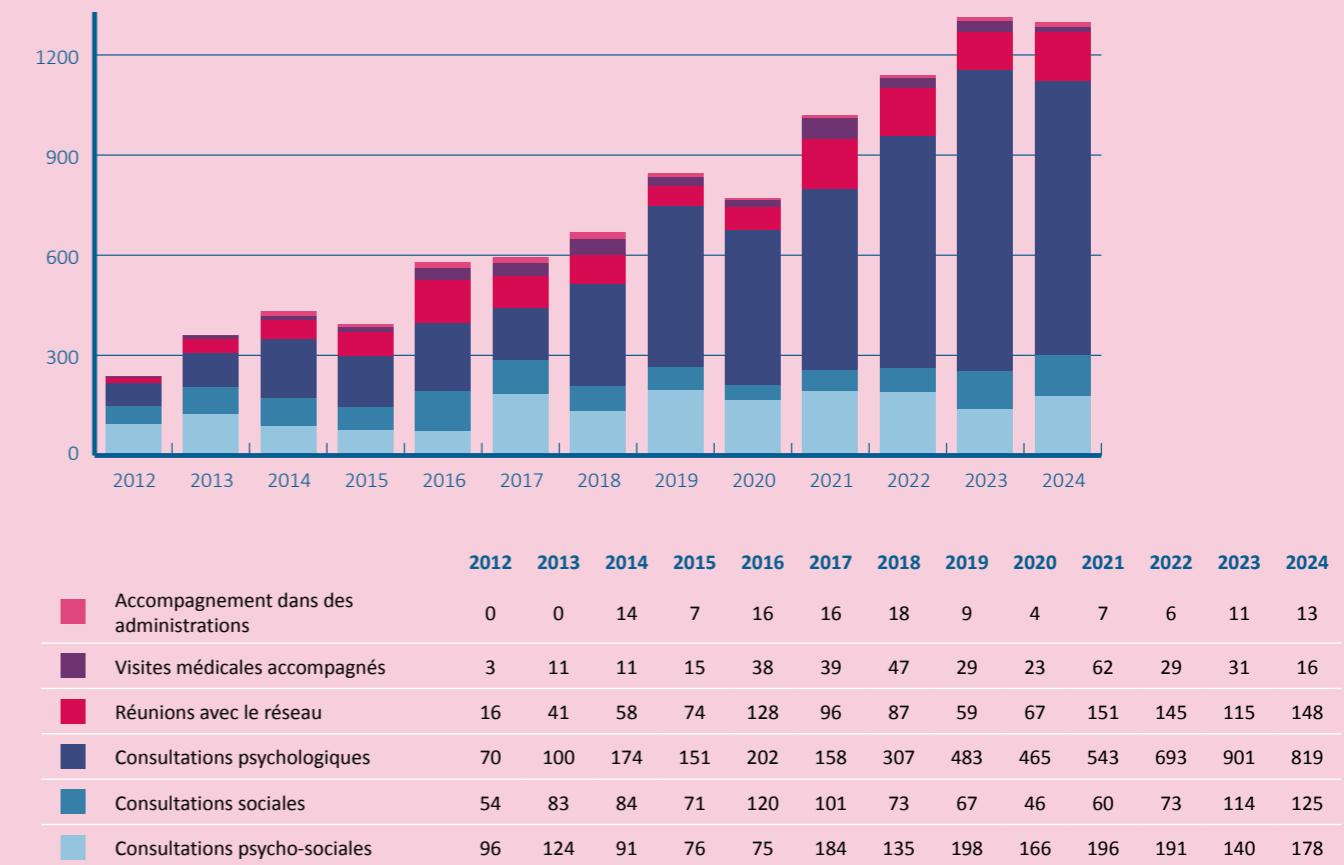
(dont 352 nouveaux demandeurs et 98 déjà connus) ont été en contact avec l'Infoline Maladies Rares

2ème ligne de support :
le Service de suivi Psycho-social

425
personnes

ont été suivies en 2^e ligne par le Service de suivi Psycho-social, comptabilisant 1.299 prestations en présentiel

Consultations présentielles



L'Alliance Nationale Maladies Rares Luxembourg (ANMR) – Information, sensibilisation, promotion

393 membres
en règle de cotisation,
dont 3 associations
de maladies rares au Luxembourg

4 réunions
de la plateforme d'alliance
avec la participation de
7 associations.

www.alan.lu

Association Luxembourgeoise du Diabète ALD

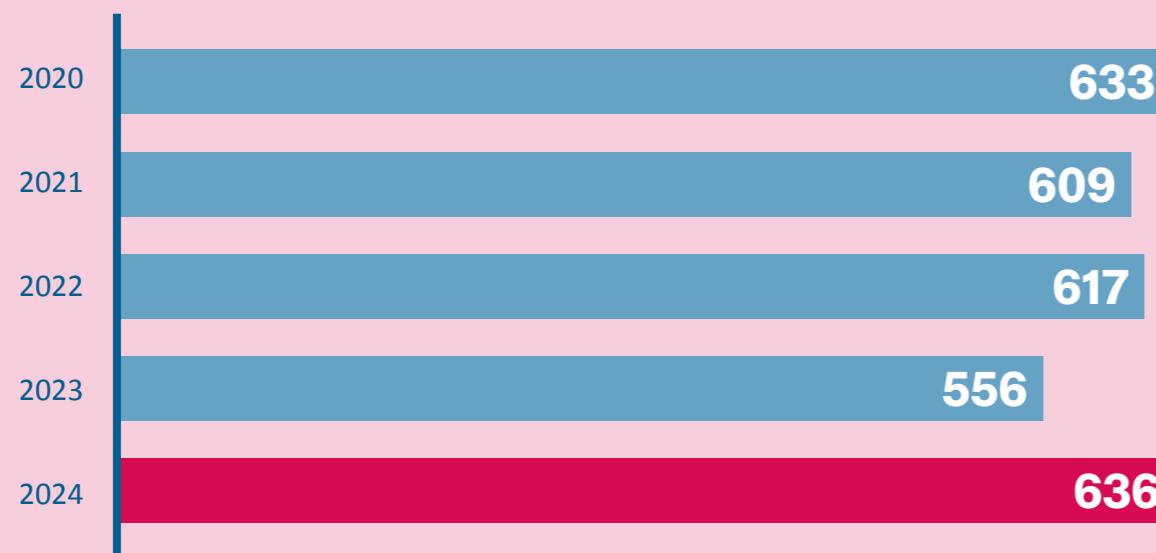
MISSION

L'ALD a comme mission d'améliorer l'information et l'éducation des personnes avec un diabète et de leur entourage. Grâce à son service de la Maison du Diabète, l'association offre entre autres :

- Accueil et informations
- Renseignements / Documentation
- Consultations individuelles Traitement /Auto-gestion / Alimentation / Activité physique
- Activités d'éducation en groupe Séances d'information / Rencontres / Bien-être / Cours de cuisine et de sport
- Sensibilisation de la population
- Conférences / Dépistages
- Formations pour professionnels de santé

FAITS MARQUANTS

Augmentation des consultations (infirmières et diététiques)



➤ **Refonte graphique et révision des contenus des cours pour les personnes avec un diabète :** nouveau dépliant de présentation de la Maison du Diabète et de l'ALD, amélioration visuelle de l'agenda des cours et ajustement des thématiques selon le modèle bio-psychosocial résultant dans une augmentation de 25% du nombre de participations aux différents cours.

➤ **Participation importante aux événements grand public :** notamment lors des différentes conférences et actions de dépistage, mobilisation renforcée et un engagement accru du public

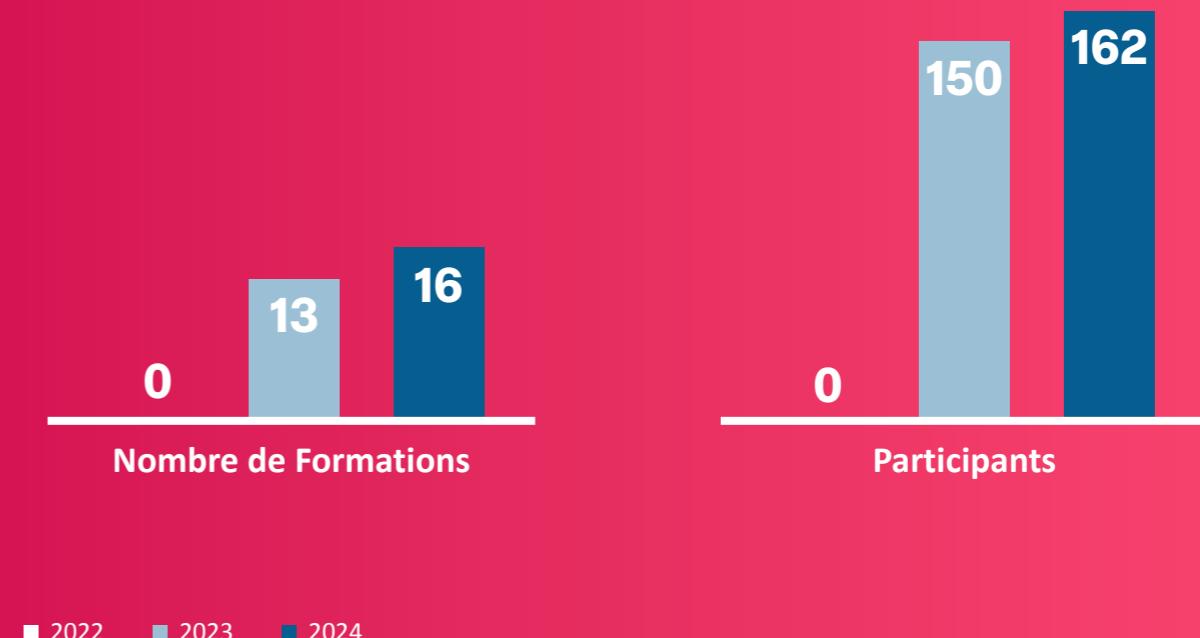
➤ **Développement d'une stratégie globale :** Élaboration d'une stratégie visant à structurer et optimiser les actions de la Maison du Diabète 2025-2028.

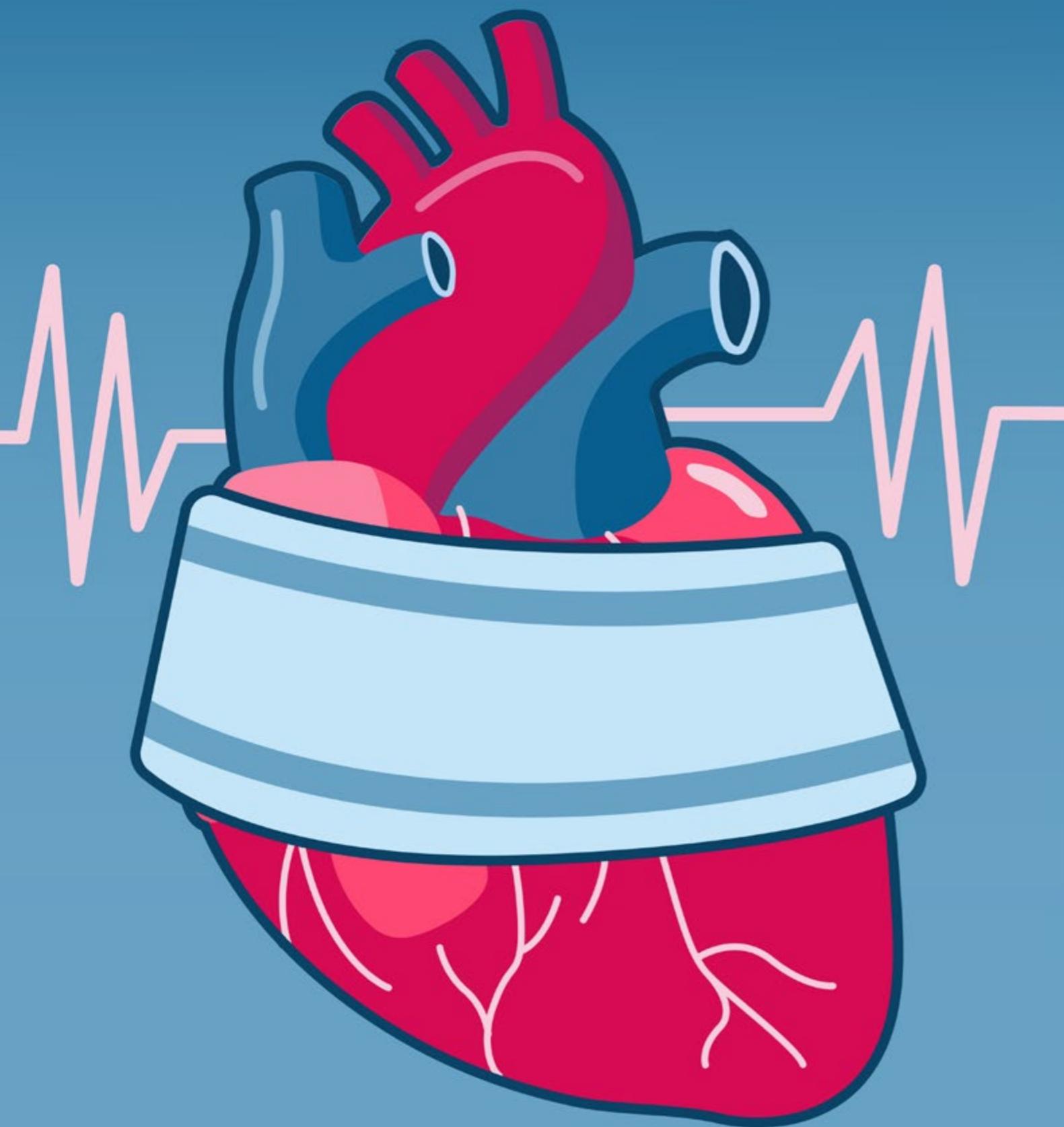
➤ **Refonte et expansion des formations professionnelles :**

- Redéfinition du concept et structuration d'un catalogue de formations adaptées aux besoins des professionnels de santé et du secteur social.
- Augmentation significative du nombre de formations proposées et du taux de participation.

L'année 2024 a donc été marquée par une augmentation des activités de formation, une amélioration de la visibilité de l'ALD et le développement de nouveaux projets innovants.

Evolution des formations professionnelles





Association Luxembourgeoise des Groupes Sportifs pour Cardiaques (ALGSC)

MISSION

L'Association Luxembourgeoise des Groupes Sportifs pour Cardiaques (ALGSC) est une association spécialisée dans l'activité physique thérapeutique dans le cadre de la rééducation des maladies cardiaques en phase III ainsi que la prévention pour les personnes qui présentent un facteur de risque comme le surpoids, l'hypertension et le diabète.

Dans ce contexte, elle organise :

- des cours d'activités physiques thérapeutiques
- des conférences de sensibilisation

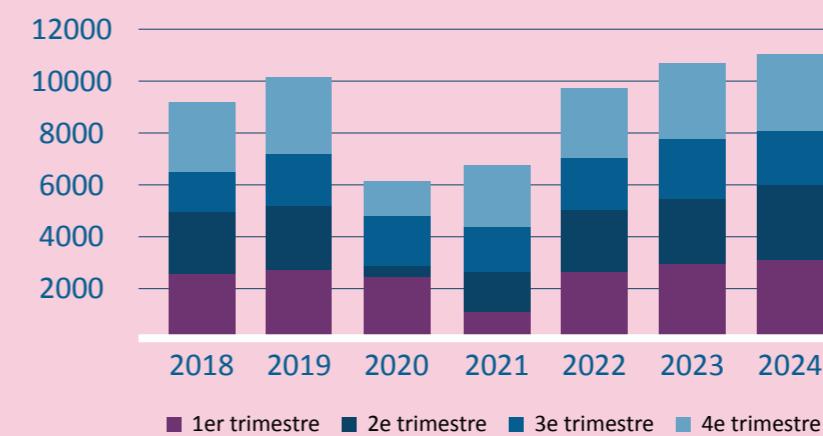
Les activités physiques thérapeutiques que l'ALGSC offre à ses membres (des personnes malades cardiaques ou à risque de développer une maladie cardiovasculaire) sont en général :

- données par des moniteurs spécialisés et/ou expérimentés ;
- surveillées par un médecin et/ou par une infirmière ;
- pratiquées en groupes d'une dizaine de participants ;
- organisées dans les trois sections de l'ALGSC (sections Sud, Centre, Nord).

FAITS MARQUANTS

En 2024, l'ALGSC a organisé 1.633 heures de cours d'activités physiques thérapeutiques (gymnastique, gymnastique douce, gymnastique préventive, gymnastique sur musique, gymnastique online, musculation, natation, aquagym, marche, marche nordique, cyclisme, et spinning) dans ses trois sections, totalisant 11.068 participations, comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

Participations aux cours d'activité physique thérapeutique



11.068
participations
aux cours d'activité physique thérapeutique des membres de l'ALGSC en 2024

Association Luxembourgeoise de Pédiatrie Sociale – ALUPSE

MISSION

L'ALUPSE est une association sans but lucratif, créée en 1984. L'association a pour objet la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance infantile ainsi que son traitement. Depuis 2002, l'ALUPSE est reconnue d'utilité publique. Les bureaux se situent sur les communes de Howald et d'Ettelbruck avec la particularité de déplacements en Institutions (dans certains cas précis) et à domicile (Alupse Bébé). L'ALUPSE propose 4 services multidisciplinaires : le service Médical, le service ALUPSE-Dialogue, le service ALUPSE-Bébé et le service ALUPSE Cosmos.

Les situations prises en charge par le service Médical d'ALUPSE

Les activités de pédiatrie sociale ont été menées par notre médecin pédiatre et notre généraliste formé aux violences sexuelles en collaboration avec nos 3 services de terrain.

Les situations prises en charge par le service ALUPSE-Dialogue

L'équipe a travaillé dans 203 dossiers (107 nouveaux dossiers et 96 anciens dossiers des années précédentes) au cours de l'année 2024. Au total, 334 enfants vivent dans ces familles dont 211 enfants « symptômes », porteurs de signes de souffrance importants à la suite d'un vécu traumatisant. L'équipe Alupse-Dialogue a réalisé 2487 prestations dans les dossiers traités.

Les situations prises en charge par le service ALUPSE-Bébé

228 familles ont été prises en charge et accompagnées par le service Alupse-Bébé, dont 98 nouvelles demandes acceptées. L'équipe Alupse-bébé a réalisé 2343 interventions sur tout le territoire luxembourgeois.

Les situations prises en charges par le service ALUPSE COSMOS

Le démarrage des activités de l'équipe s'est effectué en juillet 2024. Sur une période de 6 mois, l'équipe a traité 44 dossiers pour des situations mettant en cause des enfants et des adolescents ayant manifesté des comportements sexuels qualifiés d'inquiétants / alarmants, constitutifs dans certains cas d'infractions à caractère sexuel.

Conclusions

Il est nécessaire de mettre en lumière l'augmentation significative des besoins et des demandes de prises en charge (augmentation de la population générale, violences plus précoce, augmentation des cas de violences sexuelles intrafamiliales et de conflits parentaux graves, mouvements migratoires, isolement social...) ainsi que la nécessité d'adapter nos ressources professionnelles afin de pouvoir continuer à pouvoir offrir un accompagnement thérapeutique qualitatif et approprié.

arcus asbl Quai 57 – Suchtberodungsstell

MISSION

- La consultation ambulatoire psychosociale et/ou psychothérapeutique dédiée aux personnes souffrant d'addictions et de troubles connexes ;
- L'orientation et le suivi social des patients dans le cadre de projet thérapeutique stationnaire sur le territoire ou à l'étranger ;
- L'accompagnement socio-thérapeutique visant l'amélioration de la qualité de vie des patients (e.g. logement) ;
- Les interventions liées à l'information, formation et/ou sensibilisation relative aux addictions à destination du grand public et/ou des professionnels ;
- Le développement des prestations ci-dessus mentionnées dans le cadre de consultations régionales couvrant l'ensemble du territoire.

FAITS MARQUANTS

L'augmentation du nombre de patients accompagnés par le service à la fois dans le cadre de la consultation et de la consultation régionale est un élément saillant à souligner pour l'exercice 2024. La multiplication de nouvelles permanences et le maintien des anciennes est également à noter et attestent des différents partenariats et des collaborations établies avec les différentes institutions du secteur et avec ses acteurs par le Quai 57.

Les demandes en matière d'information, sensibilisation ou formations dédiée aux addictions ont également davantage mobilisé d'intervention de terrain dans le courant de l'exercice 2024.

La reprise par le ministère de la Santé au 1^{er} juin 2024 de l'ensemble des actions relatives à la prévention du syndrome d'alcoolisation fœtale liées au PALMA a permis de poursuivre les différentes activités menées dans ce cadre (e.g. affiches, communications, workshop). Au-delà de la rédaction de plusieurs publications, le service a également assuré deux communications lors de deux congrès internationaux dans le courant de l'année 2024.

Nombre de patients accompagnés

- dans le cadre de la consultation régionale
- dans le courant de l'exercice 2024



ATP asbl – Eilenger Konschtwierk

MISSION

L'ATP asbl encourage les personnes vivant avec une maladie psychique dans leur processus de réhabilitation psychosociale. Elle leur permet l'accès à des emplois dans des environnements de travail propices au rétablissement. Cet atelier est conventionné pour 40 personnes encadrées dont 50% bénéficient d'un contrat de droit commun en atelier protégé et 50% d'une convention de travail thérapeutique.

Le Eilenger KonschtWierk est situé dans la commune de Reckange-sur-Mess. Les activités qui y sont proposées sont la création d'objets de design, la cuisine et la sérigraphie d'art et l'activité de vannerie. La cuisine/restaurant du Eilenger KonschtWierk effectue aussi des livraisons pour une maison relais.

ATP asbl – Haff Ditgesbach

MISSION

L'ATP asbl encourage les personnes vivant avec une maladie psychique dans leur processus de réhabilitation psychosociale. Elle leur permet l'accès à des emplois dans des environnements de travail propices au rétablissement. Cet atelier est conventionné pour 50 personnes encadrées dont 50% bénéficient d'un contrat de droit commun en atelier protégé et 50% d'une convention thérapeutique.

L'atelier Haff Ditgesbaach est situé à proximité du CHNP à Ettelbruck et offre des activités de travail au cœur de la nature sur un domaine de 18 hectares. Les activités proposées sont la création et la fabrication de bougies, les écuries, la cuisine, l'exploitation d'un jardin sous le label bio, et la ferme.



ATP asbl – Hondsburren

MISSION

L'ATP asbl encourage les personnes vivant avec une maladie psychique dans leur processus de réhabilitation psychosociale. Elle leur permet l'accès à des emplois dans des environnements de travail propices au rétablissement.

Cet atelier est conventionné pour **40 personnes encadrées** sous convention thérapeutique. Avec le support de responsables d'atelier experts dans leur métier (ex : un cuisinier) et d'une équipe pluridisciplinaire capable de :

- travailler avec le réseau de la psychiatrie extrahospitalière pour soutenir les usagers du service,
- travailler avec les acteurs économiques et locaux.

L'objectif étant de favoriser l'insertion des personnes en milieu ordinaire de travail et/ou de développer leur participation citoyenne qui a dégradé progressivement par des hospitalisations récurrentes.

L'atelier Hondsburren, donne du travail au public concerné et souhaite développer et voir renaître les capacités d'autodétermination, d'empowerment pour chaque personne participant à un projet via un projet de réhabilitation où l'individu est au centre des préoccupations.

La réhabilitation repose sur l'idée que toute personne est capable d'évoluer vers un projet de vie choisi. Elle concerne différents champs de la personne : clinique (symptômes, traitements), fonctionnel (capacités cognitives, motrices relationnelles, d'autonomie) et social (logement, gestion du budget, retour à l'emploi). La réhabilitation psychosociale, le rétablissement et l'inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques sont aujourd'hui considérées comme des priorités de santé au niveau européen.

! **Effectif**

L'atelier thérapeutique Hondsburren vu sa récente implantation dispose de places disponibles en convention thérapeutique.

Turnover des personnes encadrées

10 personnes

ATP asbl – Kielener Atelier

MISSION

L'ATP asbl encourage les personnes vivant avec une maladie psychique dans leur processus de réhabilitation psychosociale. Elle leur permet l'accès à des emplois dans des environnements de travail propices au rétablissement.

Cet atelier est conventionné pour 55 personnes encadrées dont 50% bénéficient d'un contrat de droit commun en atelier protégé et 50% d'une convention de travail thérapeutique.

Le Kielener Atelier est situé en plein cœur de la Zone industrielle de Kehlen. Les activités proposées sont des activités de cuisine, travaux du métal, du bois et du tissus. L'atelier dispose d'un restaurant ouvert au public qui assure aussi des livraisons de repas. L'implantation au cœur de la zone industrielle permettent un contact direct avec les travailleurs de la zone industrielle.

www.atp.lu



Un atelier au sein de la communauté qui est un projet de psychiatrie sociale qui remplit tous les critères de ce qu'est la psychiatrie sociale. Service conduit en collaboration directe avec le CHNP.

En 2024, les personnes de l'atelier se sont aussi vues proposer des activités physiques encadrées dans le cadre du projet « CF Mens Sana », projet pilote financé par l'œuvre nationale de secours grand duchesse charlotte visant à créer un cadre inclusif et améliorer la santé physique et mentale des participants au projet.

Les personnes participant au programme sont évaluées de manière régulière. La dynamique qui a pu se créer est ludique et stimulante. Nous avons pu remarquer que les participants au programme prennent plaisir à constater une amélioration de leurs conditions physiques (mesurable au niveau de l'amplitude des mouvements notamment).

L'objectif visé est notamment une meilleure intégration sur un autre lieu de travail où les postes sont plus exigeants au niveau des aptitudes physique. Les personnes ayant séjourné longtemps en milieu hospitalier ne sont temporairement plus aptes aux exigences de certains postes, même en milieu de travail thérapeutique.

www.atp.lu

! **Effectif**

Turnover des personnes encadrées

2 personnes

ATP asbl – Atelier Licorne

MISSION

L'ATP asbl encourage les personnes vivant avec une maladie psychique dans leur processus de réhabilitation psychosociale. Elle leur permet l'accès à des emplois dans des environnements de travail propices au rétablissement.

Ce service accueille principalement des personnes hospitalisées au sein de la filière de psychiatrie socio-judiciaire. Les activités proposées sont des activités de feutrage de laine et une boutique.

Cet atelier dispose de 15 places de travail en convention thérapeutique et est une plateforme de tremplin avant une période d'intégration en milieu ordinaire de travail ou dans les autres ateliers de l'ATP asbl.

En 2024, outre les activités de travail thérapeutique, l'accent a été mis sur le renforcement du travail de réseau avec les partenaires institutionnels.

MISSION

L'ATP asbl encourage les personnes vivant avec une maladie psychique dans leur processus de réhabilitation psychosociale. Elle leur permet l'accès à des emplois dans des environnements de travail propices au rétablissement. Cet atelier est conventionné pour 40 personnes encadrées dont 50% bénéficient d'un contrat de droit commun en atelier protégé et 50% d'une convention de travail thérapeutique. Le Schierener Atelier est situé à Schieren. Il a pour avantage, la proximité directe de la gare. Les activités proposées sont : la sous-traitance, et la cuisine et fin 2024 et l'encadrement d'art.

www.atp.lu

! **Effectif**

Turnover des personnes encadrées

8 personnes

Blëtz asbl – Association luxembourgeoise pour concernés d'un accident vasculaire cérébral

MISSION

Blëtz asbl est reconnue d'utilité publique et financée par des subventions, cotisations et dons. Son objectif est d'aider les victimes d'AVC et leurs proches durant tous les stades de la maladie. L'association vise à réduire les AVC de 10 %, organiser des campagnes de sensibilisation et assurer la certification des « Stroke Units » des hôpitaux luxembourgeois, garantissant un haut niveau de soins.

Activités

Blëtz asbl propose des portes ouvertes, séances d'activités thérapeutiques, de pétanque et de relaxation. De plus, l'association propose des consultations aux concernés d'un AVC et à leurs proches. En 2024, 259 consultations ont été réalisées.

Communication

Le site internet et les réseaux sociaux sont régulièrement mis à jour. Des annonces et articles sont publiés dans la presse locale et nationale (quotidiens, radio, télé, cinéma).

Prévention et sensibilisation

Les mesures de prévention sont particulièrement nombreuses dans le contexte de la journée et du mois de l'AVC en octobre. Il s'agit de :

- conférences et journées d'informations
- campagnes de sensibilisation et de prévention dans les hôpitaux (examen « Doppler » de la carotide et dépistage de

l'hypertension), les pharmacies (mesure de la tension artérielle) et les boulangeries (vente des éclairs « Blëtz »)

- la publication et distribution de matériel visant à informer sur les AVC
- la délivrance d'une passeport aphasia

Réunions clés

- S.A.R. la Grande Duchesse Héritière, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, le Parquet Général du Grand-Duché de Luxembourg, etc.
- Participation à différentes campagnes (organisées par la VDL, Fondation Cancer, etc.)
- Formations proposées par Blëtz asbl (Université du Luxembourg, Lycée Technique pour Professions de Santé, AXA Assurances, etc.)

Participation active chez SAFE, ESO, WSO, PN-MCNV, CSPH, Patient Partenaire, Info-Handicap, FLASS, CAPAT, FHL, etc.

Conclusion

Blëtz asbl joue un rôle essentiel dans la prévention et l'accompagnement des AVC. L'augmentation des consultations et le succès des actions de communication démontrent l'importance croissante de ses initiatives.

CAPAT – Cercle des Associations de Patients

MISSION

Fédérer et défendre les intérêts communs des organisations œuvrant, sans finalité lucrative, dans l'intérêt des personnes atteintes de pathologies spécifiques et de leurs proches.

Nous soutenons les membres dans :

- la défense des intérêts et des droits dans le cadre des politiques ;
- la promotion du développement des connaissances ;
- un accès efficient à l'information et aux obligations relatives à la santé et à la sécurité sociale.

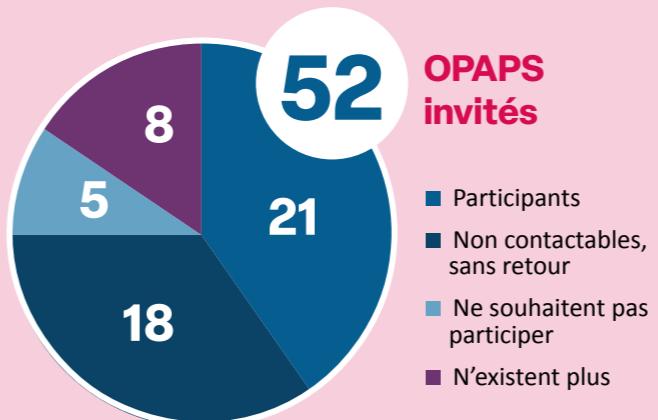
Nous aidons nos membres à coordonner leurs activités dans l'intérêt d'une coopération efficace aux fins d'une réalisation optimale des objectifs qui précèdent.

Enquête sur les organisations de patients au Luxembourg

Objectifs

- État des lieux sur les OPAPS (Organisations de Patients Avec Pathologie Spécifique)
- Établir un registre
- Comprendre le rôle
- Recenser les défis
- Analyser la représentation de la voix des patients

Chiffres clés 2ème Etape de l'enquête



Taux de participation :

40% brut
47,7% net



Health System Performance Assessment (HSPA) (avec ObSanté)

- Sur une période de 2 ans
- Pour représenter la voix des OPAPS
- Groupe de travail interne pour suivi

Partenariat patient

Participation Groupe de travail

- Ateliers participatifs
- Projet pilote : formation de base (avec Uni.lu)
- Construction du modèle luxembourgeois

3^e Journée nationale « patient partenaire »

- Présentation de l'enquête OPAPS
- Table ronde « loi 2014 sur les droits et obligations du patient »

Rencontres et événements

- Healthcare Week 2024 : orateur, table ronde, jury des Healthcare Awards
- Rencontres d'information et de sensibilisation aux missions du CAPAT avec différents responsables politiques, organisations de patients, associations de professionnels de la santé, structures hospitalières, extra-hospitalières et de recherche

www.capat.lu



Cesas – Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle

MISSION

Le Cesas poursuit sa mission en lien avec le Plan d'action national SAS (Santé affective et sexuelle). Il vise à informer le grand public, à orienter, à former et à mettre en réseau les professionnel.les autour des thématiques de santé sexuelle dans le but de promouvoir la santé affective et sexuelle.

En 2024, le Cesas a consolidé son rôle à travers plusieurs axes :

Formation et sensibilisation

- Co-coordination du projet Let's Talk about Sex ! (LTAS), labelisé par la Chaire Unesco Santé & Droits sexuels avec formation des multiplicateur.rices à 6 thématiques théoriques et aux pratiques pédagogiques en éducation affective et sexuelle.
- Formations spécifiques e.a. sur la prévention des violences et des abus.
- Colloque contraception.

Mise en réseau et communication

- Réédition de la brochure du réseau SAS avec 242 services/structures répertoriés.
- Speed meeting avec 71 professionnel.les SAS de 49 structures lors du 10^e anniversaire du Plan d'action national SAS.
- 6 newsletters (1.560 abonnés).

Accès à l'information et promotion des droits sexuels

- Suivi du site de référence « macontraception.lu », avec des vidéos d'information disponibles en 4 langues.

Prévention des violences

- Formations entre pair.es et conceptualisation du projet d'outil d'orientation pour victimes de violence avec la plateforme « Vivons sans violence ».
- Sensibilisation à travers formations et rencontres avec des (futur.es) professionnel.les du secteur.



Les activités organisées ou coorganisées ont impliqué :

318
participant·es

CHEM – Projet «Maison Escale»

MISSION

Le projet « Maison Escale » a démarré en 2020. À l'origine, il s'agissait du projet d'une structure sociale située à Weiler-la-Tour réalisée en partenariat avec Médecins du Monde et la Croix Rouge Luxembourgeoise.

L'objectif initial était d'assurer pendant la période COVID, un hébergement, une prise en charge médico-psycho-sociale pour des personnes sans-abri, indépendamment de leur statut légal.

Par la suite, le Centre Hospitalier Emile Mayrisch a repris le rôle de la Croix-Rouge Luxembourgeoise pour la poursuite du projet. La « Maison Escale » avec une capacité de 10 lits, a ouvert ses portes le 22 mars 2022, au 41 A rue de Luxembourg, à Esch-sur-Alzette.

FAITS MARQUANTS

En 2024, un fait inattendu a marqué l'évolution de la précarité : le profil des patients a changé et la maison Escale a accueilli un nombre croissant de personnes de nationalité luxembourgeoise, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Activités médicales Médecins du Monde en 2024



493

Consultations médicales



19

Nationalités représentées

Bosnie, Hongrie, Pologne, Roumaine, Portugais, française, Ivoirien, Luxembourgeoise...

Motifs d'admission

Cancers multiples, , Pathologies cardiaques, pulmonaires, sevrage éthilique, diabète, plaies cutanées, cirrhose, toxicomanie myopathie...

Provenance

des demandes d'admission

Stëmm vun der Strooss / CNDS / HKB / CHEM / JDH / CHL / Streetwork / CR / MDM / Caritas / Quai 57,etc.

Evénements significatifs :

Reportage sur la Maison Escale

Un reportage a été réalisé par deux journalistes du Luxemburger Wort qui ont suivi la vie des patients pendant plus de 6 mois. Le reportage a été publié sur les sites wort.lu et virgule.lu en version allemande et française :

➤ [Schwer kranke Obdachlose sprechen über ihren täglichen Überlebenskampf | Luxemburger Wort](#)

➤ [Dans l'ombre des jours | Virgule](#)

Visite de la nouvelle Ministre

Madame la Ministre Martine Deprez a visité la Maison Escale le 14 octobre 2024.

Journée porte ouverte

Le 20 décembre 2024, une journée porte ouverte a été organisée grâce à un don du fonds social du CHEM, en présence de la direction du CHEM et du bourgmestre de la ville d'Esch-sur-Alzette, Monsieur Christian Weis. Cette journée a été l'occasion d'offrir de magnifiques cadeaux de Noël aux patients.

CHL - Service médico-thérapeutique d'Evaluation et de rééducation

MISSION

Service national assurant un suivi longitudinal de la personne en situation de handicap tout au long de sa vie et au plus proche de ses lieux de vie, la prise en charge de pathologies installées et la prévention du sur-handicap.

Equipe de 13,1 ETP, regroupée dans 2 services : service d'Evaluation et de rééducation fonctionnelles (médecins spécialistes en pédiatrie, médecine physique et de réadaptation, psychiatrie) et Pédopsychiatrie.

FAITS MARQUANTS

➤ Prise en charge des personnes présentant un handicap et/ou un trouble (pédo-) psychiatrique et/ou du (neuro)-développement en intra- et extrahospitalier, en étroite collaboration avec les médecins et équipes de différentes structures extrahospitalières : Services de rééducation précoce, écoles/lycées, Centres de compétences, centres d'insertion socio-professionnelle et structures spécialisées de vie

Lieux d'intervention	Nombre de sites	Nombre de personnes encadrées	Consultations
Service de rééducation précoce (SRP)	4 sites	1809 enfants	Suivi pédiatrique, MPR et pédopsychiatrique
Centre pour le développement moteur (CDM)	1 site	133 élèves	Suivi pédiatrique, MPR et pédopsychiatrique
Centre pour le développement intellectuel (CDI)	7 sites	153 élèves	Suivi MPR et pédopsychiatrique
Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA)	18 sites 29 classes	200 enfants et adolescents	Suivi MPR et pédopsychiatrique
Centre pour le développement des apprentissages (CDA)	1	328	Suivi pédiatrique et pédopsychiatrique
Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE)	1	Début d'activité fin 2024	Suivi pédopsychiatrique
Fondation Kannerschlass	Centre psychothérapeutique « La Passerelle »	5 nouveaux patients	Suivi pédopsychiatrique

Lieux d'intervention	Nombre de sites	Nombre de personnes encadrées	Consultations
APEMH Association de parents d'enfants mentalement handicapés	12 sites 20 structures	338	Suivi MPR et psychiatrique
Autisme Luxembourg asbl	5 sites	50	Suivi psychiatrique
CHNP/Handicap mental Centre hospitalier neuropsychiatrique	2 sites 6 structures	140	Suivi MPR
Fondation Kraizbierg	7 sites 10 structures	250	Suivi MPR et psychiatrique
MS-Ligue	2 sites	25	Suivi MPR
Op der Schock	3 sites	35	Suivi MPR et psychiatrique
Tricentenaire	4 sites 6 structures	110	Suivi MPR et psychiatrique
Elisabeth Handicap	2 sites	160	Suivi MPR et psychiatrique

- Facilitation de l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap par l'intégration du service au CHL (réalisation d'explorations fonctionnelles et actes techniques, organisation de consultations spécialisées, harmonisation des filières hôpital - structures du handicap).
- Favoriser les échanges d'informations entre le milieu médical et les structures d'accueil/scolaires avec participation aux consultations spécialisées et activités d'hospitalisation, à des réunions pluridisciplinaires et des commissions nationales.
- Implication des médecins du service dans le développement de projets nationaux : Plan national maladies rares, Conseil scientifique (guidelines TSA).
- Participation dans les activités de formation pour les différents intervenants socio-thérapeutiques, dans les sociétés savantes avec des interventions scientifiques.

CHL Centre Transgenre Juvénile / Transgenderambulanz

MISSION

En 2024, le Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) a signé une nouvelle convention avec le M3S pour la mise en place un centre transgenre juvénile (également appelé Transgenderambulanz). Ce centre vise à offrir un accompagnement spécialisé aux jeunes patients transgenres en collaboration avec divers acteurs médicaux et institutionnels.

Bien que l'année 2024 n'ait pas permis le démarrage des activités du centre transgenre juvénile en raison de l'absence de personnel qualifié, les bases organisationnelles ont été posées pour une ouverture en 2025. Le CHL reste engagé à assurer un accompagnement de qualité aux jeunes patients transgenres en facilitant leur parcours de soins au sein d'un cadre adapté et inclusif.



CHNP – Service de Psychiatrie Juvénile au Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE)

MISSION

Le Service de Psychiatrie Juvénile du CHNP offre au CSEE son expertise psychiatrique et psychothérapeutique dans l'intérêt des jeunes qui sont placés dans les différentes unités du CSEE (Centre socio-éducatif de l'Etat) et qui présentent des besoins d'aide complexes, entre autres en raison de perturbations psychiques importantes.

Consultations

Mission

- Diagnostic
- Suivi ou installation d'un traitement médicamenteux si nécessaire
- Accompagnement des projets de sortie

Activités

- Visites à Dreiborn: 44
- Participation à des réunions d'équipe: 38
- Rendez-vous avec des patients de l'Unisec et/ou du CSEE par visite : 3-4

Profil des jeunes

- Troubles du comportement
- Consommation de substances
- Troubles du sommeil
- TDAH
- Patients traumatisés

Prise en charge à l'Unisec

- Chaque jeune qui arrive à l'Unisec reçoit au moins un rendez-vous avec le pédopsychiatre
- Pour certains jeunes plusieurs rendez-vous ont lieu, selon le besoin
- Dans certains cas le service assure aussi des rendez-vous avec la famille

Prise en charge au CSEE

- Les jeunes résidants dans le CSEE sont adressés au pédopsychiatre par l'équipe du CSEE selon le besoin

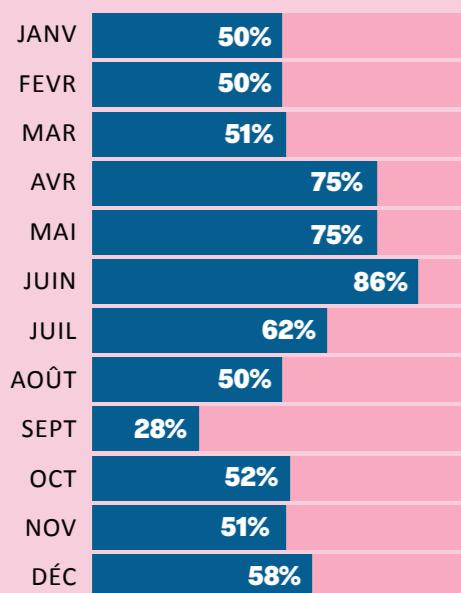
Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (CHNP) - Centre Thérapeutique Manternach (CTM) - Accompagnement Parent-Enfant

FAITS MARQUANTS

507	Nuitées d'enfants
635	Nuitées parents
261	Durée moyenne de séjours
5	Nombre d'admissions
4	Nombre d'élargissements
57,5%	Taux d'occupation moyen

*en 2024

Taux d'occupation par mois



MISSION

Offrir 4 places de thérapie stationnaire en addictologie pour femmes enceintes ou parent avec enfant (0-4 ans).

Objectifs

- ✓ Éviter une rupture dans la relation parent-enfant
- ✓ Renforcement du lien parent-enfant
- ✓ Établissement d'un réseau d'aide et de stabilisation
- ✓ Soutenir le parent à mobiliser et développer ses compétences et ressources

Projection

- Poursuite du processus de spécialisation du CTM dans le domaine de l'accompagnement parents-enfants par des formations continues adaptées aux exigences complexes de cette offre thérapeutique.
- Maintenir/développer travail en réseau.
- Convention supplémentaire avec MENJE pour pallier les déficits actuels de personnel et de financement en matière d'hébergement et d'accompagnement socio-éducatif des enfants.
- Augmenter si nécessaire le nombre de places de thérapie disponibles en fonction des besoins et de l'évolution.
- Adapter infrastructure en fonction de l'évolution de l'offre parent-enfant à moyen et long terme.

CHNP Rehaklinik - Service « Post-Cure »

MISSION

Suivi biopsychosocial de personnes ayant terminées une thérapie stationnaire

Objectifs

- ✓ Renforcement des compétences d'abstinence
- ✓ Identifier et mobiliser le potentiel et les ressources individuelles
- ✓ Promouvoir l'autonomie etc.

FAITS MARQUANTS

Résultats patients

37 Places de logement (disponibles en 2024)

16 Sites

39 Adultes
26 hommes, 13 femmes

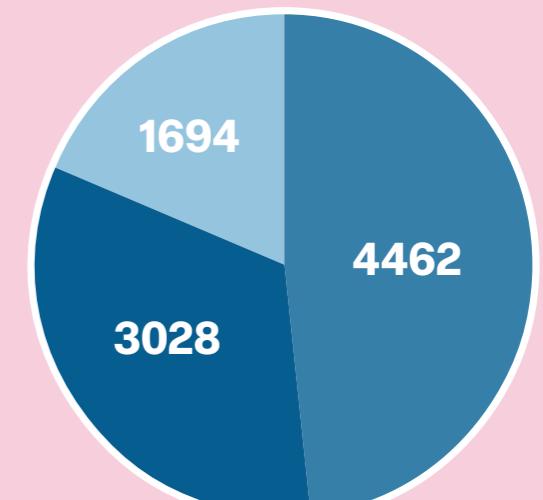
6 Enfants

68% Occupation moyenne

13 Admissions

19 Fins de suivi

Journées de présence



9184
en total

Actions pour les patients	2024	2023
Entretiens individuels	1235	897
Accompagnement par l'équipe		
Entretiens d'admission	26	22
Accompagnement avec services partenaires		
Groupe « Eltere Schoul »	4	6
Réunions/ interventions avec autres services	67	32

Interactions avec les centres thérapeutiques et le CHNP	2024	2023
Interactions avec le CTM		
Interventions socioéducatives, thérapeutiques	26	24
Collaboration insti-tutionnelle		
Planification et visite des logements de futurs patients	33	11
Réunions d'équipe service Post-Cure	43	40
Plateforme M3S - Service Post-Cure	3	3

Projection

- Continuer à réaliser les objectifs du groupe de travail « Concept Post-Cure »
- Documentation du dossier électronique du patient
- Optimiser visibilité et travail en réseau
- Adaptation des documents conformément au concept révisé
- Développer formations continues
- Poursuite de l'ameublement en équipement de base.
- Local bureau d'équipe + local pour groupes à rechercher
- Voitures de service supplémentaires

Centre National de Prévention des Addictions (CNAPA)

MISSION

Le Cnapa, fondé en 1995 et se base sur un concept de prévention pour le grand public ainsi que pour les multiplicateurs dans le domaine psycho-socio-éducatif et médical. Sa mission est la promotion à la santé et la prévention des addictions visant à diffuser des approches favorisant un mode de vie sain et positif.

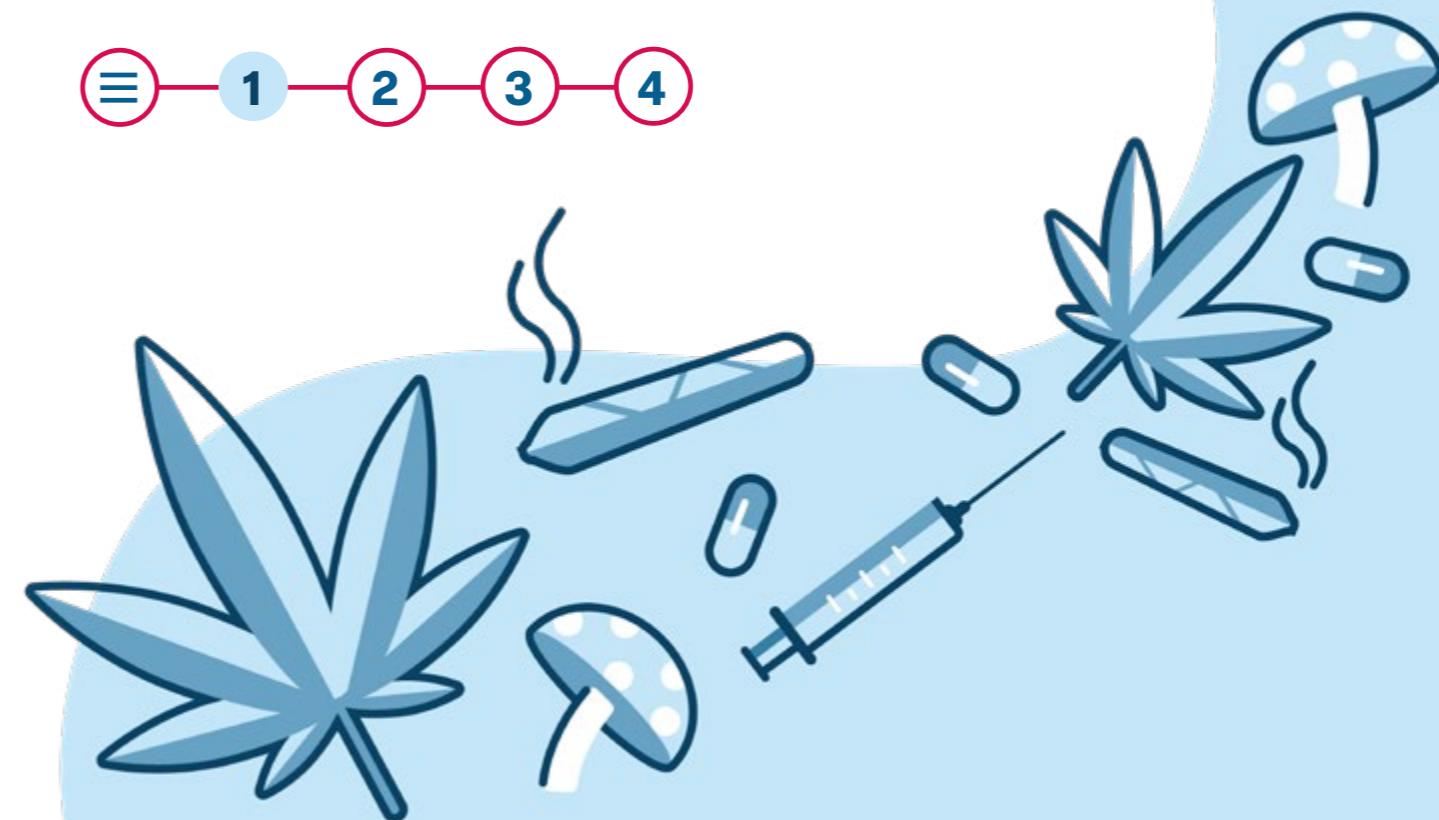
FAITS MARQUANTS

- Le Forum Résilience 2024 « Grandir en bonne santé » a réuni 170 participants, réunissant parents, professionnels et citoyens autour de discussions sur la santé mentale, les compétences de vie et la prévention des dépendances chez les enfants et les jeunes.
- En 2024 plusieurs interviews ont porté sur des thèmes variés : gaz hilarant, cigarettes électroniques jetables, addictions chez les seniors, semaine de la Santé Mentale, prévention du tabac, addictions aux médicaments, dépendance aux écrans.
- Le Cnapa a tenu des séances d'information, conférences, stands d'information, ateliers, tables rondes pour le grand public et pour le secteur de l'éducation formelle et non formelle.
- Les actions en milieu professionnel ont touché environ 3 604 personnes.
- 35 formations continues ont permis de former 215 multiplicateurs.
- Le service d'information « Fro No » a traité 107 demandes, principalement liées au cannabis (55 cas) et à l'alcool (25 cas).
- Le département communication a renforcé la visibilité du Cnapa via des supports imprimés, médias digitaux et campagnes.
- Le Cnapa a consolidé ses partenariats nationaux et internationaux à travers de plus de 44 réunions stratégiques.
- Le Cnapa a participé à la conférence annuelle de la EUSPR et au Café Social d'Esch/Alzette.
- Collaborateurs ont obtenu une certification EUPC en prévention (FINDER Akademie) et 2 sont devenues instructrices en PSSM Standard & Youth.

CNDS Abrigado

MISSION

L'Abrigado est une institution bas-seuil de prise en charge médico-psycho-sociale de personnes souffrant de problèmes d'addiction aux drogues illicites. La mission principale est l'aide à la stabilisation médicale et sociale, basée sur le principe de l'acceptation de la personne. Le centre est doté d'un espace de repos et d'échange, des sanitaires, un service médical proposant notamment la substitution aux opioïdes, un service social assurant un suivi administratif et financier, un hébergement d'urgence ainsi qu'une salle de consommation supervisée dans laquelle des conseils de prévention et de réduction des risques sont proposés.



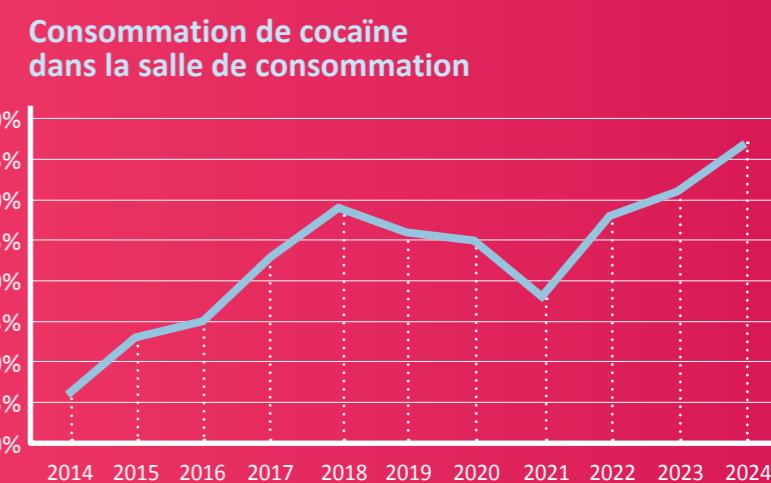
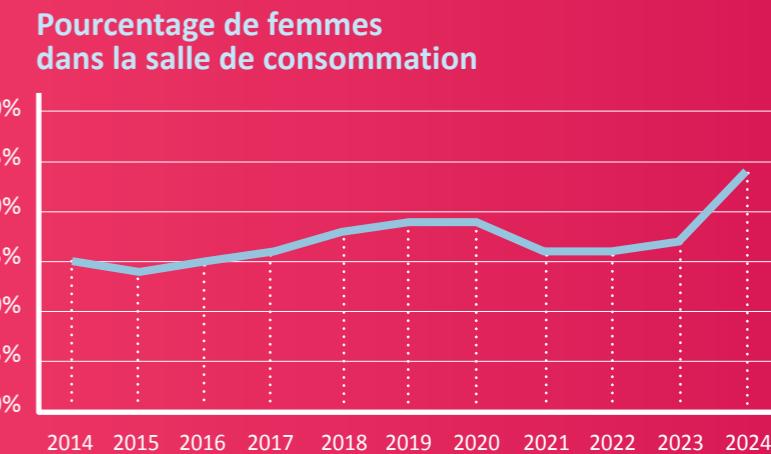
FAITS MARQUANTS



- Célébration des 20 ans + 1 de la présence de l'Abrigado sur site, à l'occasion d'une réception le samedi 28 septembre 2024 au Centre Culturel de Bonnevoie, en présence de Mme Martine Deprez, ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale, Mme Lydie Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ainsi que d'autres personnalités de soutien à l'association.
- Contribution active à diverses conférences internationales organisées par l'EMCDDA/EUDA et rassemblant les acteurs de la réduction des risques sur la thématique de la toxicomanie, ses enjeux et ses évolutions.
- Extension des jours d'ouverture du TABA au lundi (5 jours par semaine).
- Ouverture le 1er décembre 2024 de MARGA, structure de jour ouverte 7 jours sur 7 et proposant aux femmes consommatrices un espace de repos, de protection et de soins.
- Engagement d'une dizaine de nouveaux collaborateurs financés par le ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, notamment pour le lancement du dispositif pour femmes et l'extension des services proposés à l'Abrigado.
- Organisation de campagnes de sensibilisation et de prévention lors de diverses journées thématiques (journée internationale de la femme, journée mondiale de lutte contre le SIDA, journée d'hommage aux personnes consommatrices décédées...).



63
collaborateurs



Co-labor 2 - Atelier thérapeutique Remerschen

MISSION

Co-labor2 asbl œuvre pour l'inclusion, l'intégration ou la réinsertion sociale dans la vie active de personnes défavorisées et/ou à des demandeurs d'emploi dans un contexte de travail réel et par la poursuite active de formation. Via son atelier thérapeutique, l'association soutient des personnes atteintes de maladies psychiques.

FAITS MARQUANTS

L'année 2024 marque une étape clé pour l'atelier thérapeutique fruitier, avec l'accueil des premiers participants et la mise en place de l'équipe psychosociale.

L'équipe composée d'une partie sociale et d'une partie terrain a œuvré dans les missions suivantes :

- Mise en place des activités et structuration des interventions sur le terrain.
- Rénovation du site
- Développement de collaborations externes
- Recrutement des participants

En parallèle, des activités psychosociales ont été mises en place afin de favoriser le rétablissement des participants par le travail.

L'un des événements marquants de l'année a été l'inauguration officielle du site en présence de Madame Martine Deprez, ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale. À cette occasion, la Ministre a pu découvrir les infrastructures, échanger avec les bénéficiaires et témoigner de son soutien à notre initiative.

Chiffres clés

Depuis l'accueil du premier participant en juillet 2024, l'atelier est progressivement monté en charge. À ce jour, 11 participants bénéficient de notre accompagnement, et nous prévoyons d'atteindre 16 participants d'ici 2025.

11
Participants
à ce jour

16
Participants
prévus pour 2025



Centre d'Orientation Socio-Professionnelle asbl

MISSION

Le COSP a pour mission l'encadrement, l'accompagnement et l'orientation des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM ainsi que l'évaluation de leurs compétences socio-professionnelles (transversales).

Parcours Handicap Reclassement – HR

Le parcours HR se caractérise par une collaboration interministérielle étroite entre le ministère du Travail, ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, l'ADEM ainsi que le Rehazenter et la Rehaklinik.

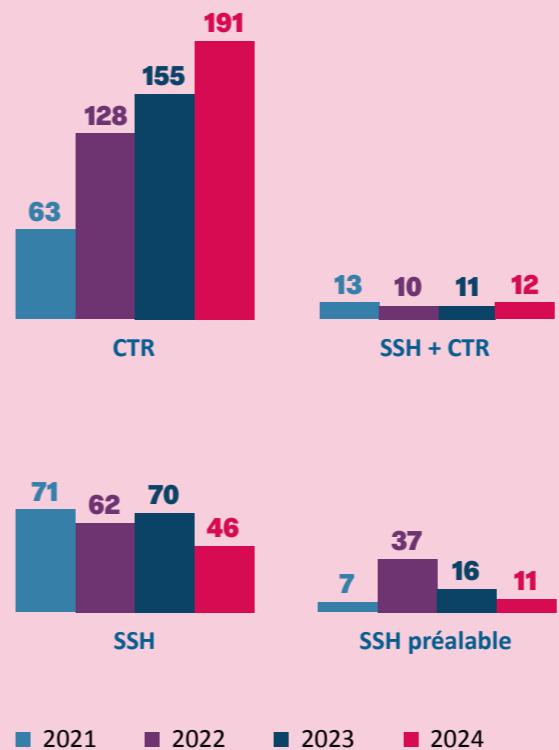
Le parcours HR est réservé aux personnes ayant ou demandant le statut du salarié handicapé et/ou se trouvant en reclassement externe. Il vise à évaluer les capacités résiduelles des participants au projet et ainsi à faciliter l'orientation et/ou la réorientation professionnelle de la personne. Les évaluations concernent annuellement près de 240 participants.

FAITS MARQUANTS

260 personnes ont participé au parcours COSP-HR en 2024. Durant le parcours d'évaluation, 23 personnes ont cessé leur participation au projet avant le terme prévu, tous pour des raisons médicales. 91% des personnes ont participé jusqu'à la fin du parcours. 80 participants ont été orientés vers le premier marché du travail et 32 personnes vers le 2ème marché du travail à savoir vers une initiative sociale. 14 personnes ont effectué une expérience professionnelle de 4 semaines (stage EP) chez un patron, dont une personne a effectué un deuxième stage. Le taux d'orientation vers le marché du travail correspond à 47 % par rapport au total de ceux qui ont complété le parcours COSP-HR. 4 personnes ont directement intégré le marché du travail à la fin du projet. Le taux d'orientation vers les ateliers protégés ou thérapeutique correspond à 13 %.

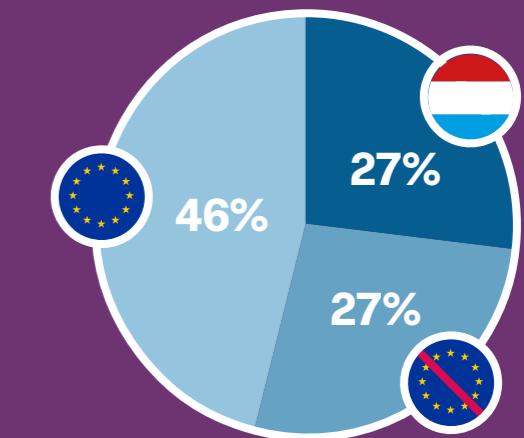
GRAPHIQUES

Participants COSP-HR SSH & Reclassement externe (CTR)



■ 2021 ■ 2022 ■ 2023 ■ 2024

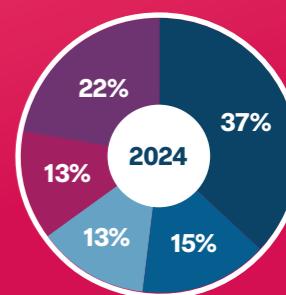
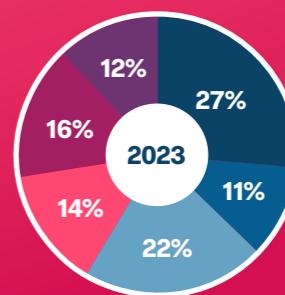
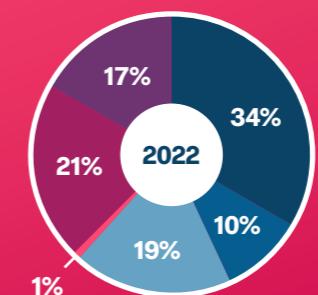
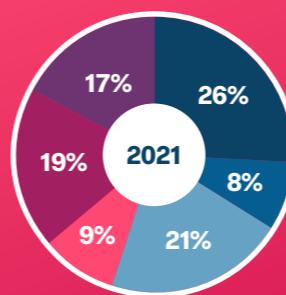
Nationalités



26

Nationalités

Avis d'Orientation COSP-HR



■ Marché ordinaire ■ Initiative sociale ■ Structure adaptée ■ Formation(s) ■ Difficilement intégrable ■ Autres

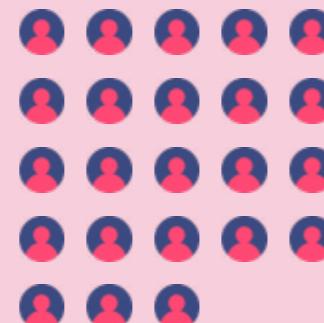
Département Action et Santé sociales de la Croix-Rouge Luxembourgeoise / Streetcare

MISSION

- Promouvoir l'équité et l'accès à des structures et des prestations liées à l'hygiène pour les sans-abris
- Prévenir et améliorer leur état de santé
- Information et la sensibilisation sur les droits et l'état de santé de nos bénéficiaires
- Offrir des moyens d'accéder à une prise en charge
- Ceci se fait par le biais de maraudes en binôme avec les Streetworkers, par l'organisation de permanences médicales au Nightshelter et à la Wanteraktiouen et par une présence régulière sur le terrain (p.ex : Bistrot social).

FAITS MARQUANTS

Le service Streetcare s'est déployé en septembre 2024 avec des activités de prévention et a commencé à tisser des liens avec la population cible.



Les suivis paramédicaux

Parmi les **23 personnes** suivies, nous rencontrons des suivis psycho-sociaux, des soins de plaies et des suivis paramédicaux.

Le travail de rue en binôme

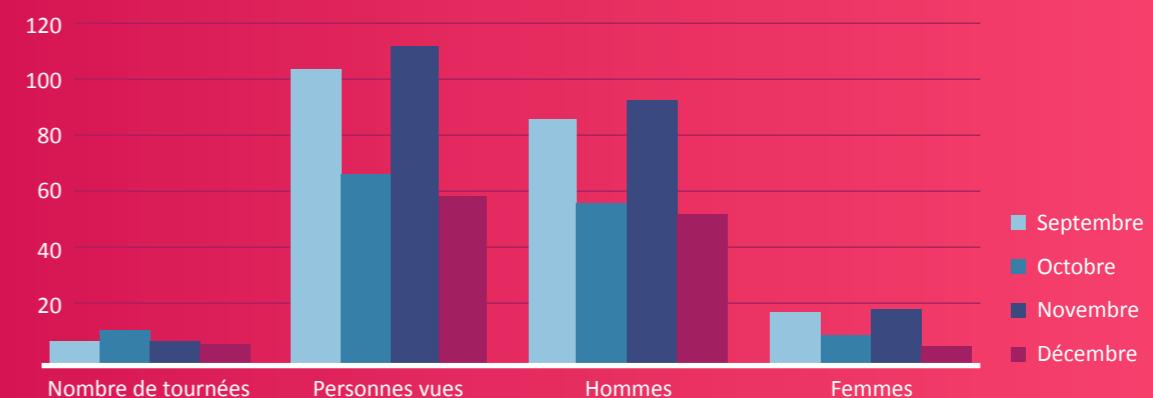
Lors des maraudes, l'équipe du StreetCare a :

- Informé et sensibilisé le public cible
- Pris connaissance du terrain et de ses bénéficiaires
- Evalué la situation de risque/danger pouvant compromettre la vie du bénéficiaire
- Offert des soins d'hygiène et de santé de base
- Accompagné des bénéficiaires lors de rendez-vous médicaux.

23
personnes suivies
en individuel par le
service StreetCare

Les maraudes constituent un élément clé du travail des infirmiers, ceux-ci permettent aux infirmiers de rencontrer les bénéficiaires et de créer un lien de confiance avec eux.

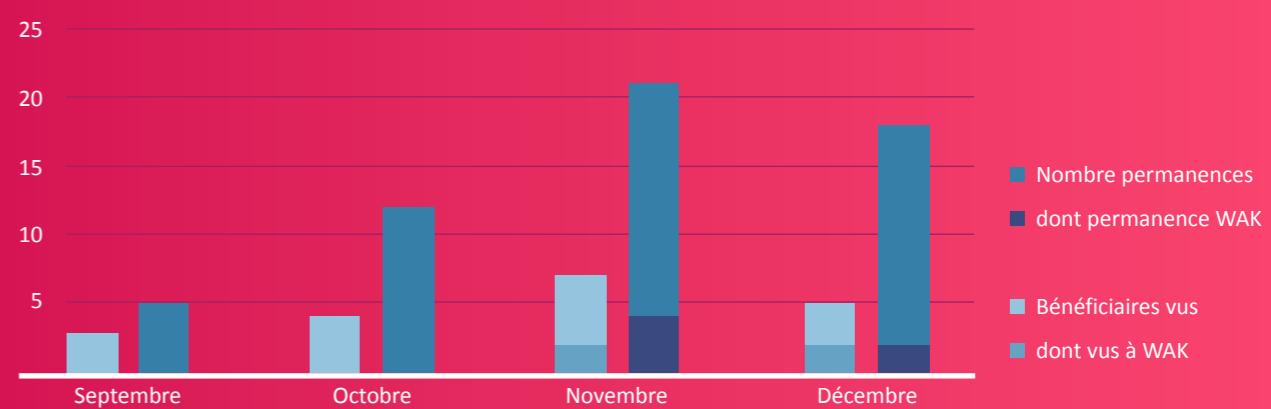
Tournées



Les permanences paramédicales

L'équipe a participé aux permanences paramédicales hebdomadaires mises en place au Nightshelter et à la Wanteraktiouen (WAK) par Médecins du Monde et le service Santé Communautaire de HUT afin de pouvoir offrir des consultations infirmières et ainsi répondre aux besoins des bénéficiaires :

Permanences StreetCare



www.croix-rouge.lu

Croix-Rouge luxembourgeoise / PASS-By

MISSION

Le service PASS-By est un acteur national de santé publique dont la mission est :

- de réduire les risques sanitaires et sociaux liés à l'usage de drogues
- d'améliorer la qualité de vie des usagers de drogues
- d'encourager les prises de responsabilité des usagers de drogues

Concrètement, le PASS-By développe des missions d'accueil, de réduction des risques, de soins et d'information. Il propose un espace d'accueil où le matériel d'injection et d'inhalation nécessaire à la consommation est mis à disposition gratuitement ainsi que d'autres matériels de prévention. Le PASS-By est ouvert 7j/7 en soirée et pendant la nuit.

+54,4%

personnes soignées en infirmerie
par rapport à l'année 2023

FAITS MARQUANTS

En 2024, le nombre de bénéficiaires accueillis au guichet s'est élevé à 32 706 (+70,4%), l'infirmérie a été fréquentée par 400 bénéficiaires et 604 entretiens ont été réalisés.

Depuis le 15 mai 2024, en plus des feuilles d'aluminium, du bicarbonate et des flacons de NaCl, le PASS-By distribue du matériel d'inhalation : pipe, embout, 3 sortes de filtres et cropper.

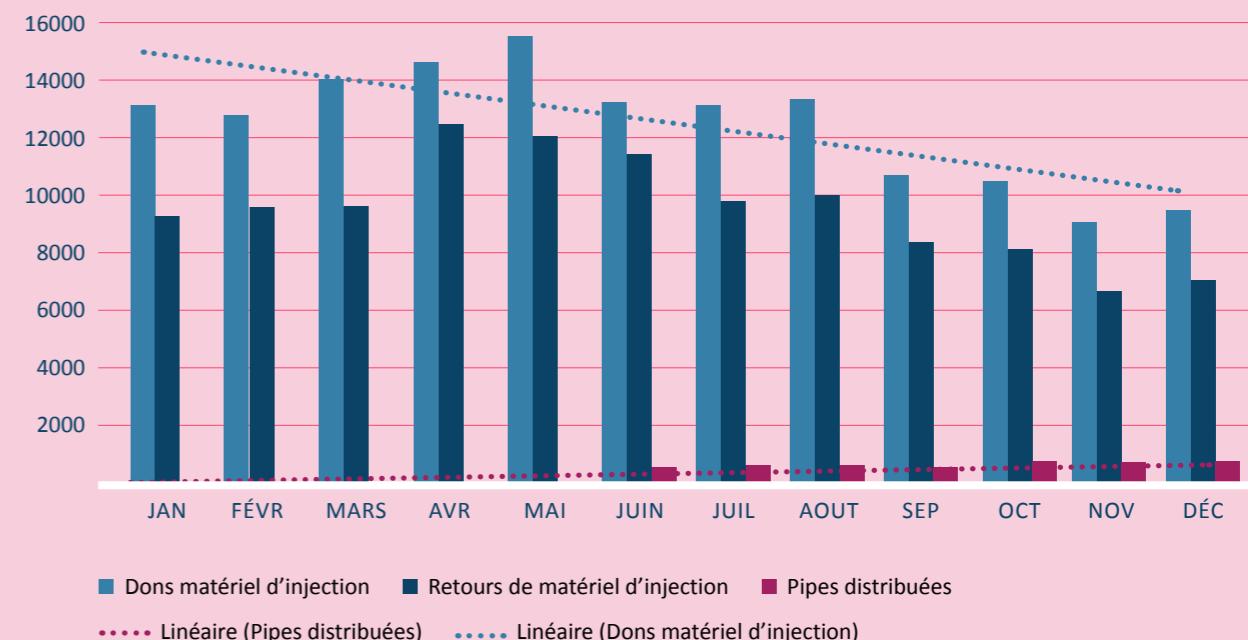
La distribution du matériel d'injection a diminué d'environ 52% entre fin 2023 et fin 2024, or, le nombre de bénéficiaires reste relativement stable. On peut en déduire que la distribution de matériel d'inhalation amène un nouveau public ou que certains injecteurs sont devenus fumeurs.

Depuis mai 2024, le service PASS-By est agréé pour réaliser les Tests Rapide à Orientation Diagnostique (TROD). Néanmoins, il y a eu peu de demandes.

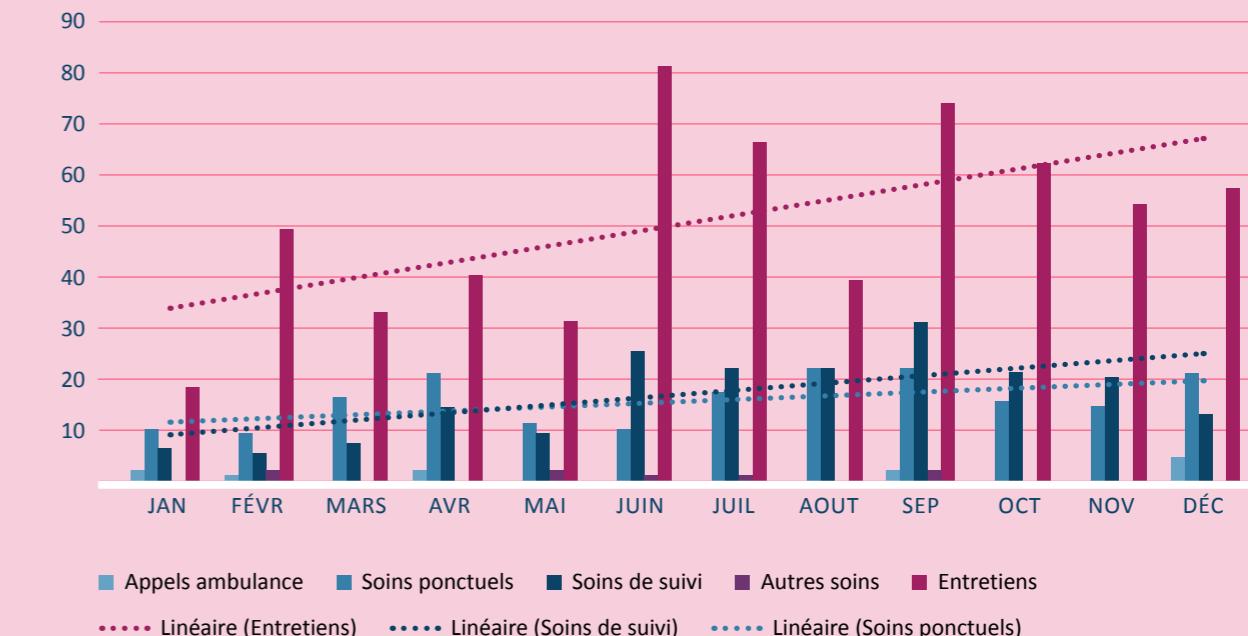
La collaboration avec le service DIMPS a perduré en 2024. Il y a eu 16 dépistages de réalisés au cours de 9 permanences du DIMPS. L'équipe du PASS-By constate une détérioration de l'état de santé psychologique de nombreux bénéficiaires et un manque de prise en charge accessible pour les bénéficiaires.

GRAPHIQUES

Nombre de dons / échanges de matériel d'injection et nombre de pipes distribuées au PASS-By-2024



Nombre de soins et d'entretiens réalisés au PASS-By-2024



Croix-Rouge luxembourgeoise/ HIV Berodung

MISSION

Le service HIV Berodung de la Croix-Rouge luxembourgeoise est un acteur national de santé publique dont la mission est de :

- Prévenir les nouvelles infections VIH, Hépatites et Sexuellement transmissibles ;
- Favoriser un environnement de vie répondant aux besoins des personnes concernées.

Le service contribue au développement et à la mise à disposition des différents outils de prévention du VIH au Luxembourg et garantit que toute personne vivant avec le VIH puisse accéder à un traitement antirétroviral dans l'objectif d'atteindre une charge virale indétectable et vivre dignement.

FAITS MARQUANTS

Les activités de prévention

Missions : renforcer un comportement de safer sex et de safer use afin de diminuer l'incidence du VIH, de l'hépatite C et des IST.

- 2869 personnes sensibilisées lors de séances d'information, stands animés par le service, lors d'animation dans les lycées
- Conceptualisation, développement et mise en place de 5 Podcast réalisés avec des jeunes de la MJ Neudorf pour l'émission Graffiti de radio ARA
- Adaptation des informations sur les outils de prévention en anglais-allemand sur des formats Z-Cards
- Développement de la nouvelle campagne My Party, My Safety
- Participation à une table ronde sur le Chemsex



Les activités de dépistage/Outreach

Missions : développer, organiser et réaliser des actions de dépistage rapide, développer des actions dites « Outreach » dans l'objectif d'aller vers les personnes vivant avec le VIH et/ou Hépatite C et de leur faciliter et garantir un accès aux traitements.

- 677 personnes dépistées
- 6 dépistages + et lien vers les soins pour la syphilis
- 6 dépistages + et lien vers les soins pour l'hépatite C

La prise en charge psycho-médico-sociale

- 39 nouveaux bénéficiaires nécessitant un suivi social pour avoir accès au traitement
- Mise en place de 5 CUSS
- 23 nouveaux bénéficiaires demandant un entretien psy
- 1 résident mis sous traitement injectable

Croix-Rouge luxembourgeoise / HAUSS-D

MISSION

- Hébergement d'Accueil d'Urgence de durée limitée destiné aux usagers de drogues en détresse médicale et/ou psychologique.
- Permettre l'accomplissement des traitements et soins pour des problèmes médicaux sévères et des infections
- Sortir les usagers de drogues de leur situation de précarité et leur fournir une structure stabilisante répondant aux besoins psycho-médicaux-sociaux de base
- Stabiliser la personne psychologiquement et socialement afin de pouvoir envisager un projet de réinsertion

FAITS MARQUANTS

Depuis la mi-janvier 2024, le service gère deux studios au bâtiment « Maison Chomé » et offre :

- Accompagnement médical : soins et suivis des plaies en collaboration avec l'équipe HELP Luxnord, éducation à la santé, accompagnements aux RDV chez le médecin et gestion des piluliers, communication avec les services hospitaliers et/ou médecins, achats en pharmacie, etc. ;
- Accompagnement social : travail en collaboration avec le personnel socio-éducatif d'autres services partenaires, ouverture ou maintien des droits sociaux permettant les soins ;
- Accompagnement éducatif : soutien psycho-éducatif, accompagnement aux courses ou aux différents RDV, entretien du studio, etc.



Demandes/admissions

- 4 personnes : soins de plaies des membres inférieurs
- 1 personne : mise en place d'un traitement Hépatite C (en plus de plaies de membres inférieurs)
- 1 personne : traitement pneumonie

Sorties de Hauss-D

- 1 personne > Berbourg
- 1 personne > foyer d'hébergement de nuit
- 1 personne > centre de soin
- 1 personne a quitté HAUSS-D
- 1 personne est toujours hébergée dans l'un des studios HAUSS-D



Croix-Rouge luxembourgeoise - CUSS

MISSION

La Croix-Rouge luxembourgeoise est une des associations impliquées dans le dispositif « Couverture universelle des soins de santé » de l'Etat. Dans ce contexte, elle assure le suivi des bénéficiaires et traite les dossiers de demande d'accès aux prestations d'assurance maladie par l'intermédiaire de son Service CUSS (Couverture Universelle de Soins de Santé).

La demande de CUSS sont introduites par :

- les services spécialisés interne à la CRL, si les personnes sont déjà suivis par ce service. Ce dernier prendra alors en charge le suivi social pour la CUSS.
- la Helpline sociale, qui est un service de première ligne, ayant pour objectif d'orienter les personnes dans le besoin et de réaliser un suivi, si l'orientation n'est pas possible. La HLS orientera le bénéficiaire auprès du personnel de la CUSS.
- le personnel de la CUSS, si le service « demandeur » ne peut assurer le suivi (service externe à la CRL, HLS).

Le service CUSS centralise les demandes (envoi au M3S, statistiques,...) et veille à ce qu'un suivi soit en place.

FAITS MARQUANTS

- 59 CUSS actives au cours de l'année 2024, permettant à 9 personnes de bénéficier d'une co-affiliation CNS et d'avoir accès aux soins de santé.
- Mise en place d'une liste d'attente à partir du mois de mars 2024
- 48 personnes en liste d'attente au 31.12.2024
- 25 désaffiliations en 2024, dont 6 qui ont pu régulariser leur situation administrative
- 7 personnes, en 2024, ont obtenu une CNS conventionnelle (obtention titre de séjour, moyens financiers, ...)

87 personnes ont obtenu une couverture de soins et de santé via la Croix-Rouge luxembourgeoise depuis 2022.

	2022	2023	2024
Demandes envoyées au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	23	66	25
Nombre d'accords	22	51	14
Nombre de refus	0	11	5
Nombre de demandes envoyées & annulées	1	4	6
Nombre de désaffiliations	2	26	25
Nombre de CUSS actives au cours de l'année	22	64	59

Europa Donna Luxembourg

MISSION

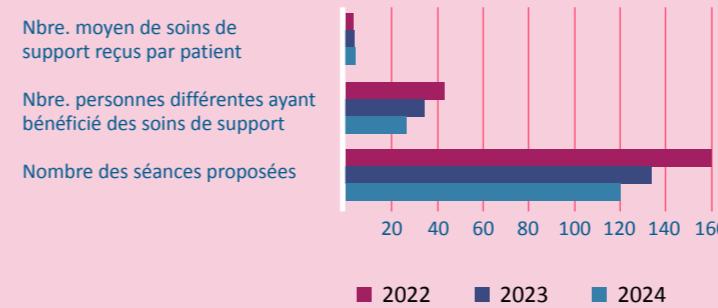
L'association Europa Donna est une coalition européenne engagée dans la lutte contre le cancer du sein. Chaque antenne nationale adapte ses missions aux besoins du pays. Voici un aperçu sur les missions d'Europa Donna Luxembourg :

- Prévention et dépistage du cancer du sein ;
- Accompagnement des femmes / hommes touchés par le cancer du sein ;
- Représentation des patients et défense des droits ;
- Éducation et formation des professionnels santé ;
- Projets et initiatives spécifiques.

Europa Donna est donc active sur plusieurs fronts avec un engagement fort dans la prévention et l'amélioration du parcours de soins des personnes atteintes d'un cancer du sein.

153 patients différents atteints d'un cancer du sein ont été accompagnés en 2024

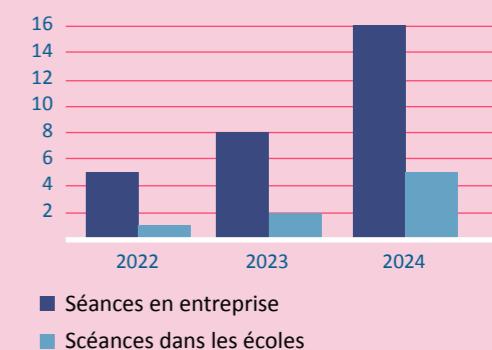
Soins de support



FAITS MARQUANTS

- Restructuration du projet de soins de support ;
- Obtention d'un financement d'un 0,5 ETP conventionné par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et donc intégration d'un Chargé de Direction/coordinateur de projets depuis mi-octobre 2024 ;
- Succès du Broschtkriibslaf avec augmentation du nombre de participants ;
- Succès des séances de sensibilisation sur le cancer du sein auprès du grand public ;
- Prolongation du projet aide familiale en collaboration avec la Fondation Cancer ;
- Augmentation importante de demandes de séances de sensibilisation relatives à la prévention du cancer du sein de la part des entreprises.

Séances de sensibilisation prévention cancer du sein (2h/semaine)



Fondation Jugend- an Drogenhëllef – Contact

MISSION

Le Service Contact gère des structures d'accueil de jour selon le principe du « bas seuil ». Axé sur la prévention tertiaire et la réduction des risques, le service vise à prévenir les infections liées à l'héroïne et à la cocaïne (VIH, VHC, abcès, phlébite, endocardite) et à réduire les risques comme les surdoses. Un outil important est la proposition d'un programme d'échange du matériel de consommation.

Le Service Contact est composé de 3 structures fixes situées à Luxembourg-ville (Kontakt 28), Esch-sur-Alzette (Contact Esch avec une salle de consommation à moindre risque et une infirmerie) et à Ettelbruck (Contact Nord). Une structure mobile «MOPUD/Xchange» (en coopération avec le CNDS « Abrigado » et la Croix-Rouge luxembourgeoise - « HIV-Berodung ») est opérationnelle pendant les soirées à Luxembourg-ville, à Esch-sur-Alzette, à Pétange, à Remich et à Differdange.

Les missions du Service Contact sont directement liées au programme de réduction des risques (« safer-use », « safer-sex » et « harm-reduction »).

FAITS MARQUANTS

Les passages des bénéficiair(e)s dans les structures fixes et/ou mobiles du Service Contact ont augmenté de 14,00 % en 2024 (2024 : 47.715 ; 2023 : 42.010 ; 2022 : 30.415).

La substance la plus consommée dans le contexte de la SMCR était l'héroïne (2024 : 59,00 % ; 2023 : 77,40 % ; 2022 : 69,30 %), suivie par la cocaïne (2024 : 30,00 % ; 2023 : 13,90 %; 2022 : 27,30 %) et par le cocktail (consommation des deux substances en parallèle) (2024 : 11,00 % ; 2023 : 8,70 %; 2022 : 3,30 %).

Le mode de consommation principal reste la consommation par voie inhalatrice (2024 : 84% ; 2023 : 82,00 % ; 2022 : 65,00 %), suivie de la voie intraveineuse (2024 : 11,00 % ; 2023 : 14,00 % ; 2022 : 26,00 %) et par le «sniff» (2024 : 5,00 %; 2023 : 3,00 %; 2022 : 6,00 %).

En 2024, les heures d'ouverture du Contact Nord ont été étendues et le service est désormais ouvert du lundi au vendredi.

Fondation Jugend- an Drogenhëllef – Consultation

MISSION

Le Service Consultation offre des informations, des conseils et une prise en charge thérapeutique pour des personnes consommateur(trice)s de substances illicites et leurs proches. L'équipe est constituée de psychologues et de psychothérapeutes ayant une longue expérience dans le domaine thérapeutique des personnes dépendantes, avec des qualifications supplémentaires en thérapie familiale et systémique, thérapie des traumatismes, thérapie assistée par l'animal, EMDR et thérapie cognitivo-comportementale.

FAITS MARQUANTS

En 2024, les trois centres de consultation (Luxembourg-ville, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck) ont assuré 2.561 consultations (2023: 2.859; 2022: 3.178). Cette baisse s'explique par des postes temporairement vacants (départ à la retraite, congés maladie et congés parentaux).

Par rapport à l'année dernière, le nombre de personnes suivies par notre service a légèrement baissé de 491 à 438 (soit 10,80 %). Parmi ces 438 personnes, 177 personnes se faisaient suivre déjà en 2023. 261 personnes, ont bénéficié pour la première fois de l'offre de notre service (ou bien le suivi remonte à plus d'un an). Depuis le 1er octobre 2024, le Service Consultation propose des consultations psychologiques et thérapeutiques une fois par semaine à Echternach dans les locaux de l'Office social Echternach-Mompach-Rosport (36 consultations). Il s'agit d'une étape importante dans le cadre de la décentralisation souhaitée des offres. Nous sommes régulièrement sollicités par des professionnels souhaitant échanger sur le thème des addictions ou sur la prise en charge de patient(e)s dépendant(e)s, ainsi que pour des formations sur les addictions, ayant un effet multiplicateur.

2.561
consultations
assurées

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Passages/contacts	32.037	18.253	23.394	30.415	42.010	47.715
Seringues stériles	37.015	21.845	30.667	24.883	31.631	27.458

Année	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de client(e)s	438	491	533	459	435	479	444
Dont nouveaux client(e)s	261	295	319	253	238	241	204

Fondation Jugend- an Drogenhëllef – Les Niches

MISSION

Le Service « Les Niches » propose une stabilisation et/ou réinsertion sociale par le logement de personnes seules ou de familles, via un accompagnement psycho-médico-social personnalisé à long terme. Ce service s'adresse aux consommateur(trice)s actuel(le)s et ancien(ne)s de toutes substances, avec ou sans enfants. En principe, la durée d'occupation n'est pas limitée dans le temps. Il s'agit d'une population souvent très marginalisée.

FAITS MARQUANTS

En 2024, 131 personnes ont été hébergées, dont 106 adultes et 25 enfants, en 88 logements au total. Le Service Les Niches gère aussi une maison pour personnes vieillissantes « Villa Armand ». Les logements sont répartis comme suit : 55 logements dans le sud du pays, 19 dans le nord, 12 au centre et 2 à l'est. En 2024, la fondation a pris en location neuf nouveaux logements et 3 logements ont été perdus.

On constate que le vieillissement de la population hébergée dans nos appartements se poursuit. **44,00 % des hébergés ont aujourd'hui 50 ans ou plus. La moyenne d'âge des adultes est de 47,85 ans.** La fondation a plus que jamais besoin du soutien du service partenaire « ViTo », afin de pouvoir assurer ces prises en charges très lourdes. La plupart des habitants sont des hommes (68,00 %) vivant seuls (69,00 %). Précisons qu'en dehors des entretiens passés dans nos bureaux et des visites à domicile effectuées chez les habitants, l'équipe a réalisé 21,74 % du travail à l'extérieur. En accompagnant des personnes chez leur médecin, à l'hôpital, chez un avocat, au tribunal etc., et en les aidant à faire leurs courses par exemple.

44%
50+ ans

Âge	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Moins de 40 ans	24,65 %	17,65 %	16,42 %	21,84 %	24,21 %	21,65 %	17,92 %
40-44	19,18 %	22,39 %	23,88 %	18,39 %	21,05 %	18,56 %	17,92 %
45-49	20,55 %	19,43 %	22,39 %	19,54 %	16,84 %	16,49 %	19,81 %
50-54	26,03 %	28,31 %	20,90 %	22,99 %	17,89 %	15,46 %	17,92 %
55 et plus	9,59 %	11,94 %	16,42 %	17,24 %	20,00 %	27,84 %	26,42 %

Fondation Jugend- an Drogenhëllef – Parentalité

MISSION

La mission du service Parentalité consiste à accompagner et soutenir les (futurs) parents présentant une dépendance aux substances illicites dans la gestion de leur dépendance, tout en veillant à créer un environnement sûr et favorable au développement de leur(s) enfant(s).

Ce service offre des conseils éducatifs, thérapeutiques et psychosociaux sur la grossesse, le lien parent-enfant et le développement de l'enfant. Le service gère aussi la « Maison Kangourou », une structure d'hébergement à trois unités habitables prévue pour femmes enceintes et parent(s) avec enfant(s) en bas âge.

L'offre consiste à un séjour limité et met l'accent sur un soutien intensif à l'attachement et à l'éducation.

FAITS MARQUANTS

Le Service Parentalité a fait en 2024 le suivi de 78 familles, ce qui correspond à une hausse de 26,00 % par rapport à l'année 2023 avec 62 familles. Ceci s'explique par une nette augmentation des demandes. Cependant, un nombre important des situations (27 familles) a été clôturé au cours de l'année par manque de collaboration, placement de l'enfant immédiatement après la naissance et orientation vers un autre service compétent.

Parmi les 78 familles, 27 enfants vivent dans leur famille et 28 enfants sont placés dans une structure ou sont accueillis chez un proche respectivement dans une famille d'accueil.

L'équipe de la Maison Kangourou a accueilli trois familles au cours de l'année 2024 (une femme avec deux enfants et deux femmes, chacune avec un enfant). L'une des situations (femme avec deux enfants) a été clôturée à la suite du placement des enfants. Le taux d'occupation n'a pas dépassé deux familles simultanément, afin de permettre l'utilisation de la troisième unité comme lieu d'accueil en cas de visites des enfants placés, notamment pendant les weekends.

59
Situations reprises
au 01.01.2024

19
Nouvelles situations

78
Situations en total

Fondation Jugend- an Drogenh  lfel - PDS

(Programme de substitution)

MISSION

Ce programme offre une thérapie assistée par la diacétylmorphine (TADIAM, héroïne médicalisé) et des traitements de substitution pour les personnes dépendantes aux opiacés. L'équipe du Service Programme de substitution est composée par des infirmier.ière.s diplômé.e.s et des médecins généralistes.

FAITS MARQUANTS



En 2024, 97 client.e.s, ont été accueillis dont 41 ont bénéficié du traitement TADIAM (42 %), et 56 ont bénéficié d'autres traitements (58 %). Les services sont ouverts 7j/7, 365 jours par an et sont disponibles à Luxembourg-ville et à Esch-sur-Alzette. Depuis avril 2024, le TADIAM est opérationnel à Esch-sur-Alzette, ce qui a impliqué un élargissement des heures d'ouverture du service. Le nombre de passages en distribution témoigne de la forte demande :

📍 Luxembourg-ville :
7.165 passages pour la DIA
(Diacétylmorphine, héroïne
médicalisé)

📍 Esch-sur-Alzette :
1.116 pour la méthadone
3.195 passages pour la DIAM
2.993 pour la méthadone

L'équipe médicale, composée notamment d'un médecin psychiatre du CHNP (8h/sem) et de médecins généralistes (60h/sem), assure un suivi addictologique rigoureux. En 2024, l'équipe a réalisé 725 consultations médicales et s'est engagée dans divers projets :

- mise en place du programme DIAM à Esch-sur-Alzette
 - formation de médecins généralistes à la prescription de traitements de substitution
 - collaboration avec les services d'infectiologie du CHL pour le dépistage et la prise en charge des maladies infectieuses
 - développement du projet «Take Home Naloxone» en milieu carcéral
 - préparation de l'ouverture d'un futur Programme de substitution au nord, à Ettelbruck

51

47

■ Traitement assisté par la diacétylmorphine

■ Autres traitements de substitution

Fondation Jugend- an Drogenh  lfel - Vito

MISSION

On constate que, grâce aux mesures de réduction des risques et à l'amélioration des traitements des maladies infectieuses, l'âge de la population des consommateur.trice.s de drogues ne cesse d'augmenter. Le service ViTo propose un accompagnement dans la vie quotidienne ainsi qu'un soutien dans l'organisation des soins en fonction des besoins des personnes âgées dépendantes.

FAITS MARQUANTS

Pour diverses raisons, le projet initial n'a pas pu être mis en œuvre et a été reconceptualisé.

Le concept a été modifié de sorte que l'équipe s'occupe désormais en ambulatoire des personnes âgées qui résident dans des logements de notre service « Les Niches ». Le personnel du service ViTo assure aussi deux passages hebdomadaires dans la maison communautaire pour personnes vieillissantes « Villa Armand », gérée par Les Niches.

L'année 2024 a été déterminante pour le service, car l'équipe a grandi au fil de l'année, passant à cinq membres (assistante sociale, auxiliaire de vie, aide-soignante et infirmier(ière)s).

En 2024, le service a pu répondre aux demandes de 39 personnes. 6 suivis ont été clôturés au cours de l'année et 14 nouvelles admissions ont été réalisées. L'accompagnement des personnes varie entre des démarches ponctuelles ou des suivis à court, moyen et long terme.

Afin de veiller à l'organisation et la bonne prise en charge médicale de nos bénéficiaires, une partie du travail inclut les contacts et échanges réguliers avec différents acteurs du secteur médical, et inclut également la collecte des médicaments en pharmacie.

Année	2023	2024
Moins de 40 ans	1 (3,00 %)	1 (3,00 %)
40-44	2 (7,00 %)	3 (8,00 %)
45-49	4 (14,00 %)	7 (18,00 %)
50-54	5 (17,00 %)	5 (13,00 %)
55-59	15 (52,00 %)	18 (46,00 %)
60-54	1 (3,00 %)	3 (8,00 %)
65 et plus	1 (3,00 %)	2 (5,00 %)



La majorité des personnes ont
55-59 ans

→ La moyenne d'âge est de 55 ans

Fondation Jugend- an Drogenh  lfel - CUSS

MISSION

Le projet pilote « CUSS », lancé en avril 2022, vise à permettre aux personnes sans droits sociaux ou permis de séjour valide au Luxembourg d'accéder aux prestations de la CNS. Ce projet s'adresse particulièrement aux personnes en situation précaire. Les coûts des cotisations à l'assurance maladie ainsi que la part à charge des assurés sont entièrement pris en charge par l'État.

Grâce à ce projet, les bénéficiaires peuvent recevoir des soins médicaux, des prescriptions et des médicaments sans devoir les payer à l'avance. La facturation se fait directement auprès de l'institution compétente.

FAITS MARQUANTS

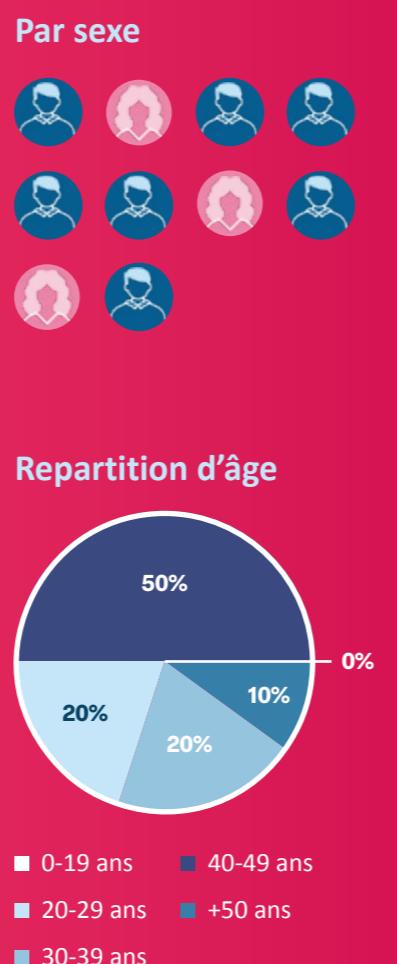
En 2024, 44 demandes pour la « CUSS » ont été envoyées au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

10 client.e.s ont bénéficié de la « CUSS ». À la fin de l'année, une reprise du dossier « CUSS » a eu lieu pour une personne. Deux personnes ont été désinscrites car elles ne remplissaient plus les conditions d'éligibilité de la « CUSS ». Trois nouvelles demandes ont été envoyées au ministère, dont une a été approuvée. Les deux autres demandes sont actuellement en cours de traitement.

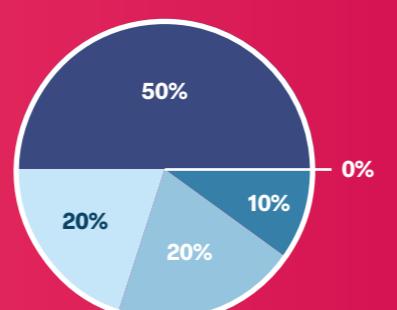
À la fin de l'année, 10 client·e·s bénéficiaient à nouveau de la « CUSS ».

En ce qui concerne le genre des 10 bénéficiaires, 7 hommes et 3 femmes ont profité de la « CUSS ».

Concernant la nationalité, 2 personnes étaient françaises, 1 personne était belge, 5 personnes étaient portugaises et 2 personnes étaient originaires du Cap-Vert.



Repartition d'âge



- 0-19 ans
- 20-29 ans
- 30-39 ans
- 40-49 ans
- +50 ans

FLASS

MISSION

La Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé (FLASS) regroupe dix associations sans but lucratif et une fondation qui proposent des activités physiques thérapeutiques aux personnes atteintes de maladies chroniques. La FLASS développe et diffuse le concept de « Sport de Santé », promeut les activités physiques thérapeutiques de ses membres, et soutient l'effort de formation du personnel qui encadre les cours d'activité physique thérapeutique. La FLASS accompagne et valorise ses membres et les représente devant les instances publiques.

FAITS MARQUANTS

En 2024, les membres de la FLASS ont organisé 4153 heures de cours d'activité physique thérapeutique, c'est-à-dire 375,5 heures de plus qu'en 2023. En particulier, 39% et 26% des de ces heures ont été proposées aux personnes atteintes de maladies cardiovasculaires et oncologiques, respectivement. Les autres heures d'activité physique thérapeutique ont été proposées à des personnes atteintes de maladies neurologiques, orthopédiques, métaboliques, et rares ainsi qu'aux personnes atteintes de dépression ou burnout. Au total, **23.720 participations ont été enregistrées aux activités physiques thérapeutiques des membres de la FLASS**, ce qui représente 7.2 participations par cours.

La FLASS a initié depuis plusieurs années un projet de prescription d'activité physique qui est désormais géré par un comité de pilotage auquel la FLASS participe avec le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, le ministère des Sports, la Direction de la Santé et des associations de profession médicale. Un projet pilote devrait être implanté prochainement.

- Autres maladies
- Maladies neurologiques
- Cancer
- Maladies cardiovasculaires

www.jdh.lu

www.sport-sante.lu

Le service psycho-social de la Fondation Cancer

MISSION

Chaque année, près de 3 400 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués et environ 18 000 personnes vivent avec un cancer au Luxembourg. La mission principale du service psycho-social est l'amélioration de la qualité de vie du patient et de ses proches pendant et après le cancer. La prise en charge holistique inclut l'ensemble des problèmes psychologiques, sociaux, financiers, pratiques, diététiques et esthétiques liés à la maladie et à son traitement. L'équipe est constituée de six psychologues (4,2 ETP), d'une assistante sociale (0,5 ETP depuis septembre 2024.), d'une onco-esthéticienne (0,1 ETP) et complétée par une diététicienne, une reflexologue, une kinésithérapeute, un professeur de yoga et deux professeurs de sport en freelance.

La prise en charge holistique du cancer chronique

Grâce aux progrès de la médecine, de plus en plus de personnes vivent plus longtemps tout en étant atteints de cancer. La **pathologie chronique** ouvre un nouveau chapitre de vie où il faut d'abord apprendre à vivre avec elle. Souvent, ces personnes ne sont plus étroitement liées au milieu hospitalier. En même temps, elles subissent de fortes restrictions dans leur vie quotidienne en raison d'effets secondaires et de séquelles. N'ayant plus d'interlocuteur médical direct à leur côté, cette période, souvent vécue comme **abandon médical et isolement**, peut déclencher d'importantes angoisses et représente un **haut risque pour la santé mentale**. Un grand nombre de patients souffre d'une détresse émotionnelle, voire de troubles psychiques, qui peuvent compromettre l'observance thérapeutique.

Pour ces raisons, le service psycho-social considère particulièrement important d'assurer une prise en charge holistique des personnes après les traitements et en phase chronique, afin de leur permettre de mieux faire face à une vie avec et après le cancer.

En 2024, il y a eu en total **2 692 consultations** pour **574 demandeurs** différents, dont **356 premiers demandeurs**.

Evolution du nombre des consultations psycho-sociales depuis 2014



	2024						
Moins de 40 ans	24,65 %	17,65 %	16,42 %	21,84 %	24,21 %	21,65 %	17,92 %
40-44	19,18 %	22,39 %	23,88 %	18,39 %	21,05 %	18,56 %	17,92 %
45-49	20,55 %	19,43 %	22,39 %	19,54 %	16,84 %	16,49 %	19,81 %
50-54	26,03 %	28,31 %	20,90 %	22,99 %	17,89 %	15,46 %	17,92 %
55 et plus	9,59 %	11,94 %	16,42 %	17,24 %	20,00 %	27,84 %	26,42 %

2.692
consultations **574** → **356**
demandeurs premiers demandeurs

Hôpitaux Robert Schuman - Service National de Psychiatrie Juvénile (SNPJ) – Ecole Interne

MISSION

Les missions principales de l'école interne du SNPJ sont :

- Eviter ou au moins de réduire les retards scolaires
- Compenser ou diminuer les déficits d'apprentissage
- Réconcilier l'élève avec toute forme d'apprentissage

Cette école interne répond au droit, pour tout enfant, à une formation scolaire prévu dans l'art. 2 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire. D'autres objectifs de la scolarisation interne sont la réduction de la phobie scolaire, l'augmentation de la confiance en soi, la promotion de la motivation scolaire, l'augmentation de la performance ou l'observation et le développement d'un projet individuel.



FAITS MARQUANTS

La prise en charge de la coordination du planning des patients entre les HRS et l'école interne est effectuée par un éducateur gradué et un assistant social.

- Durant l'année scolaire 2023/2024 (de janvier à juillet), l'équipe enseignante était encore composée de cinq personnes. Avec l'arrivée d'une sixième personne qui s'est ajoutée pour l'année scolaire 2024/2025, dès septembre 2024, l'organisation scolaire a pu être améliorée et des ajustements dans l'horaire de l'école interne des HRS ont été effectués. Ainsi, l'offre de l'après-midi a pu être élargie, passant de 4 à 6 cours transversaux dès la rentrée de septembre.
- Selon le concept de l'école interne, les élèves ont des enseignements les matins dans les différentes matières principales, en mathématiques, en français et en allemand, et ce du lundi au jeudi. Les vendredis, les élèves participent au journal scolaire. Différents enseignements transversaux ont lieu l'après-midi. Ceux-ci comprennent par exemple la culture générale, nature et environnement, la connaissance du monde contemporain, l'Art et également un atelier auquel les élèves peuvent s'inscrire volontairement.

GRAPHIQUES



Nombre total d'élèves



Passage à l'enseignement transversal

176 patients scolarisés en 2024

Hôpitaux Robert Schuman - Service National de Psychiatrie Juvénile (SNPJ) – Service AKTlOn

MISSION

Le Service National de Psychiatrie Juvénile (SNPJ) est un service assurant l'observation, le diagnostic, le traitement et le suivi d'adolescents âgés de 13 à 18 ans, atteints de troubles mentaux, dans une approche pluridisciplinaire. Le service Ambulantes Kompetenz Team zur schnellen Intervention « on-demand » (AKTlOn) s'inscrit dans le concept de virage ambulatoire afin de favoriser une prise en charge pré- ou post-hospitalisation des patients et d'éviter la complexification en phase aiguë.

FAITS MARQUANTS

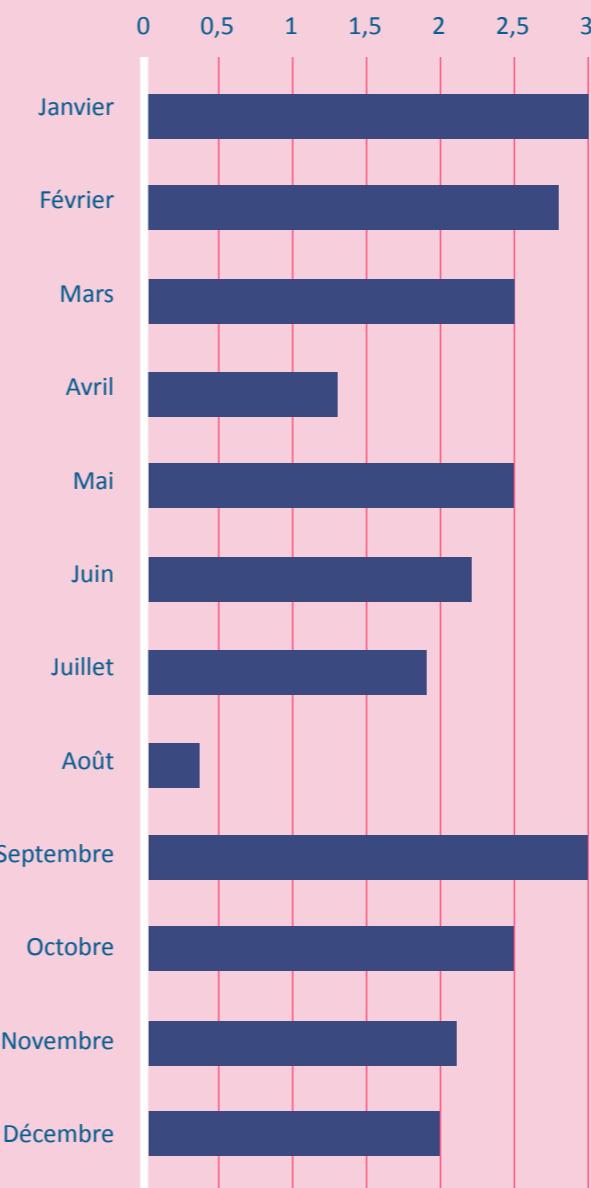
L'offre du service s'adresse principalement aux adolescents bénéficiant déjà d'un suivi psychiatrique et thérapeutique en ambulatoire, et qui se présentent au service d'urgences hospitalières suite à une situation de crise aiguë. L'intervention rapide, et bien conçue du service AKTlOn, peut :

- Raccourcir ou même éviter une hospitalisation en service de psychiatrie juvénile ;
- Éviter la chronicisation de la pathologie psychique ;
- Soulager la détresse émotionnelle, psychologique, personnelle et familiale ;
- Intervenir dans le milieu pour des personnes en décrochage ou repli social.

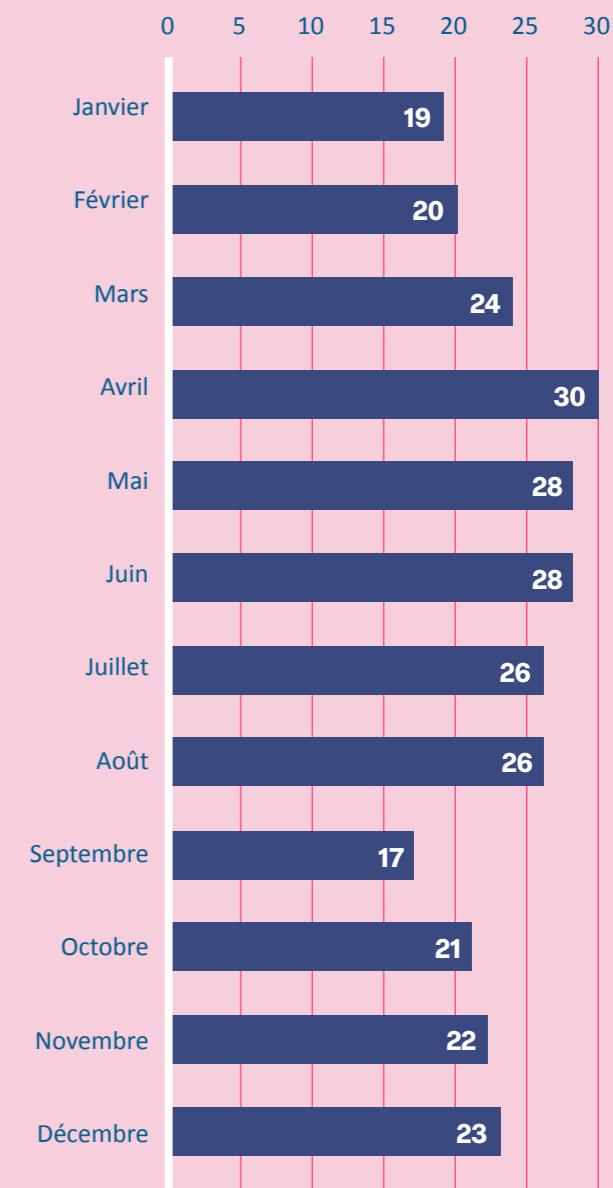
Auparavant gérée de manière autonome, l'équipe AKTlOn a été pleinement intégrée dans le SNPJ en 2024 permettant de s'assurer d'une prise en charge et d'un suivi optimal pour les patients. L'élargissement de l'équipe pluridisciplinaire composée de psychiatres, psychologues, infirmiers psychiatriques, infirmiers et assistantes sociales, a permis de maintenir des délais de prises en charge raisonnables (environ 1 semaine) et ouvre également de belles perspectives pour le soin ambulatoire en 2025.

GRAPHIQUES

Consultations par mois/patient



Patients pris en charge par mois



→ 1.000 interventions en 2024

Hôpitaux Robert Schuman- Plan d'Action Luxembourgeois de réduction du Mésusage de l'alcool (PALMA) – Coordination en addictologie

MISSION

Dans le cadre du « Plan d'Action Luxembourgeois de réduction du Mésusage de l'alcool (PALMA) », les Hôpitaux Robert Schuman ont mis en place une coordination du parcours du patient en addictologie grâce à l'aide financière du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. Sa mission est :

- Assurer la communication, l'information, la promotion et l'organisation de la filière addictologie en interne ainsi qu'en externe.
- Garantir la coordination d'une prise en charge médicale et pluridisciplinaire des patients demandeurs de soins en addictologie, en intégrant les différents services HRS et les partenaires externes.

FAITS MARQUANTS

Dans le contexte initial, la coordination en addictologie était assurée par un secrétaire. Depuis avril 2024, la direction des Hôpitaux Robert Schuman a confié ce rôle à un infirmier spécialisé en addictologie. Ce coordinateur est actuellement en formation pour obtenir un certificat universitaire en alcoologie. Cette décision stratégique a été mise en place pour permettre une meilleure capacité d'analyse des situations rencontrées ainsi que la connaissance des soins spécifique à la prise en charge des patients ayant un trouble du mésusage de l'alcool.

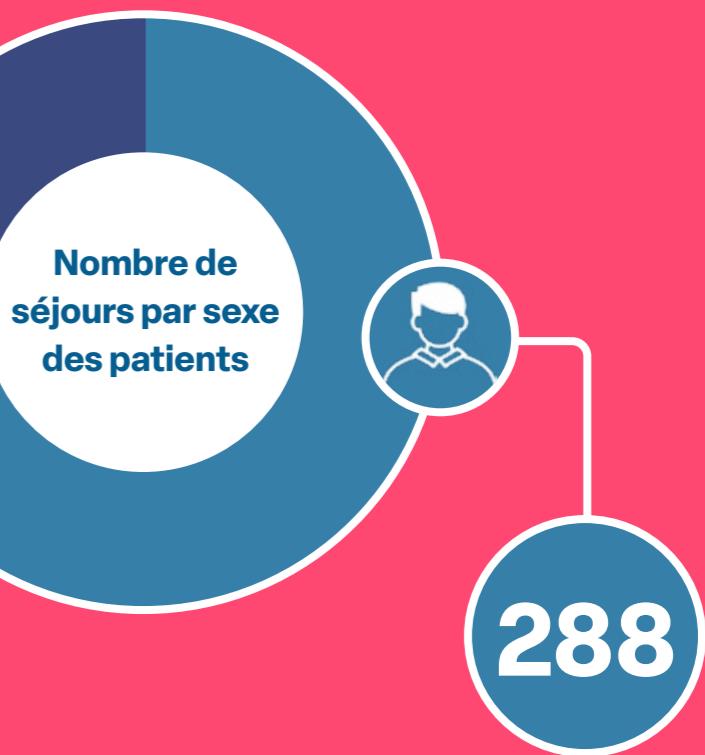
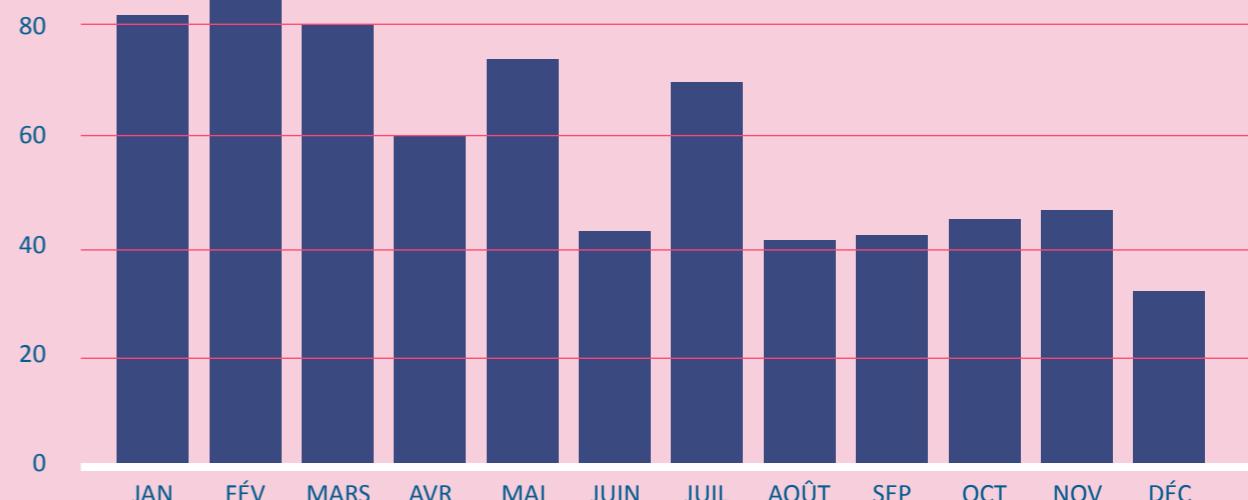
Afin d'établir un lien direct avec le public, nous avions mis en place en 2023 un numéro de téléphone unique en addictologie. Depuis 2024 la création d'une boîte mail avec une adresse unique a été ajouté au dispositif de contact.

Les objectifs de la mise en place de ce numéro et de cette boîte mail sont :

- Faciliter l'accès aux soins (point de contact centralisé)
- Réduction des barrières d'accès
- Disponibilité (accès rapide pour répondre aux besoins immédiats)
- Optimiser le suivi des patients
- Améliorer la gestion des urgences
- Favoriser l'interconnexion entre réseau
- Simplifier l'organisation interne ouvre également de belles perspectives pour le soin ambulatoire en 2025.

GRAPHIQUES

Nombre de consultations en policlinique addictologie



HUT – Hëllef um Terrain asbl – Santé Communautaire

MISSION

- Prendre contact avec la personne vulnérable dans la rue, traiter des plaies ou maladies mineures et essayer d'établir un cadre et une base de confiance. La proximité avec les personnes sans-abris dans leur environnement et lieux de vie est d'une importance cruciale. Plus on se rapproche d'une communauté, plus on sait analyser avec précision et exactitude les besoins, et accompagner les individus vers des solutions adéquates.
- Réaliser une anamnèse qui inclut non seulement les aspects médicaux et psychiques, mais aussi tous les déterminants sociaux qui ont un impact sur la santé (environnementaux, sociaux, familiaux, politiques, économiques) des individus.
- Planification, facilitation et coordination des soins avec l'infirmière de santé communautaire.
- Ré-orientation vers les institutions et services compétents selon les besoins de santé du bénéficiaire, en tenant également compte de la problématique rencontrée sur le terrain et des ressources dont dispose la personne.
- Proposer une continuité de soins en gardant la proximité avec la personne.
- Prévention des maladies infectieuses.

FAITS MARQUANTS

Grâce à un suivi intensif du service Santé Communautaire et du travail en collaboration étroite avec le Streetwork de HUT, des patients/clients/bénéficiaires sont intégrés dans un programme de soins psychiatriques qui est toujours d'actualité et ont trouvé des logements en foyer.

Le service Santé Communautaire a joué un rôle majeur dans la réussite de la prise en charge de troubles psychiatriques ainsi que dans l'accompagnement vers un sevrage toxicomaniacal, en collaboration avec le Streetwork de HUT et d'autres partenaires de soins.

GRAPHIQUES

Voici des statistiques du service santé communautaire à partir de juin 2024.

Le service santé communautaire fait des maraudes en collaboration avec le service Streetwork. Lors de ces maraudes, la santé communautaire a rencontré entre 18 et 33 personnes différentes par mois.

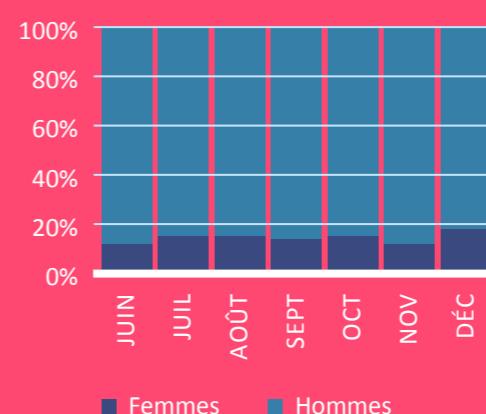
Année	juin 24	juil. 24	aout 24	sept.24	oct.24	nov.24	dec. 24
Rencontres personnes différentes Maraudes	33	31	24	33	28	29	18

Les « entretiens infirmiers » consistent à échanger, à écouter la personne et à établir une relation de confiance avec elle. Voici un résumé du nombre d'entretiens par mois.

Année	juin 24	juil. 24	aout 24	sept.24	oct.24	nov.24	dec. 24
Entretiens infirmiers	167	190	91	224	251	261	161

Les « actions » sont toute forme d'aide à une personne. Il peut s'agir d'un accompagnement direct, d'un appel téléphonique, de la prise de la tension artérielle, ou d'autres actions similaires. Certaines interventions peuvent être réalisées pour une personne sans la rencontrer physiquement, par exemple le travail de liaison avec les partenaires de soins dont elle dépend.

Répartition en pourcentage « d'actions » dédiées aux hommes et aux femmes par mois.



Lorsque le service de santé communautaire voit plus de deux fois par mois une personne, on parle d'un suivi régulier. Le service communautaire a compté entre 98 et 119 suivis réguliers par mois.



HUT - Hëllef um Terrain asbl - Atelier Thérapeutique Ehlerange (ATE)



MISSION

L'Atelier thérapeutique Ehlerange, agréé par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, fait partie intégrante du département Travail et Occupations de HUT asbl depuis le 1er octobre 2024 (auparavant géré par Caritas Accueil & Solidarité asbl). Il offre la possibilité d'exercer une occupation professionnelle à des personnes présentant des problèmes médico-psycho-sociaux.

FAITS MARQUANTS

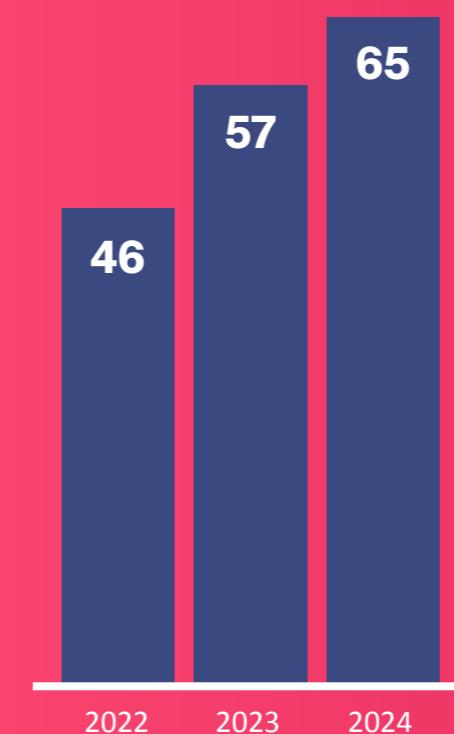
L'objectif principal de l'Atelier Thérapeutique Ehlerange (ATE) est d'amener les participants à une amélioration de leurs compétences au niveau de leurs capacités physiques et psychiques et ainsi de leur permettre d'acquérir et de maintenir une stabilité à travers un processus de travail adapté.

L'Atelier thérapeutique vise à offrir aux participants un espace qui permet de s'exprimer, de communiquer et de s'échanger. Un lieu de travail qui permet de prendre une certaine distance par rapport aux attentes persistantes et quasi permanentes imposées. Un poste de travail qui s'adapte en fonction de sa population offrant une occupation au niveau du travail, mais aussi, si nécessaire et souhaité, diverses activités socio-éducatives.

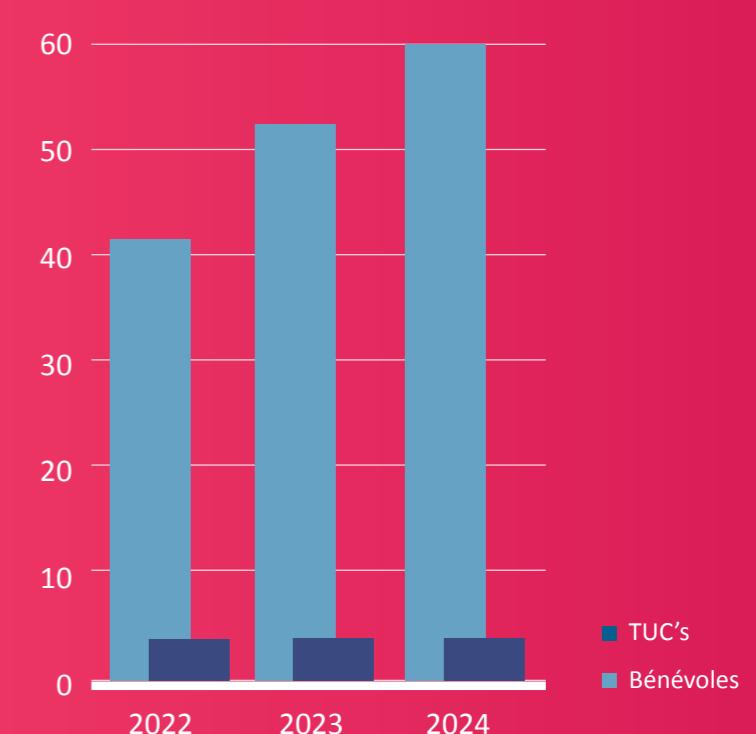
Les participants

L'occupation professionnelle se base soit sur une convention d'activation relative à une affectation temporaire à des travaux d'utilité collective (TUC/ONIS), soit sur une convention de bénévolat.

Nombre des participants



Types de contrats participants



HUT - Hëllef um Terrain asbl / CREAMISU

MISSION

Le service Creamisu accueille en journée les personnes en grande précarité, notamment les sans-abris, et celles confrontées à des problèmes de dépendance. Il offre un espace chaleureux où chacun peut venir se reposer, boire un café, échanger avec l'équipe éducative et partager un moment avec d'autres personnes vivant des situations similaires.

Le service propose un cadre bienveillant où chacun peut se reconstruire à son rythme grâce à des activités créatives, comme par exemple, le dessin, le bricolage, la couture, la peinture, etc.

Au-delà des activités créatives, le Creamisu propose aussi des activités physiques, comme des cours de Zumba collective.

Le Creamisu propose aussi un accompagnement moral et émotionnel, favorisant la socialisation et la rupture avec l'isolement.

Le service propose une occupation journalière constructive et encourage les bénéficiaires de se détacher de leurs habitudes néfastes.

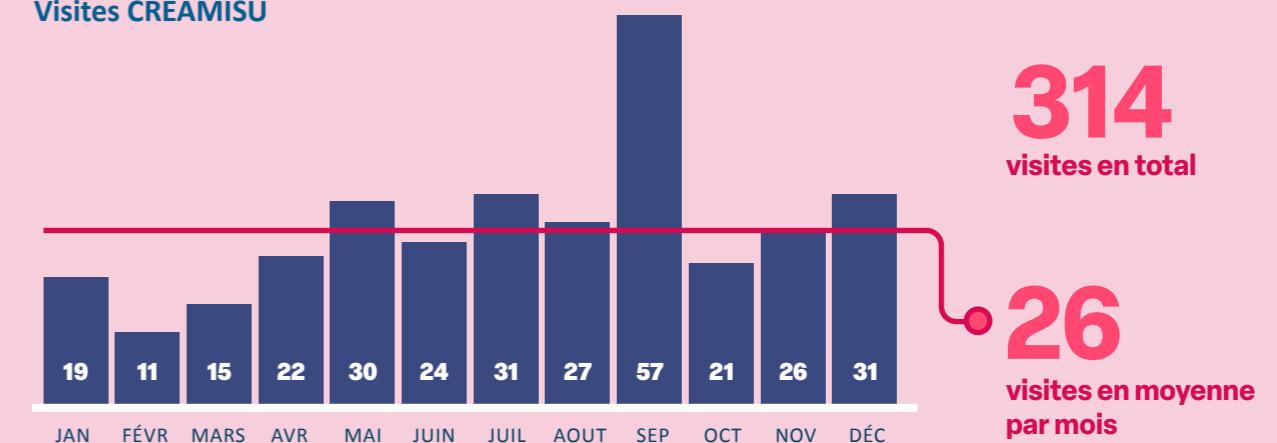
FAITS MARQUANTS

Au cours de l'année, le service Creamisu de HUT a mis en place des activités avec le but de pratiquer la langue française pour les personnes en situation de précarité. Cet apprentissage linguistique a permis à plusieurs bénéficiaires de gagner en confiance, de mieux s'exprimer au quotidien et de faciliter leurs échanges avec les services sociaux et administratifs. Pour certains, cette progression linguistique a été une véritable clé pour envisager un avenir plus stable, notamment en accédant à des opportunités professionnelles. Grâce à cet accompagnement, ils ont pu se projeter dans le monde du travail et entamer des démarches vers l'insertion sociale et économique.

Prestations CREAMISU

Date	Activité Musik	Divers	Activité extérieure	CREAMISU Mobil
Janvier	20	855	0	0
Février	54	1421	11	0
Mars	56	1093	13	0
Avril	47	741	0	0
Mai	31	518	24	0
Juin	37	454	16	0
Juillet	43	484	27	0
Août	41	373	34	0
Septembre	65	452	13	0
Octobre	42	461	20	0
Novembre	40	536	51	0
Décembre	44	547	23	0
Total	520	7935	232	0
Total Prestations			9001	
Moyenne par mois	43	661	19	0

Visites CREAMISU



Institut National du Cancer (INC)

MISSION

- L'organisation de la cancérologie ;
- Les filières de soins ;
- Les réseaux de compétences ;
- Le développement de référentiels et de parcours de patients nationaux ;
- Les Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) hospitalières et nationales ;
- Promouvoir l'évaluation des résultats dans le domaine de la cancérologie ;
- Soutenir la médecine personnalisée ;
- Fédérer et informer les acteurs de la cancérologie ;
- Labelliser les prestataires (services).

FAITS MARQUANTS

- Attribution du statut d'utilité publique à l'INC ;
- Participation aux groupes de travail (GT) du PNC2 ;
- Évolution de l'environnement IT de l'INC ;
- Nouvelle charte graphique pour la communication ;
- Refonte du nouveau site internet en vue de son lancement ;
- Développement des RCP nationales pour les cancers rares / situations complexes ;
- Élaboration et mise à jour des référentiels et des parcours nationaux ;
- Lancement du projet visant à l'amélioration de l'annonce de diagnostic cancer au Luxembourg ;
- Mise en place d'un réseau « Lung Cancer Network » dans le cadre de l'initiative européenne CraNE.
- Coordination des activités de labellisation des services de cancérologie des établissements hospitaliers ;
- Coordination de la mise en œuvre de la « National Cancer Collection » (NCC) ;
- Coordination des GT relatifs à la publication du prochain rapport national ;
- Développement des collaborations et participation aux projets européens ;
- Organisation et participation à des conférences et événements.

Développement des RCP nationales

Nombre de scéances
par type de RCP et par année

119

33

24

5

12

12

23

5

9

21

7

8

5

3

56

8

24

11

9

5

10

9

10

7

8

5

7

3

57

10

24

9

12

7

10

8

7

6

6

1

917

234

18

34

241

66

68

80

58

52

53

53

53

5

388

181

54

188

45

62

26

28

22

28

53

53

53

5

344

48

170

166

45

31

48

33

33

32

39

39

39

5

331

58

170

83

215

50

61

29

32

39

39

5

5

5

↑

119

séances des réunions ont eu lieu en 2024

↑

917

cas patients ont été discutés (2,4 fois plus par rapport à 2023)

www.institutcancer.lu

Inter-Actions asbl - Service CUSS - Couverture universelle de soins et santé

MISSION

La Couverture universelle des soins de santé (CUSS), lancée en tant que projet pilote, est destinée aux personnes séjournant de manière régulière et continue sur le territoire du Luxembourg depuis au moins 3 mois, qui ne peuvent pas bénéficier d'une mesure de soutien social (p.ex. REVIS, aides sociales, etc.) ou déjà affiliées dans un autre système et qui n'ont pas les moyens financiers pour accéder à une couverture maladie (assurance volontaire). L'objectif central de la CUSS est de donner aux personnes qui remplissent les conditions, un accès aux prestations de soins de santé. Étant affilié à l'assurance maladie (assurance volontaire), le bénéficiaire CUSS a les mêmes droits et obligations que tout autre assuré au système luxembourgeois d'assurance maladie.

Mise en place du service

Inter-actions asbl propose le service de couverture universelle de soins et santé depuis le 01 octobre 2024. Les points suivants ont été mis en place :

- Elaboration des procédures
- Création des documents nécessaires
- Achat matériel bureautique ainsi qu'informatique
- Mise en place d'une permanence

POPULATION

Pendant la période 01 octobre au 31 décembre 2024 :



Fondation Kriibskrank Kanner

MISSION

Les 3 axes fondamentaux de la fondation Kriibskrank Kanner sont :

- Soutien aux patients et à leurs familles (administratif, financier, thérapeutique, pédagogique).
- Sensibilisation via divers canaux, événements divers et variés, stands, présence dans les écoles, présence en entreprise.
- Recherche oncopédiatrique pour laquelle la Fondation œuvre en récoltant des fonds lors de la course solidaire, les fonds récoltés sont reversés à 100% pour des projets de recherche sélectionnés par des experts.

FAITS MARQUANTS

- Plus de 460 consultations thérapeutiques et entretiens d'accompagnement,
- Plus de 1.000 demandes traitées pour l'ensemble des familles soutenues (prises en charges, demandes de S2, CPRF, commandes transport, ...),
- Plus de 450 nuitées à notre maison des parents à Bruxelles,
- 26 familles ont bénéficié de notre appartement de convalescence à Westende ou d'un autre appartement mis à leur disposition pour plus de 100 nuitées,
- Participations à différents groupes de travail du Plan National Cancer, axe 7 oncopédiatrie,
- Organisation de la Summerfest pour les familles soutenues qui a réuni plus 350 personnes,
- Organisation de la course solidaire LËTZ GO GOLD fin septembre qui a permis de collecter plus de EUR 700.000,- entièrement alloués à des projets de recherche contre le cancer pédiatrique,
- 31 nouvelles familles ont été admises au soutien de la Fondation,
- 3 enfants suivis par la Fondation sont décédés et un accompagnement au deuil a été prévu pour les familles.



Plus de
180
familles
soutenues par
la Fondation

Liewen dobaumen asbl

MISSION

L'asbl LIEWEN DOBAUSSEN gère un service offrant aux résidents souffrant de maladies psychiatriques et de problèmes médico-psycho-sociaux une structure d'hébergement de jour et de nuit avec un encadrement social et thérapeutique, une offre de suivi à domicile et un centre psycho-social qui inclut un service de suivi ambulatoire, un centre de consultation, un centre de jour, un atelier et trois centres de rencontre.

FAITS MARQUANTS

Dans le cadre de notre projet « BPI-DPI », l'atelier S73 a attiré beaucoup plus de clients. En 2024, 115 (+28 %) personnes différentes dont une majorité (= 81 personnes) de BPI-DPI ont visité notre atelier à 783 reprises (+26 %). Vu cette augmentation importante, nous avons élargi l'offre de l'atelier S73 en proposant une deuxième activité en semaine, à savoir le Kulturtreff.

Voici une sélection de projets réalisés en 2024, visant entre autres l'échange avec différentes institutions partenaires, ainsi que l'intensification de notre visibilité :

- Présence à la journée d'information et de réseautage sur les troubles psychotiques le 20 mars 2024 à Bonnevoie (initiative du CIP)
- Présence au « festival de la psychiatrie » le 12 octobre 2024 à Moutfort (initiative de Mathëllef asbl.)
- Organisation d'une 1ère exposition au CAPE à Ettelbruck, présentant les œuvres réalisées dans nos différents ateliers créatifs. Vernissage le 15 novembre 2024.

Dans le cadre de notre Projet BBT « Berufsbildungstraining », nous avons observé une augmentation des activités. **En 2023, nous avons recensé 95 activités pour le BBT et en 2024 318 ce qui représente une augmentation de 70%.**

Nombre moyen mensuel des différents clients bpi/dpi au CPS



Nombre total annuel des différents clients au centre de consultation



+70%
activités en 2024

www.liewen-dobaussen.lu

Ligue Santé Mentale – Service de Consultation

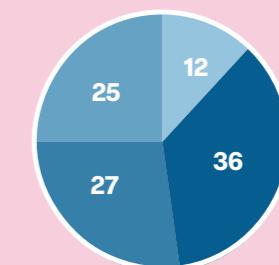
MISSION

Le service de consultation, situé à Luxembourg-Ville, accueille des adultes souffrant de troubles psychiques variés. Son objectif est d'apporter un accompagnement thérapeutique adapté pour favoriser le bien-être et la réhabilitation psychosociale. L'équipe pluridisciplinaire propose : des entretiens et des thérapies (individuelles, comportementales, familiales et de couple), des consultations psychiatriques, des consultations neuropsychologiques, des consultations sociales.

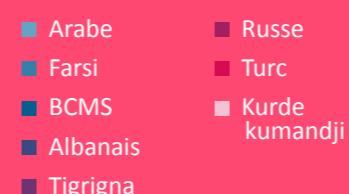
FAITS MARQUANTS

En 2024, le service a suivi 1.427 patients, marquant une hausse de 8,17% par rapport à 2023. Le nombre de rendez-vous s'élève à 9.846 (+8,15%), et 481 nouveaux patients ont été intégrés (-1,68%). La patientèle est composée de 64 % de femmes et 36 % d'hommes, avec une moyenne d'âge de 42 ans. 56 % des patients vivent seuls et 44 % en couple.

Repartition en % des pathologies psychiatriques



Repartition en % des consultations, qui ont nécessité un interprète



259
consultations
ont nécessité
un interprète

Accompagnement de la Stressberodung

113 salariés ont contacté la Stressberodung en 2024, bénéficiant de 497 séances de consultation (moyenne de 4 séances par personne). La majorité des bénéficiaires étaient des femmes (70 %) avec une moyenne d'âge de 40 ans (voir le rapport spécifique sur la Stressberodung pour plus d'information).

www.llhm.lu

Ligue Santé Mentale – Groupes thérapeutiques

MISSION

Ce service propose des groupes de parole, de psychoéducation et d'expression artistique pour favoriser le rétablissement des patients. Ces activités permettent de créer un cadre bienveillant au sein duquel les patients peuvent exprimer leurs émotions et mieux comprendre leur maladie.

FAITS MARQUANTS

- Cultur'Art: 2 groupes de théâtre d'improvisation avec 22 séances et 24 participants, aboutissant à un spectacle en avril 2024.
- Le groupe «Profamille»: Groupe psychoéducatif destiné aux proches de personnes souffrant de schizophrénie. En 2024, 20 participants dont 15 familles ont assisté à 15 séances totalisant 120 heures d'animation.
- Groupes de parole: «Parlons-en : Psychose»: 26 participants, 11 séances (36h) ; «Parlons-en : Troubles de l'humeur»: 31 participants, 11 séances (36h)
- Remédiation cognitive NEAR : 4 participants, 11 séances.
- Autres groupes: Affirmation de soi (14 participants, 17 séances), Pleine conscience (23 participants, 24 séances), Gestion des émotions (13 participants, 22 séances).
- **Soins infirmiers: 451 consultations pour 44 patients atteints de schizophrénie ou troubles apparentés.**

Le service a mis en place des activités complémentaires pour renforcer l'adhésion aux traitements et développer les compétences sociales et émotionnelles des patients.

451
consultations
en soins
infirmiers

44
patients
atteints de
schizophrénie
ou troubles
apparentés

Ligue Santé Mentale – Service de Jour

MISSION

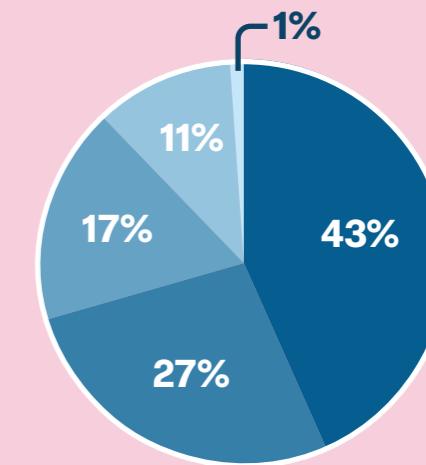
Le service de Jour favorise la réhabilitation psychosociale des patients en proposant un programme thérapeutique quotidien. Son approche vise à restaurer l'autonomie des personnes accueillies et à renforcer leurs compétences sociales et professionnelles.

FAITS MARQUANTS

Le service a accueilli 84 patients en 2024 (+7,5%). 53 femmes (42 ans en moyenne) et 31 hommes (31 ans en moyenne) ont bénéficié des activités.

Concernant les pathologies psychiatriques présentées par les bénéficiaires, celles-ci se répartissent de la façon suivante :

- Troubles de l'humeur
- Troubles de la personnalité
- Schizophrénie et autres troubles psychotique
- Troubles anxieux
- Autres



180 demandes d'admission ont été reçues (+45%), 117 ont été réalisées (+58%), aboutissant à 52% d'orientations internes et 21% vers d'autres services. Durant cette année 2024, 59 prises en charge ont commencé et 56 se sont terminées (durée moyenne : 6 mois). Il y a eu 7085 moments de prises en charge par l'équipe pluridisciplinaire (participation aux activités, entretien individuel...). Le service a collaboré avec 43 psychiatres différents.

En plus du suivi thérapeutique, des activités de groupe ont été mises en place pour encourager l'échange et la socialisation, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et de soutien mutuel entre les participants.

Ligue Santé Mentale – Service Logement

MISSION

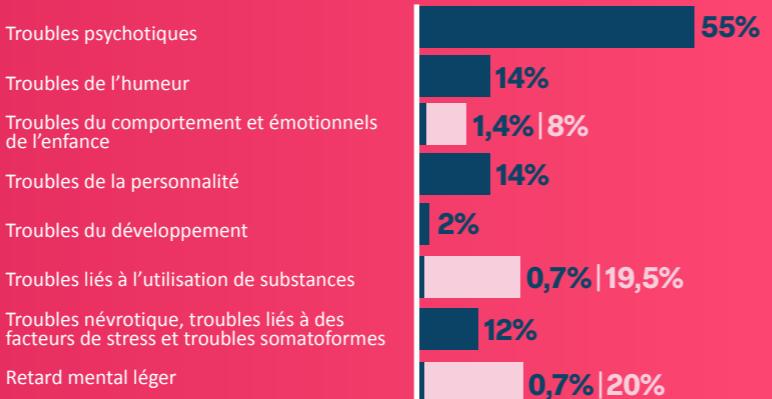
Le Service Logement accompagne des personnes souffrant de maladies psychiatriques vers l'inclusion par le logement. Il propose des hébergements adaptés et un encadrement thérapeutique à travers trois structures : Logements Communautaires, Logements Individuels et Logements Privés avec une Antenne Mobile d'Evaluation Psychiatrique. Le service fonctionne avec une permanence téléphonique 7j/7 et des interventions en soirée et week-end afin de réduire les hospitalisations et améliorer l'autonomie des bénéficiaires. L'objectif est de permettre à chacun de retrouver une stabilité et de développer les compétences nécessaires pour une réinsertion sociale et professionnelle durable.

FAITS MARQUANTS

150 personnes ont été accompagnées en 2024 avec une moyenne annuelle de 123 suivis. Les responsables ont effectué 123 entretiens d'admission. Le taux d'occupation moyen réel des logements communautaires a atteint 79,7%, celui des logements individuels 85,6%, et celui des logements privés 96%.

La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 42 ans et en termes de pathologies psychiatriques celles-ci se répartissent de la façon suivante :

■ Diagnostic principale
■ Comorbidité



Les psychiatres qui supervisent les services logements de l'ASBL ont réalisé 265 entretiens (à l'admission, évaluation et/ou gestion de crises). Les responsables de services et référents évaluent régulièrement le projet de vie et de soin. Ils réalisent des entretiens ou accompagnements : 269 pour le service Communautaire, 351 pour le service Individuel et 138 pour le service Logement Privé.

La diversité des structures et des programmes thérapeutiques proposés par les équipes permet d'adapter le niveau d'accompagnement en fonction des besoins spécifiques de chaque personne.

www.llhm.lu

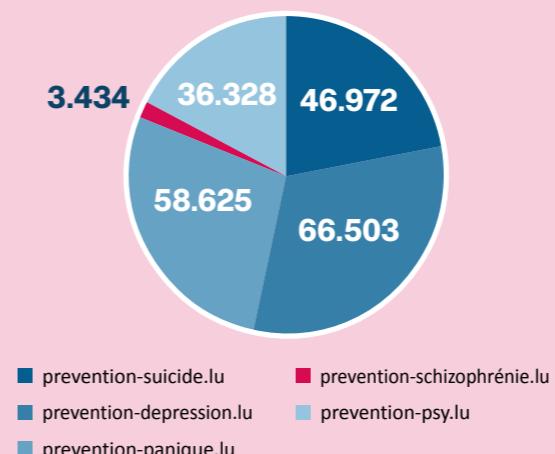
Ligue Santé Mentale – Service Prévention et Formation

MISSION

Le Service Prévention et Formation intervient à travers six axes principaux :

- Information et orientation sur les troubles mentaux, la prévention du suicide et le stress au travail.
- Communication via les médias nationaux, les Semaines de la Santé Mentale et les Journées Nationales de Prévention du Suicide.
- Formations pour les professionnels et le grand public.
- Analyse et évaluation épidémiologique des troubles mentaux et des conduites suicidaires.
- Réseautage avec des partenaires à travers des groupes de travail thématiques.
- Développement de stratégies nationales de prévention.

Nombre de visites sur nos sites Internet



300 journées de formations organisées à travers le pays

FAITS MARQUANTS

➤ 4e édition des Semaines de la Santé Mentale : «Soutenir les jeunes, construire l'avenir» 2 semaines de mobilisation avec 70 partenaires, 80 actions et 134 interventions, dont :

- 30 cours de Premiers Secours en Santé Mentale offerts pour plus de 400 secouristes formés,
- création d'un timbre spécial,
- distribution de 20 000 rubans verts,
- communication via affiches, bus et réseaux sociaux.

➤ Clôture de la campagne «La schizophrénie, ce n'est pas ce que tu crois» : Deux journées d'information et de réseautage pour conclure un an d'événements culturels, scientifiques et médiatiques.

➤ Les Premiers Secours en Santé Mentale continuent de prendre de l'ampleur :

- Plus de 130 cours dispensés aux adultes.
- Barre des 1 000 jeunes secouristes atteinte dans les lycées.
- 6 nouveaux lycées intégrés dans le programme Teen
- Actualisation des manuels Teen et Standard et traduction du manuel Standard en anglais.
- 6 journées d'échanges pour animer la communauté des instructeurs.
- Renforcement des collaborations avec les homologues internationaux.
- 1 formation d'instructeurs pour adultes et 2 formations d'instructeurs pour les jeunes

www.prevention-psy.lu

Ligue Santé Mentale – Service Rencontre

MISSION

Le Service Rencontre est un lieu d'accueil ouvert du lundi au vendredi ainsi que le dimanche. Il s'adresse aux personnes souffrant de troubles psychiques en leur offrant un cadre chaleureux pour développer du lien social et renforcer leurs habiletés psycho-sociales.

Le service s'articule autour de deux axes principaux :

- ① Les permanences : moments d'accueil centrés sur les échanges et la convivialité.
- ② Les activités en atelier : musique, photographie, couture, randonnée, jardin, repas citoyen et tables de conversation en luxembourgeois et français.

Des activités extérieures ponctuelles sont également proposées, incluant des collaborations avec des institutions socio-culturelles (musées, autres ASBL) et des séjours organisés avec et pour les participants.

FAITS MARQUANTS

- Formation de toute l'équipe pour promouvoir l'autodétermination auprès des participants.
- Participation active à la campagne de déstigmatisation de la schizophrénie avec la réalisation d'une œuvre musicale en collaboration avec la Fondation EME.
- Collaboration continue avec d'autres ASBL du secteur à travers des repas en extérieur et des événements sportifs, où les bénéficiaires jouent un rôle clé dans l'organisation.

ILLUSTRATIONS EN CHIFFRES



Ligue Santé Mentale – Service Soutien à l'Emploi

MISSION

Le Service Soutien à l'Emploi aide les personnes souffrant de troubles psychiques à trouver, intégrer et maintenir un emploi ou une activité. L'objectif est d'intégrer la dimension professionnelle dans leur réhabilitation psychosociale tout en tenant compte de leurs capacités et de leur état de santé.

FAITS MARQUANTS

En 2024, **411 bénéficiaires ont été suivis (+8% par rapport à 2023)**, dont 174 nouveaux suivis et 37 bénéficiaires BPI/DPI.

Parmi eux :

- 39 ont obtenu un contrat de travail (CDD, CDI ou free-lance)
- 11 ont décroché un contrat de type mesure Adem
- 9 ont signé un contrat TUC

En complément, le service a soutenu 32 bénéficiaires dans leur accès à une formation, 18 bénéficiaires ont réalisé une activité bénévole et 27 ont rejoint une structure thérapeutique interne ou externe.

Le service a également organisé des ateliers «Techniques de Recherche d'Emploi» permettant à 13 bénéficiaires d'améliorer leurs compétences en insertion professionnelle.

Le soutien s'étend aussi au maintien dans l'emploi, avec un accompagnement sur :

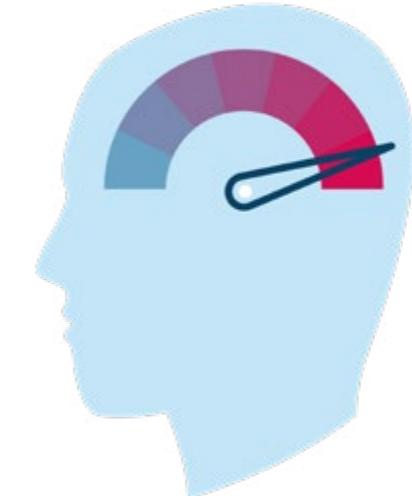
- L'adaptation au poste de travail
- La gestion des relations professionnelles
- Le développement de l'autonomie au travail



Ligue Santé Mentale – Stressberodung

MISSION

«Stressberodung» est un service gratuit qui offre une aide aux salariés souffrant de stress au travail

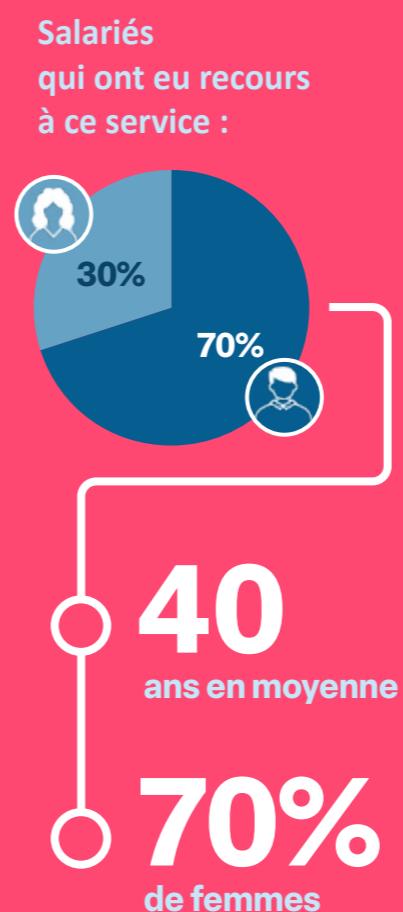


FAITS MARQUANTS

Un total de 113 salariés a contacté le service de la Stressberodung en 2024.

Le service a réalisé 497 séances de consultation lesquelles représentent en moyenne 4 séances par personne.

Les 4 principales plaintes recensées peuvent être catégorisées comme suit :



- ❶ le sentiment d'être brimé et/ou traité de manière injuste par leurs collègues, leurs clients ou leurs supérieurs hiérarchiques au travail, p. ex. manque de reconnaissance ou harcèlement ;
- ❷ des désaccords interpersonnels, notamment sur la manière d'accomplir des tâches, qui ont abouti à des conflits ;
- ❸ des changements au niveau des valeurs de l'entreprise ; les nouvelles valeurs ne correspondaient plus à celles du salarié ;
- ❹ des pressions subies dues à un accroissement de la charge de travail.

Services médico-sociaux de la Ligue Médico-Sociale

MISSION

Dans le cadre de la médecine préventive et sociale, la Ligue médico-sociale assure les missions médico-sociales suivantes (loi du 19.03.1910) :

- Lutte contre la tuberculose et les maladies respiratoires
- Santé scolaire
- Éducation et promotion de la santé
- Consultations pour nourrissons et jeunes enfants
- Consultations d'aide au sevrage tabagique, diététiques et psychologiques

Ces missions visent la prévention, le dépistage, le conseil et l'accompagnement des populations, notamment auprès des personnes vulnérables.

FAITS MARQUANTS

Depuis 1908, la Ligue lutte contre la tuberculose. Elle s'investit aussi dans le dépistage des pathologies respiratoires chroniques liées au tabagisme, à la pollution et aux expositions professionnelles.

Les équipes de santé scolaire de la Ligue assurent la surveillance médico-socio-scolaire et la promotion de la santé chez les enfants qui fréquentent les écoles fondamentales communales, privées et publiques.

La Ligue organise des consultations pour assurer le suivi du développement des enfants de 0 à 4 ans et conseiller les parents avant la scolarisation des enfants.

Conclusions générales relatives aux activités réalisées en 2024

Le suivi de la tuberculose nécessite une meilleure coordination avec les autorités pour assurer le contrôle à long terme tenant compte de l'évolution des méthodes de dépistage et de l'incidence de la maladie.

Un renforcement des équipes de santé scolaire devient indispensable pour répondre à la demande du terrain. Le nombre d'enfants en surcharge pondérale ou obèses est en hausse. Les problèmes de santé psychique détectés traduisent une souffrance infantile persistante malgré les mesures mises en place.

Les consultations pour nourrissons et jeunes enfants jouent un rôle essentiel avant la scolarisation.

Mathëllef asbl – Mutferter Haff

MISSION

Avec son atelier thérapeutique Mutferter Haff, Mathëllef asbl soutient des personnes souffrant de maladies psychiatriques

L'atelier thérapeutique et d'inclusion professionnelle

Le Mutferter Haff offre 25 places de travail thérapeutique dans le cadre de mesures de réhabilitation psychiatrique et 25 places de travail protégées.

FAITS MARQUANTS

Admissions et résiliations

Au 31 décembre 2024 :

- 45 personnes inscrites au Mutferter Haff : 13 femmes / 32 hommes
- durée moyenne hebdomadaire de travail : 29h (femmes) / 27h (hommes)
- moyennes d'âge : hommes 39 ans / femmes 40 ans
- personnes admises : 19
- personnes qui ont quitté le Mutferter Haff : 21

Stages et jobs étudiants

- jobs étudiants : 17 étudiant(e)s, (2-3 semaines)
- stages psy : 7 étudiant(e)s (4-6 semaines)
- stages lycéens : 9 étudiant(e)s (1-3 semaines)
- bénévolats : 2 personnes

Liste d'attente

- 7 personnes avec des dossiers incomplets (31/12/24)
- 18 personnes inscrites en liste d'attente (31/12/24)
- 8 demandes annulées ou refusées
- 3 en Travaux d'utilité collective (TUC)

Le département « Ecuries »

- 20 personnes au département écurie
- 26 boxes de cheval en sous-location
- 22 propriétaires de chevaux
- 1 propriétaire avec 1 cheval a quitté le Mutferter Haff
- 1 nouveau contrat de location signé
- Mathëllef asbl est propriétaire de 3 chevaux, de 3 poneys et de 2 ânes
- Services proposés aux clients externes :
 - pour enfants : 34 (voltige et baptême en poney, château gonflable)
 - équithérapie : 223 séances

Le département « Brasserie Beim Pier »

- 21 personnes au département brasserie
- 36 clients en journée en moyenne
- 22 repas en moyenne/jour à la cantine

Location de salles de réunion

- 12 locations

Le département « Accueil-Reception »

- 4 personnes à la réception

Médecins du Monde

MISSION

Développer des programmes de soins et offrir un suivi médico-psycho-social pour des personnes n'ayant pas ou plus accès au système national de protection sociale, tout en plaident pour la mise en place, au Luxembourg, d'un accès à la santé pour tous.

Médecins du Monde (MdM) est un mouvement international de bénévoles et salariés, travaillant aux niveaux national et international. Au moyen de programmes médicaux bas seuil et du plaidoyer fondé sur des faits, nous donnons aux personnes et communautés exclues la capacité d'agir pour exiger leur droit à la santé.

FAITS MARQUANTS

En 2024, 1.209 personnes ont bénéficié de services médico-psycho-sociaux au cours de 2.559 consultations de médecine générale et 1436 entretiens sociaux dans nos CASO, à la WAK et à la maison Escale, grâce à nos plus de 130 bénévoles et 14 salariés. Parmi eux, des spécialistes bénévoles ont, de leur côté, assuré 546 consultations de 2ème ligne dans leur domaine de spécialisation. 34 patients (et 13 co-affiliés) – dont 4 nouvelles affiliations – ont bénéficié de la CUSS. Nos médecins ont réalisé autour de 6.500 prescriptions, dont plus de 85% des médicaments prescrits ont été délivrés grâce aux collectes dans nos pharmacies partenaires.



- Dentisterie
- Kinésithérapie
- Pédiatrie médicale
- Psychologie
- Orthopédie
- Psychiatrie
- Autres

Patiente Vertriebung asbl (PVL)

MISSION

La Patiente Vertriebung asbl (PVL) a été créée dans une optique d'information et d'assistance des patients ou bénéficiaires de soins. Son action porte sur l'ensemble des problèmes administratifs, techniques, médicaux et de soins dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale. La PVL asbl a pour mission principale d'informer, de conseiller et d'accompagner les patients. Son action vise à fournir aux patients les outils nécessaires pour mieux comprendre leurs droits et devenir des acteurs à part entière de leur santé.

Il est important de noter que la PVL asbl agit dans l'intérêt du patient et non contre un prestataire de soins.

Services proposés

- Assistance et conseil : analyse du dossier-patient, soutien à la prise de décision, accompagnement aux rendez-vous, aide à la rédaction de courriers.
- Communication et information : conférences, brochures et collaboration avec les acteurs de la santé, site web, newsletter électronique.
- Formation et éducation : séances d'information pour seniors (20), cours pour seniors (9) et élèves des professions de santé (2).

FAITS MARQUANTS

Dans 80 % des dossiers établis, un élément clé des conflits consistait en un manque de communication patient-professionnel de santé : informations insuffisantes, manque d'empathie, accès difficile au dossier médical. 71 % des plaintes en odontologie portent sur la qualité des soins. Certains recours restent limités faute d'expertise indépendante.

5.627

appels traités

+24,3%

Illustrant l'importance de l'information et du soutien direct des patients.

Communication et Information	
Stands d'information organisés	6
Conférences	2
Newsletters envoyées	11
Échanges avec les acteurs du secteur	31
Interviews	7
Documents envoyés aux patients	54
Brochures distribuées	1560
Publications Facebook	124
Consultations du site web	48867

Offre d'assistance, de conseil et de soutien	
Demandes par courrier	6
Demandes par Facebook	2
Demandes par e-mail	11
Permanence juridique	31
Dossiers traités	7
Entrevues patients	54
Appels téléphoniques	1560

Planning Familial asbl

MISSION

Promouvoir, dans une perspective féministe, l'autonomie des individus dans leurs choix sexuels et reproductifs, en garantissant l'accès à l'information, à l'éducation, aux services de santé, tout en luttant contre les discriminations et les violences.

Objectifs :

- ☛ Promouvoir l'éducation et la santé sexuelle, reproductive et affective
- ☛ Garantir l'accès à des services de qualité
- ☛ Défendre le droit à des choix libres et informés
- ☛ Accueillir chacun.e sans discrimination

Services

- Accueil
- Soins médicaux
- Soutien psycho-social
- Sensibilisation et formation en santé sexuelle.



FAITS MARQUANTS

L'IVG dans la Constitution

En mai, le Planning Familial soutient la proposition d'inscription de l'IVG dans la Constitution pour protéger le droit de disposer de son corps.

Hausse des demandes d'IVG

1.193 femmes ont fait une demande d'IVG. Cela met en lumière l'importance continue de la prévention et de l'accès à la contraception gratuite, afin de soutenir celles qui font face à des grossesses non planifiées. 781 IVG médicamenteuses ont été réalisées au Planning Familial.

Brochure sur la contraception d'urgence

Ce flyer informatif à destination du grand public, distribué notamment dans les pharmacies, vise à faciliter l'accès à la contraception d'urgence et à en éviter une mauvaise utilisation.

« Plan P »

Lancé en 2023, le Plan P vise à distribuer des informations complètes sur le préservatif et à distribuer différents types de préservatifs.

« Sang Pourcent »

Projet de lutte contre la précarité menstruelle et le tabou autour des menstruations. Il inclut la distribution de «trousses menstruations» dans les écoles et auprès des femmes en situation de précarité.

ERASMUS+ : Formation de nos équipes face aux mutilations génitales féminines (MGF)

L'objectif est la mise en place d'une permanence médicale et psychologique pour les victimes de MGF.

 **77.633**
contacts

 **21.304**
consultations médicales et psycho-sociales

 **7.411**
enfants et jeunes sensibilisés par l'équipe ESA (éducation sexuelle et affective)

Rééducation Précoce - Hëllef fir de Poppelchen a.s.b.l

MISSION

Le service «Rééducation précoce-Hëllef fir de Poppelchen» (SRP-HFP) offre ses services à travers tout le Grand-Duché et ceci au départ de ses cinq centres d'intervention qui sont situés à Strassen, Esch/Alzette, Hosingen, Junglinster et Rédange.

Sa mission consiste en la détection et la prise en charge rééducative de nourrissons et d'enfants (0-6 ans) qui présentent le ou les troubles suivants : troubles moteurs (de cause neuromusculaire ou orthopédique), troubles sensoriels, troubles de l'apprentissage et de la motricité fine, troubles de la déglutition, de la communication et du langage, troubles du comportement, retard de développement.

Organisation du suivi systématique des anciens prématurés sur le plan cognitif, neuromoteur et psychosocial entre 0 et 4 ans.

Fonctionnement

Le service assure d'une part des observations et bilans et d'autre part des rééductions spécifiques, avec une supervision et un encadrement médical réalisé par des médecins spécialistes.

Un enfant est admis au SRP-HFP sur demande (ordonnance respectivement rapport médical) du médecin traitant.

Le fonctionnement quotidien du SRP-HFP est axé sur un maximum d'intégration de la famille dans les démarches thérapeutiques ; les parents assistent en règle générale au

traitement pendant lequel ils reçoivent une guidance adéquate en rapport avec les besoins spécifiques de leur enfant.

Les consultations médicales sont réalisées en règle générale entre 2-3 fois /an, mais peuvent être augmentées en cas de besoin de surveillance rapprochée du dossier. Un courrier médical détaillé est systématiquement adressé à l'issue de chaque nouvelle consultation aux parents et aux médecins traitants de l'enfant.

Un plan thérapeutique fixant les interventions thérapeutiques proposées jusqu'à la prochaine consultation médicale est établi et renouvelé à chaque consultation médicale.

Les prises en charges thérapeutiques proposées et retenues lors de la consultation médicale se déroulent dans les différents centres du Service de Rééducation Précoce répartis à travers les pays. En cas de justification médicale, une prise en charge au domicile peut temporairement être organisée.



Activités thérapeutiques :

Les équipes du service Rééducation Précoce-Hëllef fir de Poppelchen sont pluridisciplinaires :

➤ **Les kinésithérapeutes** spécialisés prennent en charge les troubles moteurs et sensori-moteurs. Ils prennent en charge les enfants nés prématurément dès la sortie de la néonatalogie. Ils assistent les patients lors des séances d'essayage d'appareillages thérapeutiques en vue d'une prise en charge par l'assurance dépendance /CNS, et surveillent l'utilisation et le bon fonctionnement des aides techniques prescrites.

➤ **Les ergothérapeutes** prennent en charge les difficultés de la coordination, de la motricité fine, des habiletés sensori-motrices, des fonctions cognitives et travaillent l'autonomie de l'enfant en collaboration étroite avec ses parents. Comme les kinésithérapeutes, ils se chargent du suivi et de la surveillance des aides techniques.

➤ **Les orthophonistes** prennent en charge la stimulation et la rééducation du langage ainsi que des troubles de la déglutition et de l'alimentation. Elles se chargent également des aides techniques au niveau communication.

➤ **Les psychomotriciens** travaillent au niveau du développement des aptitudes motrices et du schéma corporel des enfants. Ils aident l'enfant à découvrir son corps et l'environnement moyennant des activités sensorielles et sensori-motrices et mettent aussi un accent sur l'amélioration de la motricité globale, la planification motrice et la coordination des membres.

➤ **Les psychologues** réalisent les bilans psycho-développementaux prescrits par les médecins du service et sont chargés des guidances familiales. Les psychologues

accueillent les familles pour des entretiens concernant des questions psycho-éducatives ou psycho-développementales. Dans le cadre du suivi systématique des enfants nés prématurés, des bilans de développement sont systématiquement proposés aux enfants à l'âge de 1 et de 4 ans.

1.809

dossiers ouverts
pour des enfants
en traitement,
en observation et/ou
en consultation



553

nouvelles
admissions et



576

sorties

➤ **Les médecins spécialistes** (pédiatres/ pédopsychiatres/médecins de rééducation fonctionnelle et de réadaptation) coordonnent la rééducation des enfants, prescrivent les différentes séances de rééducation et se chargent de l'établissement des diagnostics médicaux. Un rapport médical est rédigé à l'issue de chaque consultation et adressé systématiquement aux parents respectivement au représentant légal de l'enfant ainsi qu'au(x) médecin(s) externes en charge du suivi de l'enfant.

Le service continue à veiller en permanence à maintenir et à optimiser sa collaboration avec les autres services du secteur afin d'offrir aux enfants une prise en charge coordonnée et optimisée, mais également afin d'organiser un relais efficace à la fin de sa prise en charge. Dans ce but nos équipes sont en échange permanent avec tous les acteurs du secteur : les crèches d'intégration des enfants à besoins spécifiques, le personnel des classes de l'éducation précoce et préscolaire,

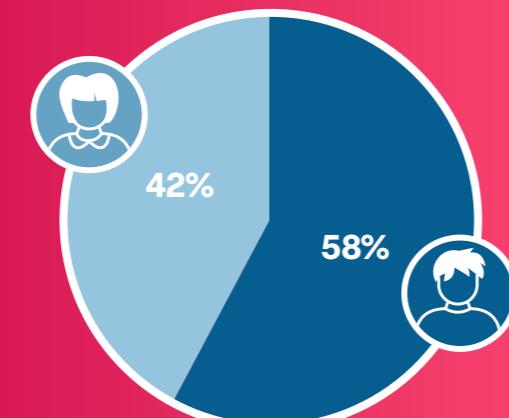
FAITS MARQUANTS

Répartition des dossiers par tranche d'âge et sexe

- 1215 heures en consultations psychologiques et/ou évaluations psycho-développementales d'enfants avec rapports aux médecins pédiatres.
- 9004 heures de séances en kinésithérapie dont 1241 au domicile respectivement au lieu de garde des enfants.
- 4952 heures de séances en ergothérapie dont 199 au domicile respectivement au lieu de garde des enfants.
- 4293 heures de séances en orthophonie dont 133 au domicile respectivement au lieu de garde des enfants.
- 2868 heures en psychomotricité.
- 68 réunions d'équipe à raison de 2 heures dont 24 heures de réunions de formation continue interne.
- 2060 consultations médicales ont eu lieu sur les sites de Strassen, Esch/Alzette, Junglinster et Hosingen.

les équipes ESEB des différentes directions de région de l'enseignement fondamental, les Maisons Relais, les différents centres de compétences, les autres services d'intervention précoce, les services de soutien aux familles de l'ONE, les Services Audiophonologiques, le Service Orthoptique et Pléoptique, l'Institut pour Déficients visuels, le service social d'assistance central et avec de nombreux autres services sociaux.

Pourcentage Garçons/Filles



Tranche d'âge	Dossiers ouverts	Garçons	Filles
0 à 3 ans	1250	714	536
>3 ans	559	338	221

Divers

- Organisation de 2 journées conférence le 24.4.2024 et 25.04.2024 sur le thème : Enfants vulnérables et périnatalité : accompagnement, stimulation précoce, dépistage.

Réseau Psy – PHD ASBL

MISSION

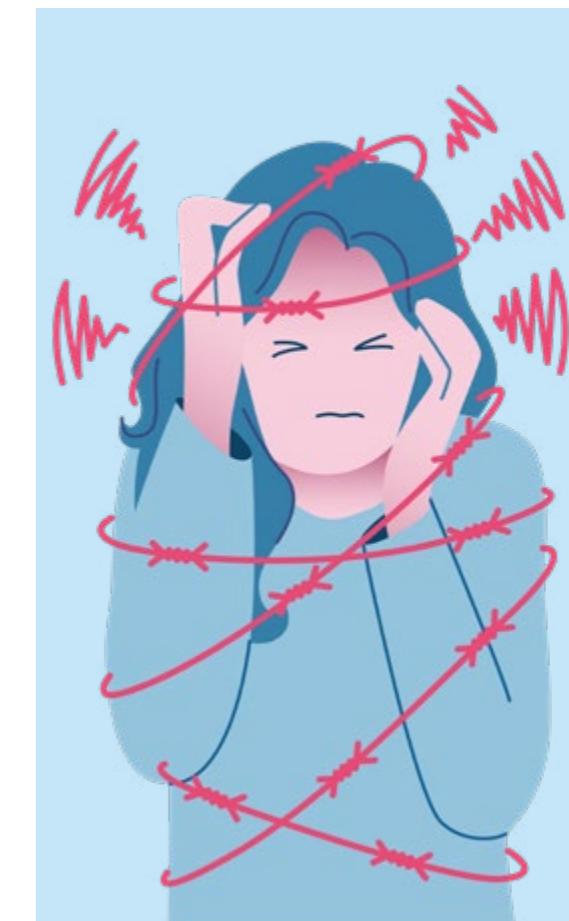
Offrir des aides médico-psycho-sociales aux personnes qui ont un problème psychiatrique en proposant des réponses thérapeutiques qui tiennent compte de la situation de vie globale de la personne. Réseau Psy est présent au sud et à l'est du Luxembourg et propose une prise en charge individualisée par une équipe multidisciplinaire à une population présentant des psychopathologies graves et souvent chroniques.

FAITS MARQUANTS

Le nombre de prestations change peu dans la plupart des services, étant donné que les effectifs sont à leur capacité maximum. Or, au centre KanEl nous constatons une forte augmentation des activités : le nombre de consultations a plus que doublé et les accompagnements (médicaux, sociaux, achats etc.) ont très considérablement augmenté (118 en 2023 et 550 en 2024). La création d'un espace de rencontre pour les familles qui a lieu une fois par mois vient diversifier l'offre.

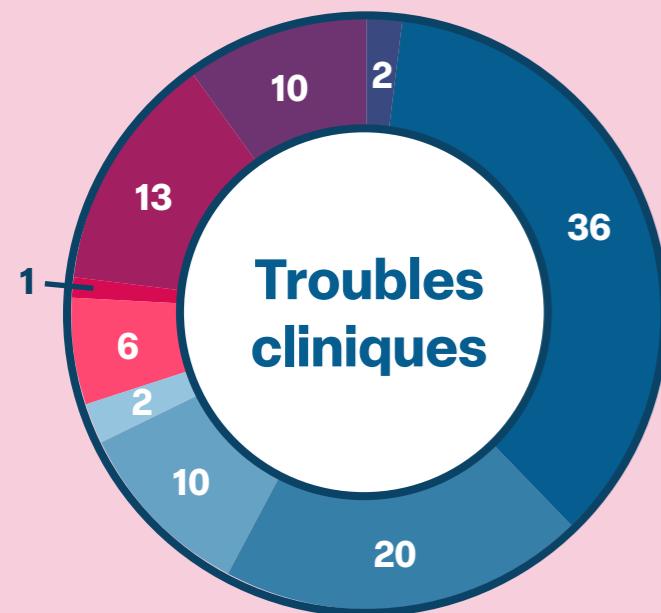
En outre :

- création du Groupe Jam. Nous accueillons dans notre Espace Garage à la Maison Dicks les intéressé(e)s pour faire de la musique, chanter, et faire des enregistrements de chansons,
- presque 5.000 plats ont été cuisinés en 2024 au KasparHaus,
- nous avons augmenté à 2 passages par mois la venue de 3 coiffeuses à notre Atelier Beyoutiful au KasparHaus,
- début d'une collaboration avec la Maison de soins de Woiver à Differdange dans le cadre de notre projet de prise en charge de la population vieillissante.

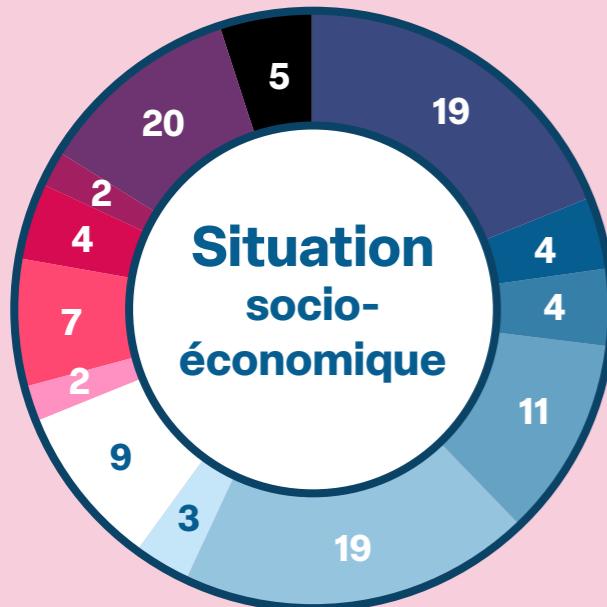


DESCRIPTION DE LA POPULATION SUIVIE

Les diagrammes sont ceux de l'année 2023 et concernent la population suivie au sud. Ils restent cependant représentatifs par rapport à la population globale que nous suivons.



- Problème relationnel
- Trouble anxieux
- Trouble de l'humeur
- Trouble psychotique
- Trouble de dépendance
- Diagnostic différé
- Trouble de la personnalité
- Absence de diagnostic
- Autre



- Salarié
- Chômage
- Pension de vieillesse
- Pension d'invalidité
- REVIS/Mesure d'Insertion
- Travail protégé
- Sans revenu
- Revenu conjoint
- Etudiant(e)
- Autre
- Inconnue
- RPGH
- RTH

Solina – Service IMPULS

MISSION

Le Service IMPULS thérapeutique accompagne les jeunes, leurs familles et les institutions face aux problématiques liées aux substances licites et illicites. Il comprend trois antennes (Luxembourg-ville, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck) et une équipe de 12 psychologues-psychothérapeutes ainsi que trois membres administratifs. Les interventions incluent des groupes psychoéducatifs comme CHOICE (prévention du cannabis) et ProST (consommation responsable d'alcool), des suivis individuels et familiaux, ainsi qu'un travail en réseau avec d'autres services.

Le programme OPTION facilite l'accès aux thérapies stationnaires à l'étranger avec un accompagnement socio-administratif et thérapeutique.

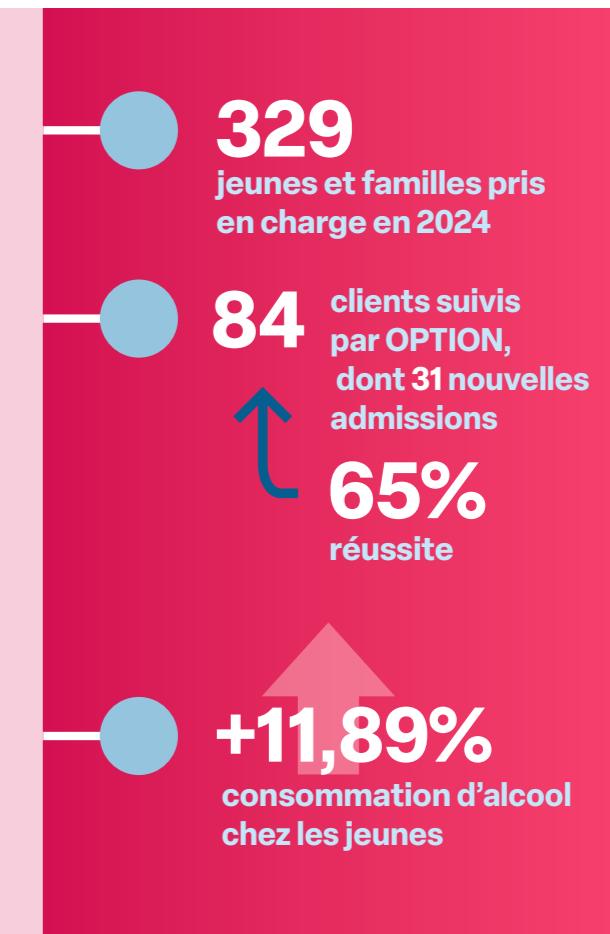
En 2024, la prévention scolaire a été reprise par SEBRA, réduisant la présence d'IMPULS dans les lycées, mais renforçant l'accompagnement ciblé.

FAITS MARQUANTS

- Hausse des envois judiciaires, signe de reconnaissance du service.
- Baisse des demandes spontanées, probablement influencée par la réglementation du cannabis et la restructuration de la prévention.
- Recrutement de trois psychothérapeutes, diversifiant les approches thérapeutiques.
- Renforcement du programme OPTION, avec une collaboration accrue avec les hôpitaux et le CNDS-Abrigado.
- Lancement du projet VEO, logement post-cure favorisant la réinsertion après la thérapie.

Conclusion

Le service IMPULS poursuit son engagement en 2025 avec de nouveaux projets et un accompagnement renforcé.



Stëmm vun der Strooss asbl

MISSION

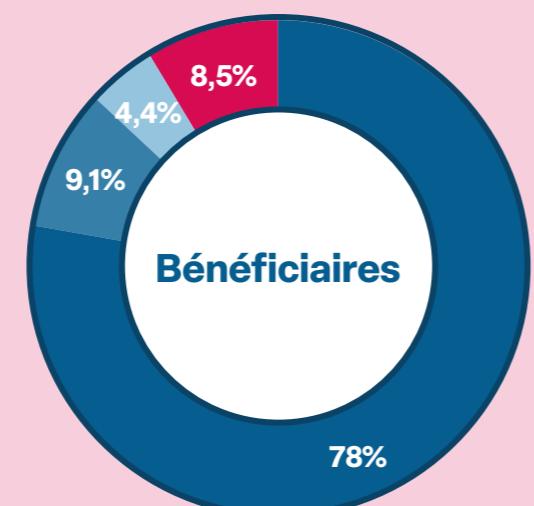
Stëmm vun der Strooss asbl conventionnée par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale depuis 1997, soutient les personnes exclues ou à risque d'exclusion, notamment les chômeurs, sans-papiers et toxicomanes. En 2024, en réponse à une demande croissante des activités, l'ASBL développe ses infrastructures, notamment à Hollerich, tout en maintenant des services essentiels et en innovant pour préserver la dignité et l'inclusion.

CHIFFRES CLÉS

- 243 619 repas servis +23%, soit 886 repas/jour en moyenne
- 14 925 bénéficiaires +34%, de 160 nationalités dont 15.6% portugais et 10.8% luxembourgeois
- 259 tonnes d'aliments redistribuées gratuitement, soit +37%
- 399 personnes accueillies dans les ateliers thérapeutiques, soit +9.3%
- 286 consultations médicales gratuites (+36%)
- 5 335 douches gratuites (+9%)
- 5 079 personnes habillées avec des vêtements de seconde main (+14%)
- 1 366 coupes de cheveux offertes (+22%)
- 97 tonnes de linge lavé provenant de clubs de sport (+4.3%)
- 399 personnes en mesure de réinsertion professionnelle dans les ateliers thérapeutiques (+9.3%)
- 87% d'abstinentes en sortie du Centre de Post-Thérapie à Schoenfels.

FAITS MARQUANTS

En 2024, les restaurants sociaux de l'ASBL ont atteint un niveau de fréquentation record pour la troisième année consécutive, avec une augmentation de plus de 23 %. L'atelier thérapeutique Caddy a renforcé ses activités, produisant des plats élaborés pour alléger les cuisines et permettre la prise en charge de tous les bénéficiaires. Face à la demande croissante, des solutions ont été mises en place : limitation à un repas par personne pour garantir l'accès à tous et extension de 160 m² de la salle d'accueil du restaurant social à Hollerich.



■ Moyenne de 41 ans. ■ Mineurs
■ 18-25 ans ■ Autres

STM - Prévendos

FORMATION DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Les formations de prévention primaire pour le dos sont depuis le 1er janvier 2023 financées par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale dans le cadre du projet national du Centre de Prévention pour le Dos.

Type de formation	Nbre. de formations			Nbre. de participants		
	Janv.-juin	Juil.-Déc	Total	Janv.-juin	Juil.-déc.	Total
Formations «Een Dag fir däi Réck» - charges	37	19	56	383	191	574
Formations «Non aux douleurs au travail - agissez - bureau»	17	8	25	187	102	289
Formations «8 stonnen fir lech an der Crèche wuel ze fillen»	3	2	5	34	34	68
Formations «Gestes et postures dans le domaine des soins» – jour de base	4	2	6	33	21	54
Formations «Gestes et postures dans le domaine des soins» – 3 jours	1	0	1	9	0	9
Formations «horesca»	0	1	1	0	11	11
Formations formateur interne charges	2	1	3	7	6	13
TOTAL	64	33	97	653	365	1018

Au cours de l'année 2024, sur l'ensemble des formations de l'axe primaire :

- 19 ont été annulées par l'entreprise suite à manque de participants,
- 9 ont été annulées par l'entreprise suite à des problèmes organisationnels,
- 5 ont été annulées par l'entreprise suite à un grand nombre de malades,
- 3 ont été annulées par Prévendos suite à la maladie du formateur.

FORMATIONS «LIEWEN A SCHAFFEN MAT SENGEM RÉCK»

Public cible

Tout salarié ou indépendant souffrant du mal de dos de façon invalidante ou répétée et répondant aux critères de participation.

Objectif

Au terme de la formation, le participant sera capable :

- de gérer son problème de dos afin de se maintenir, se réintégrer dans le processus de travail,
- d'acquérir un meilleur confort de vie.

Les formations pour lombalgiques «Liewen a schaffen mat sengem Réck» (LSR) ont été suspendues de mars 2018 à septembre 2024 par absence de salle de formation.

En septembre 2024, ces formations ont été relancées et sont organisées dans des locaux du centre national et sportif « La Coque ».

Au cours de l'année 2024, 2 formations ont été réalisées pour un total de 20 jours de formation. Le nombre total de participants s'élève à 12.

Au cours de l'année 2024, l'inscription de 2 travailleurs à ce type de formation a été annulée :

- 1 suite au désaccord de l'employeur,
- 1 suite au départ du travailleur de l'entreprise.

www.prevendos.lu



Anonym Glécksspiller asbl - Zenter fir exzessiivt Verhalen a Verhalenssucht (ZEV)

MISSION

L'asbl «Anonym Glécksspiller» vise, à travers le ZEV, à offrir un cadre consultatif et thérapeutique aux personnes souffrant d'une addiction comportementale et à leurs proches. Leur mission est de faciliter la sortie de l'addiction et d'en limiter les conséquences négatives pour les individus, leur entourage et la société. Les soins incluent sensibilisation, information, conseil, psychothérapie, prévention, ainsi que médiation, préparation et suivi d'un traitement stationnaire.

FAITS MARQUANTS

Afin d'accroître la visibilité du ZEV et de son offre élargie, un vaste projet de communication a pu débuter en 2024 grâce au financement de l'ONS. Il se poursuivra jusqu'à l'automne 2025. Une base de données sur les partenaires a notamment été créée et 17 interviews avec Radio 100,7 ont été programmées. La mise en réseau avec le secteur (psychiatrique-)médical s'est nettement améliorée (soutien du CTU, prévention au sein de la pédopsychiatrie du CHL et au CHEM d'Esch, lien avec la médecine du sport, etc.). L'offre préventive a vu sa diversité d'approche encore élargie en 2024. Le projet PROTECT sur l'addiction aux médias a été testé et doit s'inscrire dans la stratégie nationale en milieu jeunesse/scolaire. En conseil et thérapie, les demandes des personnes concernées ont nettement augmenté, plus que celles des proches. Le nouveau service dédié à l'addiction au sexe/pornographie est déjà bien utilisé, avant même toute campagne de communication.

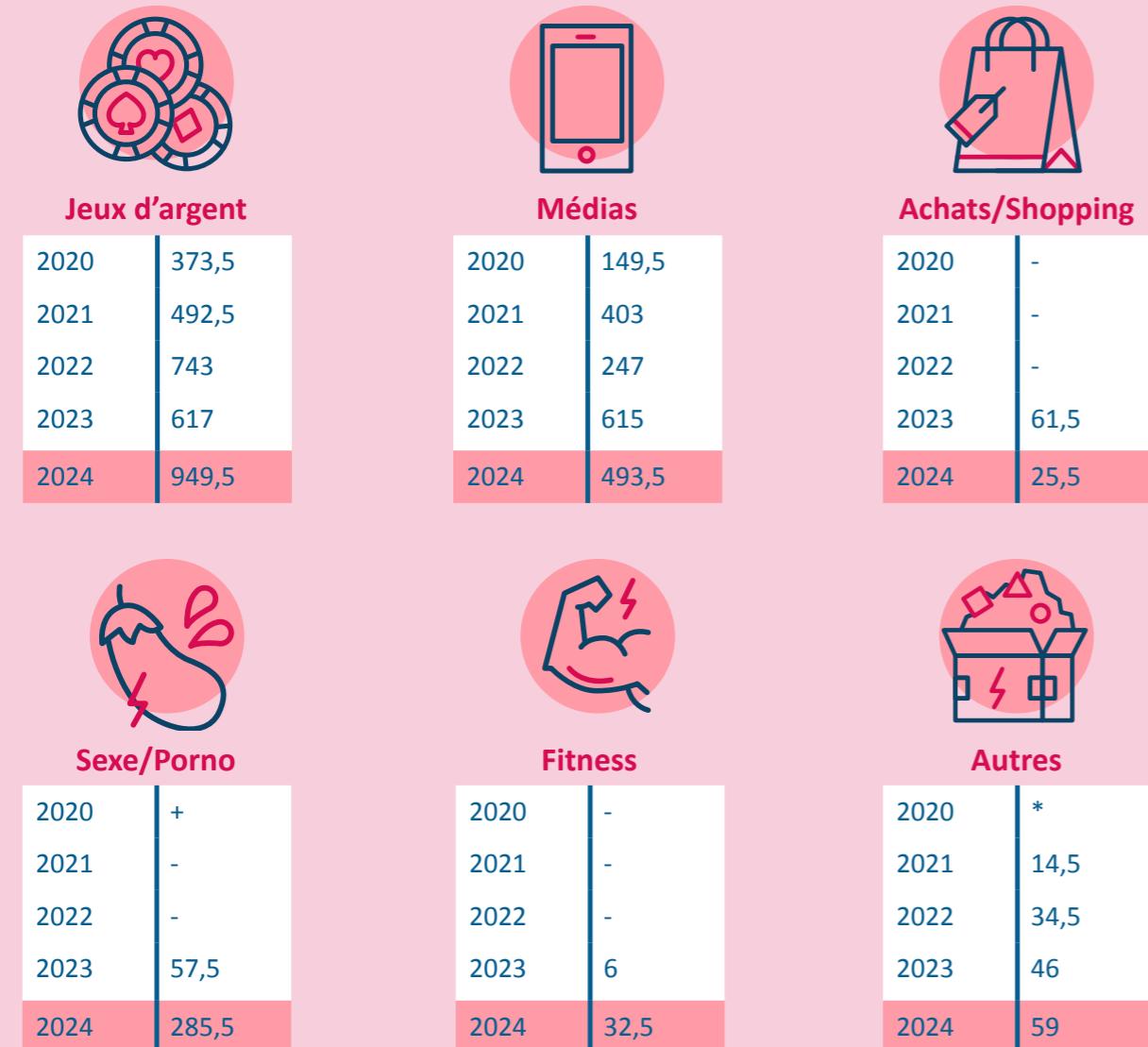
Bénéficiaires directement concernés (hors proches) depuis le financement du personnel thérapeutique



www.zev.lu

ILLUSTRATIONS EN CHIFFRES

Heures de thérapie



* Jusqu'en 2020, les demandes occasionnelles d'autres domaines n'étaient pas incluses dans les statistiques

Total

Année	2020	2021	2022 Fondation du ZEV	2023	2024
TOTAL	523	909,5	1024,5	1439	1818,5

Depuis le financement du personnel thérapeutique par le ministère de la Santé en 2020, le nombre d'heures de thérapie réalisées a augmenté de 348 %.

ZithaUnit asbl- Unité thérapeutique mobile indépendante en psychiatrie extrahospitalière

MISSION

Prise en charge psychiatrique des patients atteints de troubles mentaux graves

➤ Encadrement psychiatrique spécialisé, individualisé et illimité dans le temps des personnes atteintes de pathologies psychiatriques graves et chroniques en milieu extrahospitalier stationnaire.

➤ Prise en charge psycho-socio-éducative à long terme en milieu extrahospitalier ambulatoire visant l'amélioration de la qualité de vie des patients au lieu de vie habituel de la personne, la prévention des ré-hospitalisations, ainsi que le maintien à domicile de personnes atteintes de troubles mentaux graves.

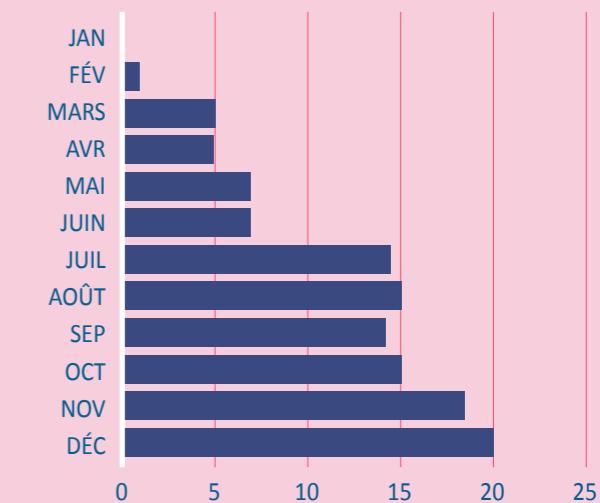
FAITS MARQUANTS

En 2024, ZithaUnit asbl a poursuivi son activité en milieu extrahospitalier stationnaire en mettant l'accent sur le volet de l'inclusion sociale avec des projets réalisés en commun avec les partenaires locaux et du secteur. Depuis le début de l'année 2024, le nouveau service ambulatoire ZithaUnit Réseau intervient au domicile/lieu de vie du patient psychiatrique. Dans un souci d'organiser et d'offrir une prise en charge psychiatrique adéquate et multidisciplinaire aux besoins individuels des patients sortant d'une hospitalisation ou d'un projet thérapeutique stationnaire ou semi-stationnaire.

www.zithaunit.lu

Activités année 2024	Nombre
Entretiens	3805
Interventions de crise	66
Interventions individuelles et en groupe / activités socio-thérapeutiques	5119
Travaux administratifs en lien direct avec le patient	3635
Travaux de réseau et de coordination	2052
Missions éducatives et sociales	1576

Développement de l'activité ambulatoire (en nombre de patients W10)



20 personnes ont bénéficié d'une prise en charge régulière

Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance -dépendance (AEC)

PARTIE 2

Administrations sous la responsabilité du M3S

MISSION

L'AEC accomplit les missions suivantes :

- émettre les avis relatifs à l'existence de l'état de la dépendance, déterminer les aides et soins que requiert la personne dépendante et établir la synthèse de prise en charge;
- contrôler la qualité des prestations fournies à la personne dépendante;
- informer et conseiller en matière de prise en charge des personnes dépendantes.

FAITS MARQUANTS



25 ans de
l'AEC

Célébration des 25 ans de l'assurance dépendance

En 2024, l'assurance dépendance a fêté ses **25 ans**. L'AEC et la CNS ont organisé une séance académique le 11 octobre 2024 en présence de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale. L'événement a réuni près de 300 acteurs engagés dans la mise en œuvre de l'assurance dépendance, ainsi que les différentes parties prenantes des secteurs des personnes âgées, de l'enfance, du handicap.



6.635
appels gérés par
la «Helpline»

14.195
appels traités
par l'unité de support

- Helpline «aides techniques»**
- Prise de rendez-vous**
- Orientation des dossiers**

Activités dans le cadre de l'évaluation de la situation de dépendance et détermination des prestations requises

- 7.598 évaluations « aides et soins », « aides techniques » et « adaptations du logement » ont été réalisées par les agents de l'AEC (soit une augmentation de 6,3% par rapport à 2023).
 - 1.968 évaluations ont été effectuées par les prestataires à l'aide de l'outil d'évaluation « MySecu » (en hausse de 13,1%).
- 563 suivis spécifiques concernant les demandes de personnes prises en charge dans des centres de rééducation ont été réalisés.
- 8.779 synthèses de prise en charge effectives ont été transférées à la CNS (en hausse de 4,8%).
- 19.463 aides techniques ont été commandées (en hausse de 5%).
- 413 essais pour les aides techniques ont été réalisés (en hausse de 20,1%).
- 130 avis positifs ont été accordés pour des adaptations logements (nombre stable).

Adaptation des prestations «aides techniques» et «adaptations du logement»

Une modification réglementaire a été effectuée afin d'introduire la prise en charge de nouvelles aides techniques, dont les détecteurs autonomes de fumée pour les personnes sourdes ou malentendantes. Cet ajout a été l'occasion d'adapter les montants maximaux de prise en charge.

Contrôles qualité

L'Unité qualité et contrôle de l'AEC a publié son 3^{ème} rapport biennal sur la qualité.

- 32 contrôles de documentation ont été réalisé : 18 de ces contrôles ont eu lieu dans des structures d'hébergement pour personnes âgées, 10 dans des bureaux, antennes ou centres régionaux de réseaux d'aides et de soins et 2 en établissement à séjour intermittent.
- 401 élévateurs d'escaliers ont été commandées dont 343 ont été installés et ont fait l'objet d'un suivi qualité durant l'année 2024.
- Des critères et une documentation pour améliorer le suivi des coques et corsets sièges ont été finalisés et sont utilisables en 2025.
- 134 plaintes et réclamations ont été enregistrées (nombre stable par rapport à 2023).

Accueil des assurés

6.635 appels ont été gérés par la « Helpline » du secrétariat de l'AEC.

L'unité de support a traité **14.195 appels** (Helpline « aides techniques », prise de rendez-vous, orientation des dossiers).

Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires de l'assurance dépendance vivant en établissement à séjour continu et de leurs personnes de référence

L'enquête de satisfaction réalisée en établissement à séjour continu a mis en lumière la satisfaction des bénéficiaires par rapport à l'AEC mais aussi un besoin d'information sur le système de l'assurance dépendance. L'implication souhaitée par l'AEC dans cette enquête des personnes de référence a permis de valoriser l'implication de l'aide et de l'entourage dans l'accompagnement.

COMMUNICATION ET INFORMATION

Les festivités des 25 ans de l'assurance dépendance ont été l'occasion de publier du nouveau matériel d'information avec une nouvelle charte graphique. L'AEC a intensifié ses efforts d'information auprès des médecins, des professionnels du terrain et du secteur social.

Effectif

84 fonctionnaires,
employés et salariés → **7** personnes
engagées en 2024

Contrôle médical de la sécurité sociale (CMSS)

MISSION

L'article 418 du Code de la sécurité sociale dispose que le Contrôle médical de la sécurité sociale, placé sous l'autorité du ministre ayant dans ses attributions la Sécurité sociale, a, dans le cadre des prestations de sécurité sociale, ainsi que dans le cadre des incapacités de travail indemnisées au titre de l'article L. 121-6 du Code du travail pendant la période de suspension de l'indemnité pécuniaire de maladie, des missions d'évaluation, d'autorisation, de conseil et de contrôle telles que précisées aux articles 419 à 421 du Code de la sécurité sociale.

Aux termes de l'article 418 précité, il s'agit en l'occurrence de « missions d'évaluation, d'autorisation, de conseil et de contrôle telles que précisées aux articles 419 à 421 du Code de la Sécurité sociale. En outre le Contrôle médical de la sécurité sociale émet les avis et effectue les examens médicaux en vue de l'octroi des cartes de priorité et d'invalidité ».

Les articles 419 à 421 précités précisent entre autres que le Contrôle médical de la sécurité sociale :

- évalue l'état de santé des assurés **dans les cas prévus par les lois, règlements ou statuts**,
- fournit à la **demande de la Caisse nationale de santé** des avis dans les cas prévus par le Code de la sécurité sociale,
- assiste la **Caisse nationale de santé** dans le cadre du contrôle des mémoires d'honoraires et des prescriptions, des délivrances et des consommations des prestations en vue de détecter et de sanctionner les abus et les fraudes,
- vérifie les rapports d'activités des médecins et médecins-dentistes **établis par la Caisse nationale de santé**,
- autorise la prise en charge des prestations de soins de santé **pour autant qu'une autorisation médicale de prise en charge est prescrite** par les lois, règlements ou statuts et
- effectue les examens médicaux **dans les cas prévus par les lois, règlements ou statuts** ou lorsqu'il le juge nécessaire à la bonne exécution de ses missions.

FAITS MARQUANTS

Depuis 2022, le CMSS fait face à une pénurie particulièrement préoccupante de médecins-conseils, avec une **baisse continue des ETP** : -5,11 % en 2022, -9,57 % en 2023 et **-6,61 % en 2024**. Cette diminution des effectifs s'accompagne d'une réduction significative des activités de contrôle des assurés en arrêt de travail, alors même que l'absentéisme pour cause de maladie enregistre une progression constante et préoccupante.

Le métier de médecin-conseil souffre d'un manque croissant d'attractivité en raison de la lourdeur de la charge de travail, d'un niveau élevé de responsabilité clinique, ainsi que des conditions d'exercice de plus en plus difficiles. Les médecins-conseils sont fréquemment exposés à des formes d'intimidation, des insultes, voire à des menaces explicites émanant des assurés contrôlés. De plus en plus souvent, des assurés mécontents publient sur les réseaux sociaux des commentaires négatifs ainsi que des propos dénigrants en publant ouvertement nom et prénom du médecin-conseil qui a été en charge de leur contrôle, portant ainsi atteinte à leur intégrité professionnelle et personnelle.

La pénurie de médecins-conseils, due aux départs à la retraite ainsi qu'aux réorientations vers le secteur libéral ou vers d'autres administrations publiques offrant des conditions de travail jugées moins contraignantes, ne peut être compensée malgré les campagnes de recrutement menées dans plusieurs pays limitrophes (Allemagne, France, Belgique, Suisse et Autriche). Par ailleurs, les salaires peu attrayants par rapport au secteur libéral et entretemps même par rapport aux pays voisins, ainsi qu'un changement d'approche de la fonction publique au niveau du calcul du salaire de base rendent de plus en plus difficile la tâche de recrutement de médecins appropriés pour le poste de médecin-conseil.

Dans ce contexte, l'instauration d'une prime de pénibilité spécifiquement destinée aux médecins-conseils du CMSS, apparaît comme une mesure indispensable pour enrayer la crise actuelle et restaurer l'attractivité de la fonction.

Effectif

Au 1er janvier 2025, le cadre du personnel du Contrôle médical de la sécurité sociale (ci-après CMSS) se composait comme suit :

42,05
18,7

- Fonctionnaires de l'État
- Employés de l'État

**Baisse des ETP
en 2024**

-6,61%

Direction de la Santé (DISA)

MISSION

En 2024, la Direction de la santé a poursuivi sa mission de guider les politiques de santé publique au Luxembourg. Elle a dans ses attributions la mise en œuvre de stratégies sanitaires, la coordination de plans nationaux de santé, la protection de la population et elle assure un accès équitable et sécurisé aux soins. Elle est garante du respect des lois, règlements et normes applicables. Elle fournit des données objectives et propose des actions qui soutiennent le développement de politiques efficaces dans le domaine de la santé publique. Par ailleurs, la Direction de la santé participe également au développement de la coopération internationale en matière de politique sanitaire.

FAITS MARQUANTS

Parmi les initiatives majeures de l'année figure le projet **PHRESH** (Establishing a Public Health Rapid Epidemiological Surveillance Hub in Luxembourg), soutenu par le programme EU4Health. Ce projet marque une étape importante dans la modernisation et la digitalisation des systèmes de surveillance épidémiologique au Luxembourg. Doté d'un budget de 8,2 millions d'euros, dont 60 % financés par la Commission européenne, PHRESH vise notamment à intégrer l'ensemble des maladies à déclaration obligatoire dans la plateforme numérique SORMAS, dédiée au suivi des maladies infectieuses ainsi qu'à la gestion des cas et des épidémies. Le projet prévoit également la mise en place d'un système de surveillance en temps réel des admissions aux urgences, ainsi que le développement d'une plateforme collaborative intersectorielle « One Health », en partenariat avec d'autres administrations, le Laboratoire national de santé (LNS) et les institutions de recherche impliquées dans la veille sanitaire aux côtés de la Direction de la santé. Ce développement s'inscrit dans le cadre d'un projet pilote mené avec l'ECDC. Enfin, des tableaux de bord interactifs dédiés aux maladies infectieuses seront mis en place. En 2024, plusieurs fonctionnalités ont déjà été développées et de nouvelles pathologies, au-delà du COVID-19, ont commencé à être intégrées, renforçant ainsi la capacité du système de santé à réagir rapidement face aux menaces sanitaires.

En parallèle, les travaux autour de la **Centrale nationale d'achat et de logistique (CNAL)** ont

abouti à la formalisation d'un concept opérationnel ainsi que d'un projet de loi PL8399. Ce projet stratégique a plusieurs objectifs :

- ✓ Créer une pharmacie hospitalière nationale décentralisée, assurant les achats et la logistique pour l'ensemble des hôpitaux du pays.
- ✓ Centraliser l'achat et le stockage des produits critiques, afin de garantir la sécurité des approvisionnements et mieux gérer les pénuries.
- ✓ Optimiser les processus logistiques hospitaliers grâce à l'automatisation, réduisant les erreurs, les délais et assurant une exécution continue.
- ✓ Réduire la charge administrative et logistique du personnel soignant, en réorientant ce personnel vers des missions cliniques.
- ✓ Libérer et réallouer les espaces de stockage hospitaliers à des usages médicaux plus pertinents.
- ✓ Simplifier les opérations comptables et renforcer la traçabilité des flux logistiques et financiers.
- ✓ Améliorer la transparence et l'efficacité des marchés publics, en centralisant et professionnalisant leur exécution.

Enfin, la participation à l'évaluation **PHEPA** (Public Health Emergency Preparedness Assessment), coordonnée par l'ECDC, a permis d'identifier capacités du pays en matière de prévention, de préparation et de réponse aux urgences sanitaires. L'évaluation a porté sur des domaines clés tels que la surveillance épidémiologique, la gestion des urgences sanitaires, la capacité des laboratoires et la prise en charge des maladies zoonotiques. Cette démarche aboutira à la mise en œuvre en 2025, d'un plan d'action national aligné avec les standards européens.

Ces projets témoignent de l'engagement de la Direction de la santé pour une santé publique moderne, au service de sa population et orientée vers les défis de demain.

Effectif

!



355
agents en 2024

Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)

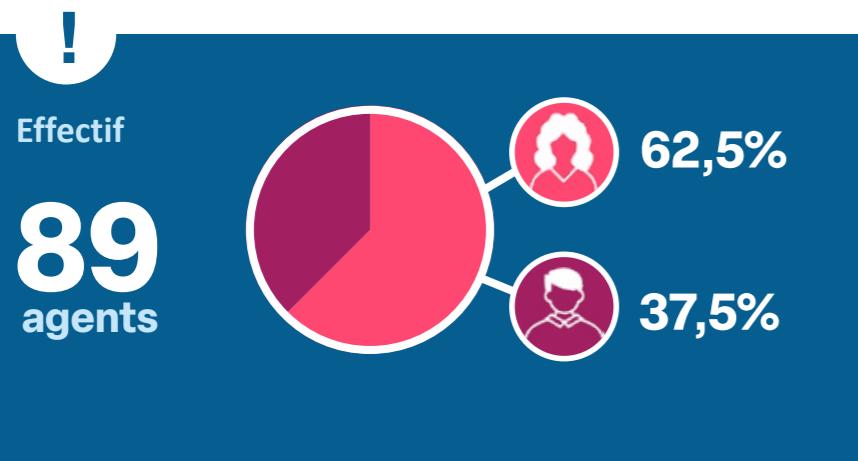
MISSION

L'IGSS a pour missions :

- de contribuer à l'élaboration des mesures législatives et réglementaires en matière de sécurité sociale;
- d'assurer le contrôle des institutions de sécurité sociale;
- de participer à tout travail d'élaboration et d'exécution en rapport avec les règlements de l'Union européenne et des conventions multi- ou bilatérales en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale et en rapport avec les normes des institutions internationales œuvrant dans le domaine de la protection sociale;
- de réaliser des analyses et des études à des fins d'évaluation et de planification des régimes de protection sociale et de recueillir à ces fins les données auxquelles l'IGSS a accès, de les centraliser, de les traiter et de les gérer sous forme pseudonymisée.

L'IGSS peut être chargée de toute question lui soumise par le Gouvernement ou un membre du Gouvernement et peut faire au Gouvernement toute suggestion susceptible d'améliorer la législation de sécurité sociale ou l'organisation des institutions de sécurité sociale.

Les institutions de sécurité sociale et le Fonds national de solidarité sont soumis à la haute surveillance du Gouvernement qui s'exerce par l'IGSS. L'IGSS participe à l'exercice du pouvoir tutélaire pour le compte de deux ministères de tutelle des ISS et l'IGSS exerce également les attributions de l'autorité compétente en matière de pensions complémentaires.



âge moyen
44,8 ans

FAITS MARQUANTS

- Analyse détaillée de l'accord de coalition 2023 – 2028 avec identification des projets découlant de l'accord, dont plusieurs concernent directement les missions de l'IGSS.
- Mise en œuvre à l'IGSS d'une plateforme d'échanges réguliers de ses services qui intervient dans le contrôle tutélaire des ISS. Au cours de l'année 2024, 10 réunions se sont tenues.
- Depuis octobre 2024, un service eDelivery sur MyGuichet.lu permet aux entreprises de recevoir sous forme digitale sécurisée les courriers relatifs à leurs régimes complémentaires de pension.
- Organisation d'une séance académique à l'occasion du 50e anniversaire de l'IGSS en avril 2024 en présence de la Ministre Martine Deprez.
- Analyse de l'IGSS du projet de loi sur la gouvernance des données avec partage de ses remarques avec les autorités compétentes et suivi des implications du European Health Data Space.
- Préparation par l'IGSS du débat sur l'avenir du système de pension par des analyses et études permettant de mieux appréhender le contexte actuel, par des réponses de l'IGSS à de nombreuses questions parlementaires, et par la fourniture de nombreux scénarios aux partenaires sociaux pour l'élaboration de l'avis du Conseil économique et social.
- Publication en 2024 d'un aperçu de l'absentéisme pour cause de maladie en 2023 ainsi qu'une étude sur les différentes composantes du taux d'absentéisme au travail alimentant ainsi le débat d'actualité.
- Présentation du Guide LAF de l'IGSS à l'Open House organisé par la CNS, l'ALOSS et le European Healthcare Fraud and Corruption Network en octobre 2024.
- L'IGSS a finalisé la modélisation et l'automatisation de ses processus internes qui sont déclenchés dans le portail Prometa et affichés dans l'outil OODOO.
- L'IGSS a revu son tableau de tri suite à la modélisation des processus qui a permis de les peaufiner et de compléter chaque processus par des attributs à associer au document produit.
- L'IGSS a apporté son soutien à l'Observatoire national de la santé dans le cadre des projets Workforce, Health System Performance Assessment et Health in Transition (HiT).
- Développement d'une interface de gestion automatisée des demandes de statistiques agrégées protégées et évolution de l'application de gestion des demandes de données microdonnées ask4mdp.
- Utilisation de la Microdata Platform par le M3S et ses administrations et enrichissement du catalogue de données mises à disposition.
- Etablissement par l'IGSS pour le M3S d'une procédure de demandes de données des établissements hospitaliers dans le cadre de projets de demandes d'autorisations d'équipements ou de services hospitaliers.

<https://igss.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-d-activite-igss/2024.html>

Observatoire national de la santé (OBS)

L'Observatoire national de la santé est une administration publique créée par la loi du 2 mars 2021, placée sous l'autorité du ministre ayant la Santé dans ses attributions. Sa gouvernance bénéficie d'un Conseil des observateurs, composé d'experts nationaux et internationaux, issus de la communauté scientifique, académique ou institutionnelle, et nommés par arrêté grand-ducal, depuis le 1er septembre 2022.

MISSION

Les missions de l'ObSanté sont définies par l'article 2 de la loi du 2 mars 2021 portant sa création :

- Évaluer l'état de santé de la population, les comportements et déterminants de santé, les inégalités de santé, la qualité, l'efficience et l'accessibilité du système de santé ainsi que l'adéquation des ressources en professionnels de la santé aux besoins sanitaires.
- Publier et diffuser les informations sur l'état de santé de la population et le système de santé, ainsi que la carte sanitaire.
- Proposer au ministre les priorités de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population et le système de santé.

FAITS MARQUANTS

Ces projets s'inscrivent dans le programme de travail 2023-2025 de l'ObSanté :

➤ Luxembourg: Health system review 2024

En collaboration avec l'European Observatory on Health Systems and Policies, l'ObSanté a publié [la revue du système de santé luxembourgeois](#) dans la série Health Systems in Transition (HiT). Une version synthétique est également disponible : **Luxembourg: Health system summary 2024** ([en anglais](#) et [en français](#)).

➤ Les professionnels de la santé au Luxembourg : un modèle d'évaluation quantitative

L'ObSanté a présenté un [rapport](#) méthodologique concernant les ressources humaines en santé au Luxembourg. Ce rapport, élaboré sur base consensuelle, inclut des définitions harmonisées, des méthodes fiables pour quantifier les effectifs actifs et évaluer leur taux d'activité, et une table de correspondance alignant les titres professionnels utilisés au Luxembourg avec la taxonomie de l'Organisation mondiale de la santé.

➤ Délais d'attente pour les examens d'imagerie médicale au Luxembourg

Ce [fascicule 3](#) de la Carte sanitaire 2023 analyse les délais d'attente pour les mammographies, examens d'imagerie par résonnance magnétique et tomographies computérisées de 2022 à 2024, reposant sur une méthodologie élaborée avec le Luxembourg Institute of Health et la Fédération des hôpitaux luxembourgeois.

➤ Sélection d'indicateurs sur les déterminants de la santé, l'état de santé et le système de santé

Cet [outil en ligne](#) propose une première série de 26 indicateurs qui sera enrichie progressivement. Chaque indicateur est présenté sur une page dédiée qui en précise la raison d'être et offre une visualisation des données claire et stratifiée (par âge, sexe, etc.) avec leur interprétation, des séries temporelles et des comparaisons avec d'autres pays européens.

➤ Cadre de référence pour l'évaluation du système de santé

En anglais « Health System Performance Assessment » (HSPA), ce projet entrepris en 2024 pour une durée de 3 ans vise à développer un cadre de référence pour l'évaluation systématique et objective du système de santé luxembourgeois. Ce projet, conjoint avec la Slovaquie, bénéficie de l'expertise technique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), grâce au soutien financier fourni par le Technical Support Instrument (TSI) de la Commission (DG Reform).



Effectif

Au 31 décembre 2024, l'ObSanté compte 13 personnes en CDI, représentant 11,8 ETP. Il bénéficie également de l'expertise de data protection officer du Commissariat général à la protection des données. L'ObSanté, administration à part entière, mutualise certains services avec la DiSa et le M3S (support informatique, logistique, questions administratives).



13 personnes en CDI



11,8 ETP

Service national d'information et de médiation (Médiateur santé)

Créé par la loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations du patient, le service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé (« service du médiateur de la santé ») est un service indépendant à disposition des patients et des professionnels de santé.

MISSION

Le service assume une mission d'information et d'accès au droit, principalement en rapport avec les droits et obligations du patient et le fonctionnement général du système de santé, ainsi qu'une mission de médiation en cas de différend entre un patient et prestataire de soins de santé.

Dans le cadre de sa mission d'information, le service répond aux questions lui adressées par courriel ou par téléphone, principalement en rapport avec les droits et obligations du patient, le système de santé luxembourgeois et les possibilités de règlement des différends en médiation ou par d'autres voies. Conformément à ce qu'exige la directive 2011/24/UE, le Luxembourg a désigné deux points contacts nationaux en matière de soins transfrontaliers. Le médiateur de la santé ensemble avec la CNS assument cette fonction. En la matière, la CNS traite prioritairement les questions d'autorisation préalable et de remboursement. Depuis mars 2021, le médiateur de la santé remplit également la fonction de point contact auquel les patients atteints de troubles mentaux et hospitalisés sans consentement ainsi que leurs proches peuvent s'adresser, s'ils veulent s'informer sur leurs droits spécifiques en la matière ou s'ils veulent être conseillés dans des affaires juridiques ou autres qui les concernent (loi de 2009). En 2024, le service a compté 512 demandes d'informations ponctuelles.

Le service organise aussi régulièrement des conférences destinées au grand public (notamment sur le cadre juridique qui s'applique à la relation patient-prestataire de soins) et donne des formations à destination des professionnels de santé au sein des hôpitaux. Il participe

également à la dispensation des cours à l'Université du Luxembourg dans le cadre de la formation des professionnels de santé. Cette activité contribue à la prévention des conflits au travers une meilleure sensibilisation aux droits et obligations réciproques.

Le service du médiateur de la santé joue ensuite un rôle important dans lorsqu'intervient un incident, un conflit ou une autre situation difficile. Des différends dans la relation entre patient et prestataires de soins de santé peuvent surger que ce soit au niveau humain, en raison de questions non résolues, ou encore après un incident. Le rôle du médiateur de la santé et de ses collaborateurs est d'entendre les médiés et leurs points de vue et de les aider à trouver par eux-mêmes une solution correspondant à leur intérêt, dans un esprit de dialogue et de compréhension mutuelle. Le médiateur, en tant que tiers par rapport aux parties, est omnipartial. Il n'occupe pas la fonction de juge, ni celle d'arbitre. La confidentialité du processus de médiation est garantie par la loi. Après un incident lié aux soins qui a entraîné une conséquence négative sur l'état de santé du patient, un processus d'évaluation du dommage et d'indemnisation du préjudice peut être entamé à l'amiable, avec le concours du ou des assureurs. En 2024, le service a ainsi compté 197 dossiers de plainte et de médiation.

FAITS MARQUANTS

L'année 2024 a finalement été marquée par le dixième anniversaire de la loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations du patient. Pour fêter cet anniversaire ensemble, le service du médiateur de la santé a organisé avec les principaux acteurs du terrain un Colloque qui a eu lieu l'après-midi du 11 décembre 2024. Un dixième anniversaire est aussi un moment propice pour faire un état des lieux du cadre juridique actuel et de son application, en recueillant les réflexions des partenaires du système de santé. Le processus de réflexion entamé avec les différents acteurs du terrain sera poursuivi et approfondi en 2025.



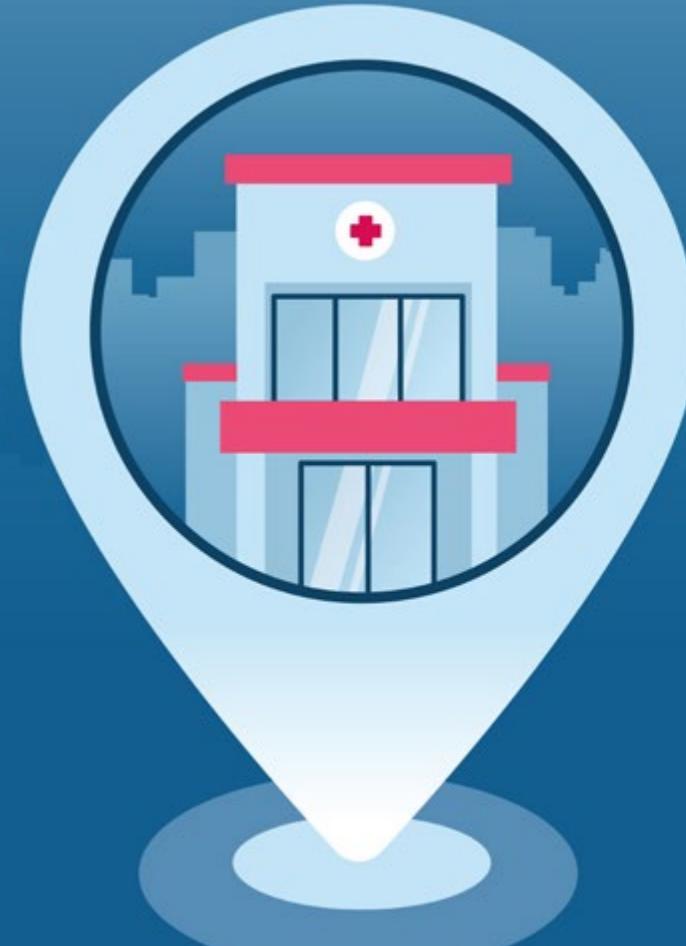
Effectif

Depuis sa création en 2015, le service du médiateur de la santé assume ses activités avec un effectif de 2.5 ETP.



2,5
ETP

www.mediateursante.public.lu



PARTIE 3

Etablissements publics sous la responsabilité du M3S



Association d'assurance accident (AAA)

MISSION

Crée par le législateur en 1902, l'AAA est placée sous la tutelle du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et sous la surveillance de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

L'AAA est un établissement public chargé de la prévention et de l'indemnisation des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.

- ① La substitution de la responsabilité individuelle de l'employeur par la responsabilité collective de tous les employeurs réunis obligatoirement en une seule association de droit public
- ② L'obligation de l'assurance accident de prendre des mesures en vue de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi que d'indemniser les victimes ou leurs ayant droit
- ③ La réparation quasi intégrale du dommage subi
- ④ Le financement exclusif par les employeurs et l'Etat (à l'exception de l'assurance agricole volontaire)

Dans le domaine de la prévention, l'AAA est dotée d'un service « Prévention » pour lequel l'accent a été mis sur les activités d'information, de conseil et de formation.

Le service « Prestations » assure l'instruction des affaires en vue de la décision sur la prise en charge en tant qu'accident du travail, accident de trajet ou maladie professionnelle. Si nécessaire, le service « Prestations » saisit l'Administration du contrôle médical de la sécurité sociale (CMSS) en vue de se prononcer sur le volet médical du dossier.

Étant donné que l'indemnisation des assurés se fait toujours en fonction de leur état de santé, les demandes en obtention de prestations sont toutes soumises au CMSS pour avis.





FAITS MARQUANTS

Regional Social Security Forum (RSSF) for Europe

En avril 2024, l'Association d'assurance accident (AAA) a été récompensée par le Prix AISS pour la mise en œuvre de la stratégie nationale VISION ZERO lors du « Forum régional de la sécurité sociale pour l'Europe 2024 » à Porto, au Portugal. À cette occasion, l'AAA a également présenté la stratégie nationale VISION ZERO au public.



www.aaa.public.lu



Forum Sécurité-Santé au Travail

Le Forum Sécurité-Santé au Travail s'est déroulé le 15 mai 2024 à la LuxExpo The Box. Lors de cette 17e édition, près de **1.500 visiteurs** étaient attendus. **Une centaine d'exposants** luxembourgeois et étrangers ont présenté les nouveautés en matière de sécurité-santé au travail avec **20 workshops** thématiques sur la santé mentale, la sécurité dans le secteur construction, l'ergonomie, la sécurité routière.

Lors de la séance officielle, **Martine Deprez, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, et Georges Mischo, ministre du Travail**, ont formulé l'allocution de bienvenue et ont décerné le Prix Sécurité-Santé au Travail 2024 aux 5 lauréats : **Drees & Sommer, Ferro-Tech, Dussmann Service, l'IFSB et Wallenborn Transports S.A.**

Le grand public avait la possibilité de voter pour le Prix du public pendant environ 5 semaines. Les vidéos expliquant les projets des lauréats et le vote du Prix du public peuvent être retrouvés sur : <https://visionzero.lu/fr/prix-sst-2026/>.

Toutes les photos de l'événement ainsi qu'une aftermovie sont disponibles sur le site : <https://forum.visionzero.lu/edition/2024/>.

La prochaine édition du Forum sous forme de salon se déroulera le 25 mars 2026. Une édition conférence s'est déroulée le 19 juin 2025 à la Chambre de Commerce.

Prix Sécurité-Santé au Travail

Parmi les candidatures déposées jusqu'à janvier 2024, 5 entreprises ont été primées dans les catégories « volet sécurité », « volet santé et bien-être » et « agent multiplicateur en matière de sécurité, de santé et/ou de bien-être au travail », selon des critères d'innovation, de prévention, d'efficience, de pérennité et de transférabilité. Chaque lauréat a reçu un prix d'une valeur de 5.000 € ainsi qu'une vidéo sur le projet primé.

La prochaine remise du Prix SST se déroulera lors du 19e Forum SST le 25 mars 2026 à la Luxexpo.

Caisse nationale d'assurance pension (CNAP)

MISSION

La Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) est l'institution de sécurité sociale en charge de la gestion de l'assurance pension. En effet, depuis le 1er janvier 2009, la CNAP est l'interlocuteur unique en matière d'assurance pension de tous les assurés du secteur privé, les salariés et les non-salariés.

La mission de la CNAP est donc une mission de service public et consiste principalement dans l'octroi de prestations de pensions en cas de vieillesse, d'invalidité et de survie.

La gestion de la réserve de pension incombe à une autre institution de sécurité sociale, le Fonds de compensation commun au régime général de pension (FDC). La gestion de cette réserve est soumise à des critères de risque et de rendement dans le but de garantir la pérennité du régime général d'assurance pension. En tant que véhicule d'investissement et dans le cadre de sa mission, le FDC a créé en 2007 un organisme de placement collectif sous la forme d'une société d'investissement à capital variable conforme à la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la SICAV).



FAITS MARQUANTS

2024 en chiffres :

- Pensions en cours en décembre 2024 : 233.286
- Nouvelles demandes de pension : 23.879
- Exportation des pensions : 117 pays
- Réserve gérée par le FDC à fin 2024 : EUR 29,38 milliards
- Résultat financier de la SICAV du FDC à fin 2024 : EUR 2,91 milliards, soit une performance de + 12%

Dans le but de dresser un inventaire transparent de sa politique d'investisseur responsable et de confirmer publiquement son engagement en tant qu'investisseur responsable, le FDC a dressé au cours de 2024 la 2e édition de son rapport d'investisseur responsable.

Le [rapport d'investisseur responsable 2024](#) expose ainsi en détail qu'une gouvernance, un suivi et une gestion des risques appropriés et rigoureuses ont permis de réaliser des améliorations considérables, de créer des impacts positifs significatifs, d'atténuer davantage les risques non financiers ainsi que de continuer à réduire l'empreinte carbone et s'orienter vers un portefeuille d'investissement aligné sur les 2°C.

Effectif

Au 31.12.2024, la CNAP occupe 242 agents pour un total de 221 emplois temps plein (ETP). Dans l'accomplissement de sa mission, le FDC recourt aux services administratifs de la CNAP.



www.cnap.public.lu

Caisse nationale de santé (CNS)

MISSION

La Caisse nationale de santé (CNS) est un établissement public luxembourgeois gérant l'assurance maladie-maternité (AMM) et l'assurance dépendance (AD) pour les salariés, non-salariés et ouvriers de l'État. Ses missions, définies dans le Code de la sécurité sociale, incluent la prise en charge des soins de santé, de la médecine préventive, des aides aux personnes dépendantes (à domicile ou en établissement), et le versement d'indemnités en cas de maladie ou de maternité. La CNS contrôle la qualité des prestations, informe les assurés, prestataires et employeurs, et contribue à la gestion du système de santé en collaborant avec les acteurs du secteur et en participant aux politiques de santé publique.

FAITS MARQUANTS

► Définition de la stratégie de digitalisation CNS 2024-2028

Au cours de 2023, la stratégie de digitalisation 2024-2028 de la CNS a été finalisée et validée. La stratégie de digitalisation comporte plusieurs objectifs stratégiques auxquels sont rattachés des actions stratégiques. Pour chaque action stratégique, une fiche descriptive a été produite et reprend à haut niveau le périmètre des activités à mener. En 2024, la stratégie de digitalisation sera discutée avec les parties prenantes et des groupes de travail seront mis en place au sein de la CNS.

► Agence Virtuelle

Avec ce service de conseil par appel vidéo, l'assuré(e) peut bénéficier d'une assistance personnalisée depuis le confort de son domicile. Grâce à ce service, il peut discuter en face à face avec un agent de la CNS sans avoir à se déplacer dans une agence.

► Dématérialisation des bulletins des ménages privés

La CNS/CCSS/AAA ont collaboré avec le CISS et le CTIE pour mettre en place 5 démarches sur MyGuichet.lu. Ces démarches permettent aux personnes qui emploient du personnel dans leur ménage privé : Déclaration d'une occupation dans un ménage privé / famille d'accueil ; Déclaration de sortie dans un ménage privé ; Modification de déclarations semestrielles d'heures et de salaires dans un ménage privé ; Demande de remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie de personnel de ménage privé ; Déclaration d'accident du travail ou de trajet du personnel d'un ménage privé

► Programme PiD

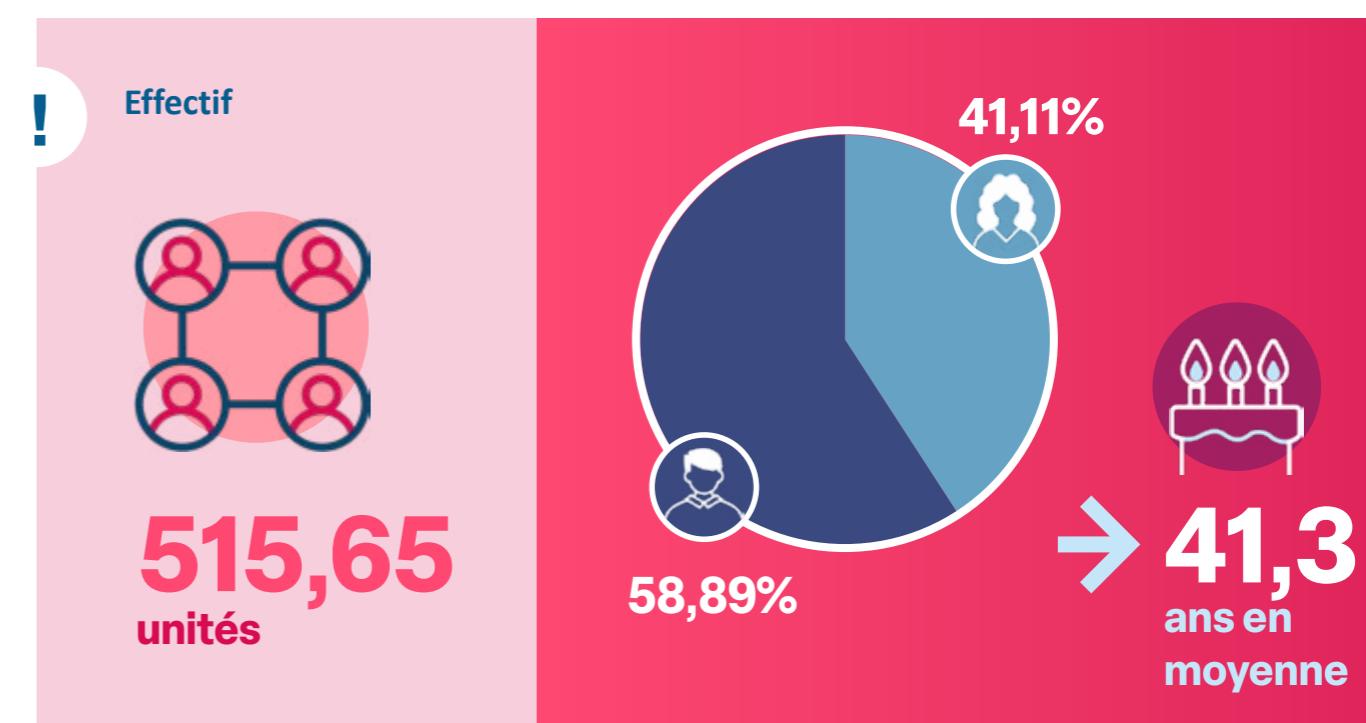
L'avantage majeur pour les assurés réside dans le fait qu'ils n'ont plus besoin d'avancer le montant total des prestations: lorsque l'assuré paie sa part personnelle, le médecin reçoit immédiatement, en seulement quelques secondes, un virement instantané de la CNS pour la partie prise en charge par l'assurance maladie.

► Chatbot prise de RDV

Un chatbot a été déployé en production à la fin du premier trimestre 2024. Cette version permet aux utilisateurs de prendre rendez-vous dans les agences de la Caisse nationale de santé (CNS) via une interface conversationnelle. L'objectif est de simplifier et d'accélérer le processus de prise de rendez-vous, offrant ainsi une alternative pratique aux méthodes traditionnelles. Ce chatbot représente une première étape dans l'amélioration de l'expérience utilisateur.

► Refonte du site internet - fin 2024

Conçu pour offrir une expérience utilisateur optimale, une navigation intuitive et fluide, qui permet de trouver rapidement et facilement les informations dont on a besoin. Simplification du langage pour rendre les contenus accessibles à tous, et on a organisé les informations de manière claire et concise. Il est possible de faire des démarches en ligne, comme par exemple la déclaration d'une incapacité de travail



Caisse nationale de santé (CNS) et les caisses de maladie du secteur public et assimilé (CMFEC), (CMFEP), (EMCFL)

MISSION

La Caisse nationale de santé (CNS) exerce la compétence générale en matière d'assurance maladie-maternité et d'assurance dépendance. Toutefois, pour les agents du secteur public et assimilé — à l'exception des ouvriers de l'État, qui relèvent de la CNS — ce sont d'autres organismes qui sont compétents en matière d'assurance maladie.

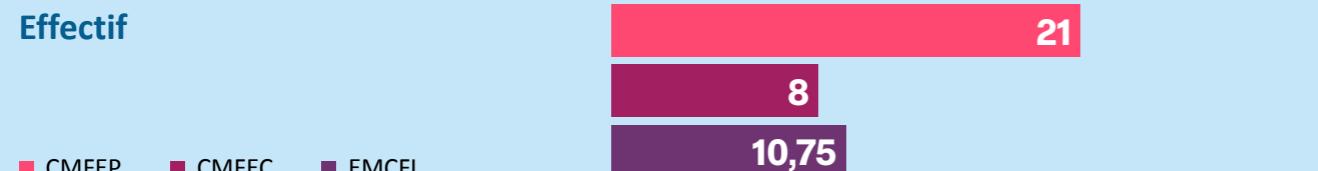
Il s'agit de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux (CMFEC), de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics (CMFEP) ainsi que de l'Entraide médicale des CFL (EMCFL), qui assurent la gestion et le remboursement des prestations de soins pour leurs affiliés.

Ils ont pour mission :

- de rembourser les prestations de soins de santé avancées par les assurés (prestations en nature) ;
- de verser des indemnités pécuniaires de maladie ou de maternité (prestations en espèce) ;
- d'assurer un contrôle médico-social aux assurés ;
- de verser l'indemnité funéraire aux survivants de l'assuré défunt.

!

Effectif



Centre commun de la sécurité sociale (CCSS)

MISSION

Le Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale et soumis à la surveillance du Gouvernement, laquelle s'exerce par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

Le CCSS se compose d'un Département administratif et d'un Département informatique.

Le Département administratif est chargé des missions suivantes :

- l'affiliation des assurés selon les dispositions y relatives en matière de sécurité sociale ;
- le calcul, la perception et le recouvrement des cotisations de sécurité sociale ainsi que, sur demande des chambres professionnelles, des cotisations qui leur sont légalement dues ;
- la comptabilisation des cotisations et la répartition de celles-ci entre les différentes institutions de sécurité sociale (ISS) et chambres professionnelles ;
- la liquidation des rémunérations et des pensions du personnel des différentes institutions de sécurité sociale.

Le Département informatique est chargé des missions suivantes :

- l'organisation de l'informatisation, le développement et l'implémentation des applications informatiques, la mise à disposition de l'infrastructure informatique, l'exploitation informatique et la gestion de la sécurité informatique pour le compte des différentes institutions de sécurité sociale, du Fonds national de solidarité, de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance et du Contrôle médical de la sécurité sociale dans le cadre des missions légales, réglementaires et statutaires dévolues à ces établissements publics et administrations ;

- la centralisation et le traitement informatique des données pour le compte des différentes institutions de sécurité sociale, du Fonds national de solidarité, des administrations prévues au point 5, de l'Agence pour le développement de l'emploi, de l'Inspection générale de la sécurité sociale et des administrations compétentes pour l'application des régimes spéciaux de pensions dans le cadre des missions légales, réglementaires et statutaires dévolues à ces établissements publics et administrations ;
- la réalisation de projets et d'études lui confiés dans le cadre de ses missions par les établissements publics et administrations prévus au point 6 ;

En outre, le CCSS a comme mission :

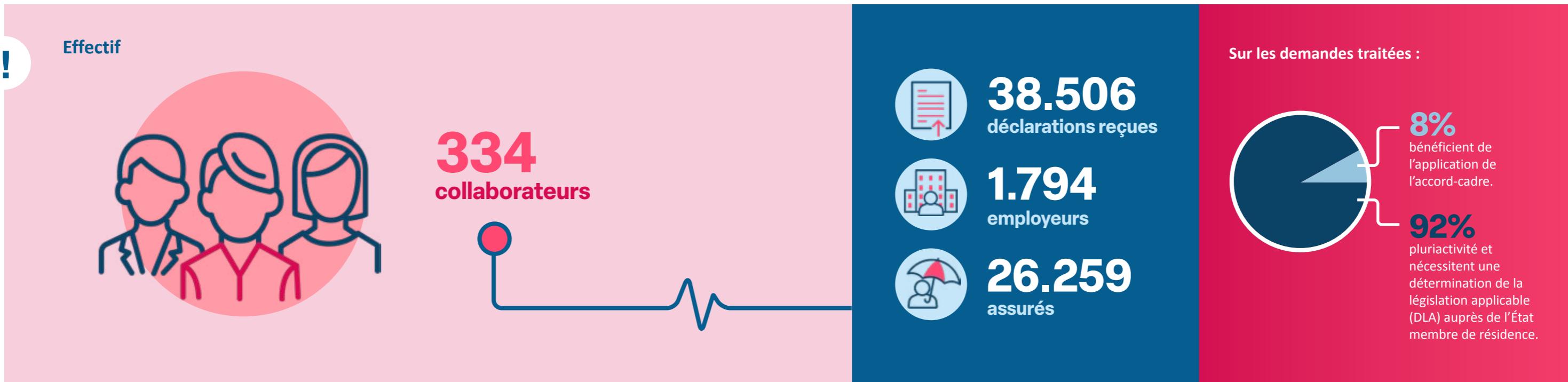
- la fourniture à l'Inspection générale de la sécurité sociale de toutes données nécessaires à l'accomplissement de ses missions ;
- la fourniture au ministre ayant le Travail et l'Emploi dans ses attributions ainsi qu'aux administrations et services qui en relèvent des données nécessaires à l'application de la législation du travail ;
- la mise à disposition aux assurés et aux ayants droit d'un titre de légitimation sur support matériel ou électronique.

Les missions et le cadre de fonctionnement du CCSS sont détaillés dans le Code de la sécurité sociale (CSS).

FAITS MARQUANTS

En 2024, le CCSS a poursuivi les efforts engagés ces dernières années pour renforcer l'efficacité, l'accessibilité et la qualité de ses services :

- Introduction de nouveaux formulaires facilitant, pour les employeurs, la déclaration de l'activité professionnelle à l'étranger de leurs salariés. (<https://ccss.public.lu/fr/employeurs/secteur-prive/activite-étranger.html>)
- Fin de la période transitoire de l'accord-cadre sur le télétravail, autorisant les déclarations rétroactives sur 12 mois (du 01.07.2023 au 30.06.2024).
 - Les chiffres clés (statistiques 01.07.2023 – 31.12.2024)
 - (<https://ccss.public.lu/fr/actualites/2024/07/07.html>)
- Mise en place d'un QR code sur les certificats d'affiliation et de revenus, permettant une vérification rapide et fiable de leur authenticité via l'application GouvCheck. (<https://ccss.public.lu/fr/actualites/2024/10/qr-code-gouvcheck-certificats-affiliation-revenus.html>)
- Poursuite du développement de l'espace professionnel sur MyGuichet.lu, permettant aux employeurs de digitaliser leurs démarches de manière sécurisée. (Le développement des fonctionnalités et des services via MyGuichet.lu est un projet de grande envergure qui s'étale sur plusieurs années.)



Centre de recherche public - Luxembourg Institute of Health (LIH)

MISSION

Notre mission est de tirer parti des connaissances et des technologies issues de la recherche sur les données des patients, dans le but d'avoir un impact direct et significatif sur la santé des individus.

FAITS MARQUANTS

L'année 2024 a été marquée par le lancement de projets structurants qui renforcent le positionnement du LIH à l'interface entre science, technologie et santé publique. Le projet **Dataspace 4 Health**, lancé en mars, vise à créer un espace numérique sécurisé pour le partage de données de santé, favorisant l'interopérabilité des systèmes et la collaboration européenne. En parallèle, le projet **GHealth**, développé avec le ministère de l'Égalité, analyse les inégalités de santé entre les sexes à partir des données du Système Européen de Surveillance de la Santé. Dans le domaine des maladies infectieuses, l'étude **HCV-UD** poursuit la surveillance de l'hépatite C chez les usagers de drogues injectables. Reconnue comme bonne pratique par l'Union européenne, elle permet un accès facilité au dépistage et traitement directement sur les sites de réduction des risques, en collaboration avec le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

Le LIH a également lancé **Braincoach**, une application mobile innovante conçue pour prévenir les maladies neurodégénératives, notamment la démence. En complément, le **programme Dementia Prevention (PDP)**, lancé avec le soutien du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, cible les populations à risque à travers des changements de mode de vie multiples et adaptés.

En oncologie, le **Registre National du Cancer (RNC)** a entamé une transformation technologique majeure en développant une plateforme intégrée avec tous les hôpitaux du pays. **L'équipe EPICAN** a publié une étude basée sur 24 ans de données de mortalité par cancer, démontrant une baisse significative des décès au Luxembourg. Un rapport d'évaluation du programme national de dépistage du cancer du sein a également été publié, fruit d'une collaboration entre le RNC et le programme mammographie. Par ailleurs, le partenariat avec **Aerion Bioscience** se poursuit avec le développement de biomarqueurs sanguins pour le dépistage précoce du cancer du poumon, ouvrant la voie à des diagnostics plus précis et non invasifs.

En matière de santé publique, l'**étude internationale PaRIS**, menée avec 52 médecins généralistes et 1639 patients, s'est achevée en 2024. Elle évalue la qualité des soins selon le point de vue du patient et s'inscrit dans un projet coordonné par l'OCDE. Le LIH continue également à gérer les registres nationaux **PERINAT** (santé périnatale) et **RETRACE** (traumatismes), en collaboration avec les établissements hospitaliers.

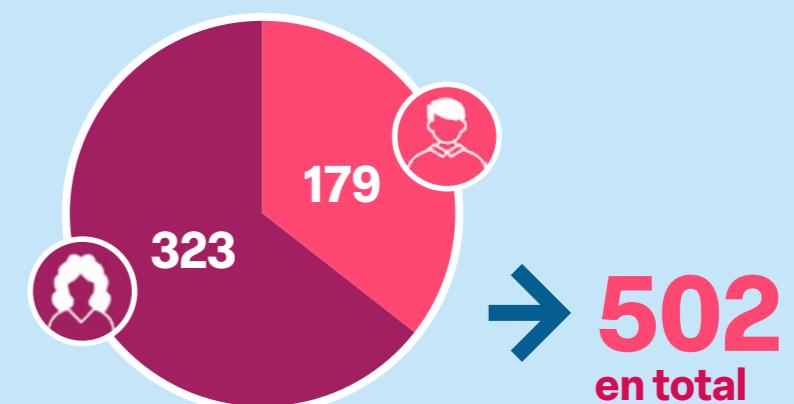
Enfin, le projet **PIANISSIMO**, lancé en 2024, explore l'impact d'une application mobile sur l'activité physique et la gestion de la douleur chez les personnes souffrant d'arthrose du genou ou de la hanche. Cette étude de six mois vise à évaluer les effets de notifications quotidiennes sur la qualité de vie des patients, dans une approche de santé personnalisée et proactive.

Effectif

Le Luxembourg Institute of Health (LIH) compte une **équipe diversifiée de chercheurs, experts en santé publique, et cliniciens spécialisés**, engagés dans des projets de recherche et d'innovation en santé.

Luxembourgeoise	66
Belge	63
Française	146
Allemande	47
Autres EU	86
Non EU	94
Total	502

Personnel en CDD et CDI :



Centre hospitalier de Luxembourg (CHL)

MISSION

Acteur majeur et incontournable du système de santé luxembourgeois, le Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) s'articule autour de cinq missions fondamentales :

➤ Un hôpital aigu

Le CHL concentre ses moyens sur la prise en charge des pathologies aiguës, des urgences médicales et chirurgicales, des maladies graves et des soins intensifs.

➤ Un hôpital national

Le CHL dispose de **12 services nationaux** (ex. : Chirurgie pédiatrique, Psychiatrie infantile, Stroke Unit Niveau 2), ainsi que d'équipements nationaux comme le PET Scan, la lithotritie extra-corporelle et le laboratoire de fécondation in vitro. Il assure un service de garde permanent pour l'ensemble de la Kannerklinik ainsi que pour les services nationaux.

➤ Un hôpital engagé en santé publique

Le CHL est un acteur actif de la prévention des maladies infectieuses et de la lutte contre le sida. Ses services de psychiatrie infantile, de neuropédiatrie et de pédiatrie sociale répondent à des enjeux de santé publique. Par ailleurs, il assure le service médical du Centre pénitentiaire dans le cadre d'une convention avec le ministère de la Justice, et collabore avec l'Etat via neuf conventions spécifiques.

➤ Un hôpital à caractère académique

Le CHL est terrain de stage agréé pour la formation des médecins, pharmaciens et biologistes par le ministère de la Santé belge et directement par plusieurs universités belges, françaises et allemandes. Depuis 2008, il est reconnu par l'Université de la Sarre comme « **Akademisches Lehrkrankenhaus der Universität des Saarlandes** ». Il participe activement à l'enseignement prodigué aux étudiants en médecine à l'Université du Luxembourg, ainsi qu'aux formations des futurs soignants (Lycée Technique pour Professions de Santé, écoles de cadres de santé françaises et belges, centres de formation des kinésithérapeutes, ergothérapeutes, etc.).

➤ Un hôpital avec une vocation de recherche

La recherche médicale et soignante au CHL s'articule autour de deux axes : la recherche de laboratoire en collaboration avec le LIH et la recherche clinique, souvent multicentrique, et en collaboration avec le Fonds National de la Recherche.

En 2022, le CHL et le LIH ont conjointement fondé le **Luxembourg Clinical and Translational Research Centre (LCTR – Fuerschungsklinik Lëtzebuerg)**, avec pour ambition de renforcer les synergies entre médecins et chercheurs à l'échelle nationale. Ce centre vise à faciliter le développement de projets de recherche clinique translationnelle portés directement par les professionnels de santé, au service de l'innovation médicale et du mieux-être des patients.

FAITS MARQUANTS

L'année 2024 a marqué un tournant historique dans la gouvernance du CHL. Le 1er mars, **le Dr Romain Nati a passé le flambeau au Dr Martine Goergen, devenue la première femme à occuper la fonction de Directeur général**. Sa nomination incarne une nouvelle dynamique résolument tournée vers l'innovation et l'évolution. Dans le même élan, le **Dr Guy Berchem**, jusqu'alors chef du service national d'hémato-oncologie, a été nommé **Directeur médical**, succédant ainsi au Dr Goergen.

Tout au long de l'année, le CHL a poursuivi sa modernisation à travers des projets concrets touchant à la qualité des soins, la sécurité, l'accueil et l'infrastructure.

L'expérience patient a été placée au cœur des priorités, avec l'évolution du call center, le lancement d'un projet de bénévoles, et des avancées notables dans la facturation des consultations ambulatoires dans le cadre du Paiement Immédiat Indirect (PID).

Il a confirmé sa dynamique de gestion des ressources humaines, performante et attractive, en réalisant près de 533 embauches, en formant 2307 collaborateurs, et en professionnalisant sa gestion des stagiaires et des bénévoles.

La gestion des risques et la capacité de réaction en situation de crise ont également fait l'objet d'une attention particulière. En novembre, une simulation de plan blanc basée sur un scénario d'attentat a mobilisé 210 collaborateurs internes et partenaires externes, illustrant la réactivité et l'efficacité des équipes face à une situation d'urgence.

Par ailleurs, le **développement des infrastructures** s'est concrétisé à plusieurs niveaux : le 22 février a marqué la pose de la première pierre du Nouveau Bâtiment Centre (NBC), entre autres en présence de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mme Martine Deprez. En juillet, l'extension de l'Annexe II a été inaugurée, comprenant deux nouvelles unités d'hospitalisation (32 lits) et un service ambulatoire. Enfin, la première phase de rénovation de la Kannerklinik s'est achevée, répondant aux besoins croissants en hospitalisation pédiatrique.



www.chl.lu

Centre hospitalier du Nord (CHdN)

MISSION

La mission du Centre Hospitalier du Nord (CHdN), « **Zesumme fir jiddereen** », est au cœur de toutes les actions, visant à offrir des soins d'excellence, accessibles et personnalisés.

L'année 2024 a été une période de transformation majeure pour le Centre Hospitalier du Nord (CHdN), placée sous le signe de l'innovation et de l'humain. Le rapport annuel souligne les efforts de l'établissement pour moderniser ses infrastructures et ses services, tout en renforçant son rôle d'acteur de santé de premier plan.

Ressources Humaines et Gouvernance

L'hôpital met l'accent sur le rôle crucial de ses 1150 collaborateurs, dont l'engagement et le professionnalisme sont la clé de son succès. L'année a été marquée par la nomination de Madame Nathalie Chojnacki au poste de directrice administrative et financière, un changement stratégique pour optimiser les ressources et préparer l'avenir de l'institution.

Les équipes des ressources humaines ont continué à améliorer le bien-être au travail, la formation continue et l'attractivité des métiers de la santé. Des outils numériques ont été mis en place, comme le système d'e-recrutement Skeeled et l'utilisation de la plateforme Medination Connect. Une conférence a été organisée pour la **Journée internationale des infirmiers et infirmières**, afin de valoriser cette profession essentielle.

Effectif



1150
collaborateurs

FAITS MARQUANTS

Plusieurs projets structurants ont profondément transformé l'offre de soins du CHdN en 2024.

Sénologie

Inauguration d'un service de sénologie rénové, équipé de deux salles de mammographie avec la technologie de tomosynthèse 3D pour un dépistage précis du cancer du sein. Une salle d'échographie a également été ajoutée pour centraliser tous les examens de diagnostic.

Pédiatrie et urgences

- Ouverture d'une **pédiatrie de proximité** à Ettelbruck, ouverte tous les jours, pour prendre en charge les besoins modérés des enfants, offrant une alternative aux urgences pédiatriques.
- Lancement du projet « **SMS to patient** », un système innovant pour réduire les temps d'attente en salle d'urgence en informant les familles par SMS de l'imminence de leur prise en charge.
- Évolution de la polyclinique de Wiltz, désormais animée en journée par un médecin urgentiste pour offrir des soins d'urgence de proximité et désengorger les urgences principales d'Ettelbruck.

Imagerie médicale et gériatrie

- Inauguration d'un nouvel **IRM** à Wiltz, renforçant la capacité de diagnostic.
- Acquisition d'un nouvel appareil d'imagerie interventionnelle pour le service de radiologie d'Ettelbruck.
- Modernisation du service de rééducation gériatrique avec l'installation d'un appareil **C-Mill** pour des programmes individualisés d'amélioration de la mobilité et de l'équilibre.

Collaborations et sensibilisation du public

Le CHdN a renforcé ses liens avec d'autres institutions de santé en signant plusieurs conventions. Une collaboration majeure a été établie avec le **Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL)** pour mutualiser les activités de laboratoire. L'hôpital a également intensifié son rôle de sensibilisation auprès du public en organisant plusieurs **journées thématiques** sur le cancer, les maladies rares, la santé rénale, la maladie d'Alzheimer, le diabète et les maladies cardiaques. Une conférence dédiée à **Octobre Rose** a également eu lieu pour soutenir la lutte contre le cancer du sein.

Le service d'imagerie médicale et le **Lycée technique pour professionnels de santé (LTPS)** ont uni leurs forces pour une journée portes ouvertes, permettant aux futurs étudiants de découvrir les métiers et les technologies de la santé.

2024 a été une année de progrès remarquables, positionnant le CHdN comme un établissement de référence. Le succès est attribué au dévouement des collaborateurs, des partenaires et du ministère de la Santé. L'année 2025 sera dédiée à la consolidation de ces acquis et à la poursuite de l'innovation, avec pour objectif de toujours placer le bien-être des patients au cœur des actions de l'hôpital.

www.chdn.lu

Centre hospitalier neuropsychiatrique (CHNP)

MISSION

La Rehaklinik est l'entité du CHNP spécialisée dans la réhabilitation psychiatrique. Son mandat national de soins résulte des exigences fixées par les lois suivantes :

- la loi du 27 avril 1998 relative au Centre hospitalier neuro-psychiatrique,
- la loi du 10 décembre 2009 concernant le placement de personnes souffrant de troubles mentaux,
- la loi du 18 mars 2018 sur les établissements hospitaliers et la planification hospitalière.

En vertu de ces textes, la Rehaklinik exploite le service national de réhabilitation psychiatrique et le service d'hospitalisation de longue durée, avec un maximum autorisé de 180 lits de moyen séjour et 67 de longue durée. Elle est également responsable de l'admission de patients en maintien de placement, y compris ceux sous placement judiciaire relevant de l'article 71 du Code pénal.

Elle prend en charge, en hospitalisation stationnaire ou ambulatoire, des patients adultes ou adolescents nécessitant un accompagnement structuré, souvent à moyen ou long terme, dans une dynamique de stabilisation, d'amélioration de la qualité de vie et, lorsque cela est possible, de réinsertion sociale.

Elle offre un cadre de soins multidisciplinaire, centré sur la personne, adapté aux situations cliniques complexes, fondé sur des approches thérapeutiques innovantes et sur la participation active des patients.

La Rehaklinik s'investit activement dans la formation des professionnels de santé, en interne comme en collaboration avec des partenaires académiques (université, école de soins infirmiers etc.), ainsi que dans la recherche appliquée. Elle mène ou initie des études scientifiques, nationales et internationales.

Par ses actions de communication et de sensibilisation, elle contribue à la déstigmatisation des troubles psychiques et à la prévention des risques.

Avec une vision tournée vers l'avenir, la Rehaklinik entend devenir un centre de référence international en médecine de réhabilitation psychiatrique. Elle défend une approche humaine et inclusive du soin, dans laquelle les patients sont pleinement reconnus comme des partenaires.

Ses valeurs – respect, humanité, participation, responsabilité et durabilité – guident au quotidien les pratiques cliniques, l'organisation des services et les choix institutionnels, structurant son identité d'acteur de santé publique et d'intérêt général.

FAITS MARQUANTS

En 2024, plusieurs projets importants ont illustré la dynamique d'évolution continue de la Rehaklinik, en réponse aux besoins du terrain et aux attentes des patients.

- **Nei Rehaklinik** : le projet de nouvelles infrastructures à Ettelbruck a franchi une nouvelle étape, avec le début des phases de planification concrète. Ces futurs bâtiments incarneront les principes d'un environnement de soins sûr, ouvert, fonctionnel et déstigmatisant, aligné avec les besoins modernes de la réhabilitation psychiatrique.
- **Nouveau site à Luxembourg-ville** : dans le cadre du développement de l'offre ambulatoire, un nouveau site a été aménagé dans l'ancien bâtiment de la CMC pour accueillir plusieurs structures spécialisées, dont le Centre Äddic, une clinique TDAH et un hôpital de jour pour les addictions. Ce site vise à améliorer l'accessibilité, la continuité et la coordination des soins ambulatoires.
- **Participation des patients** : l'implication directe des patients dans les soins et dans la vie de l'institution s'est intensifiée. Le dispositif de pair-aidance, les comités de patients et les contributions au développement de projets internes illustrent la volonté d'ancrer durablement la posture de «patient-partenaire» dans les pratiques quotidiennes.
- **Sécurité et qualité des soins** : une attention renforcée a été portée à l'amélioration des processus internes liés à la sécurité des patients. La Rehaklinik poursuit son engagement dans l'accréditation internationale (ACI), et a initié en 2024 un travail approfondi sur les procédures clés, la cartographie des risques et la gestion des événements indésirables, dans une logique de transparence, de traçabilité et d'amélioration continue.

À travers ces actions et engagements, la Rehaklinik affirme pleinement sa mission de service public au sein du CHNP, au bénéfice des patients, des proches et de la société luxembourgeoise dans son ensemble.

Effectif

Au 31 décembre 2024, la Rehaklinik comptait 445 collaborateurs, représentant 376 équivalents temps plein (ETP).

Les effectifs se répartissent comme suit :

- Personnel soignant : 254 ETP
- Personnel médico-technique : 106 ETP
- Personnel administratif et logistique : 11 ETP
- Personnel médical : 25 médecins, correspondant à 19 ETP médicaux, 1 ETP administratif et 5 ETP rattachés à la Rehaklinik.

Cette répartition permet d'assurer une prise en charge globale des patients, tant sur le plan thérapeutique qu'organisationnel.

La structure du personnel est marquée par une grande stabilité (95,5 % en CDI) et une prédominance féminine (69,40 %). La diversité des nationalités au sein des équipes reflète l'attractivité du CHNP et de la Rehaklinik.

L'investissement en formation continue reste un axe fort, soutenant le développement des compétences, l'intégration des bonnes pratiques et l'amélioration continue de la qualité des soins.

Effectif



445
collaborateurs



376
ETP



95,5%
en CDI



69,4%
personnel
féminin

Centre national de Rééducation fonctionnelle et de Réadaptation (Rehazenter)

Le REHAZENTER est un établissement hospitalier spécialisé dans la rééducation fonctionnelle et la réadaptation des accidentés de la vie. Il a été créé pour répondre aux besoins dans la récupération optimale des performances fonctionnelles et de la meilleure autonomie et qualité de vie des patients dans leur contexte bio-psychosocial, présentant un défaut neurologique, cardiaque ou musculosquelettique. Le rôle de notre établissement est de répondre aux besoins complexes du patient et de sa famille, en mettant à la disposition de la communauté une équipe de personnel qualifié et motivé pour ainsi offrir des soins qui intègrent les dimensions médicales, médico-soignantes, thérapeutiques, psychiques et médico-sociales en stationnaire et en ambulatoire. Il dispose également d'une infrastructure de pointe, adaptée pour répondre aux exigences de la mission qui lui incombe. Face aux requêtes croissantes de rééducation fonctionnelle et de réadaptation et au vu de la diversification de types de pathologies qui nécessitent ces services, le REHAZENTER se doit d'augmenter sa capacité d'accueil des patients et diversifier ses secteurs de soins pour mieux y répondre. Le rôle du REHAZENTER est de s'adapter à une société en pleine évolution et de viser non seulement l'efficacité de la prise en charge mais aussi l'efficience de son système pour arriver à répondre aux besoins et attentes de toutes ses parties prenantes

MISSION

➤ **Prester des soins stationnaires (intensifs/normaux) et ambulatoires dans le traitement, la rééducation fonctionnelle et la réadaptation des personnes accidentées de la vie**

Le REHAZENTER met en place un service assurant la récupération optimale des performances fonctionnelles, de la meilleure autonomie et qualité de vie du patient, présentant un déficit neurologique, cardiaque ou musculosquelettique, en vue du retour ou maintien dans son

milieu de vie suivant une maladie ou un événement de santé. À cette fin, le REHAZENTER met à disposition les disciplines suivantes : kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie, soutien psychologique, assistance sociale et diététique. Pour chaque patient, le REHAZENTER réalise un bilan interdisciplinaire d'admission, un programme individualisé de rééducation précisant les objectifs et la durée prévisible du projet thérapeutique, et une réévaluation hebdomadaire interdisciplinaire. Grâce à cette interdisciplinarité et à l'évaluation régulière des plans thérapeutiques, les soins prodigues au patient sont optimisés. Les programmes de traitement sont adaptés continuellement à chaque patient et à ses progrès et permettent ainsi une prise en charge personnalisée.

➤ **Initier et poursuivre des programmes scientifiques de recherche clinique en matière de rééducation fonctionnelle et de réadaptation**

La recherche clinique fait progresser les techniques de diagnostic et de soins afin d'améliorer la prise en charge des patients, mais aussi leur qualité de vie. Elle propose des solutions à des problématiques rencontrées par les professionnels de santé dans leur quotidien clinique. En outre, cette mission permet au REHAZENTER de créer des partenariats forts et de fédérer les acteurs du secteur.

➤ **Être un lieu d'enseignement en matière de rééducation fonctionnelle**

Les stages ayant lieu au REHAZENTER permettent aux stagiaires d'apprendre à organiser, à dispenser et à évaluer les soins prodigues au patient. Ces stages axés sur la pratique, permettent aux stagiaires de se former en réalisant des activités au sein d'équipes professionnelles expérimentées.

FAITS MARQUANTS

- Crédit du comité patient et mise en place de plusieurs actions issues de l'expérience des patients
- Développement d'une démarche d'amélioration continue basée sur les référentiels d'Accréditation Canada, en vue d'obtenir une certification en 2025
- Mise en place du parcours clinique BPCO « RespiFit »
- Crédit du centre d'évaluation et du traitement de la douleur et intégration au sein du réseau de compétences Douleur chronique
- Mise en place d'un espace de ressourcement à destination des patients
- Mise en place d'un groupe d'échanges et de paroles à destination de l'entourage des patients pris en charge au service Psychologie
- Crédit et instauration d'une enquête d'expérience adressée aux patients comprenant des PREMS
- Instauration d'une activité de Cryoneurolyse suite à l'aboutissement d'un projet de recherche
- Développement de méthodes d'évaluation centrées sur le patient par la formation (ex. MCRO 2024, GAS 2025)
- Mise en place de bilan de préadmission pour les patients lombalgiques



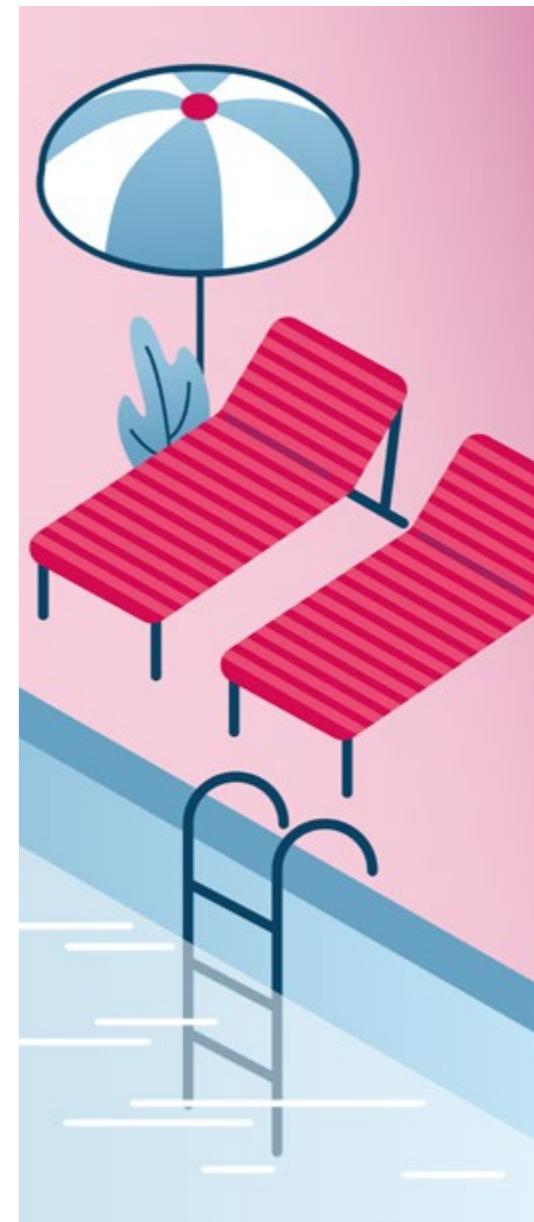
Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains

MISSION

Le Centre thermal et de santé est un centre de cures, de rééducation, de réadaptation, de récréation et d'hébergement.

FAITS MARQUANTS

L'exercice 2024 revient à un résultat positif issu du développement de ses activités et de la qualité de ses prestations dans la continuité des exercices précédents. La période des grands travaux du projet de rénovation et de mise en conformité devrait débuter fin 2025. Le Centre espère, dans ce contexte et dans un premier temps, poursuivre une activité la moins perturbée possible. Les premiers impacts significatifs des travaux sur l'exploitation sont attendus courant 2026. Le Centre s'engage à relever l'ensemble des défis à venir qui ne manqueront pas d'apparaître au fur et à mesure de l'avancement du projet de rénovation. Le Conseil d'administration, la direction et l'ensemble des collaborateurs sont mobilisés pour offrir les meilleures conditions d'accueil et de prestations aux patients et clients.



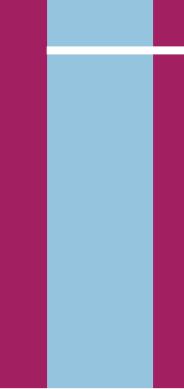
!

Effectif

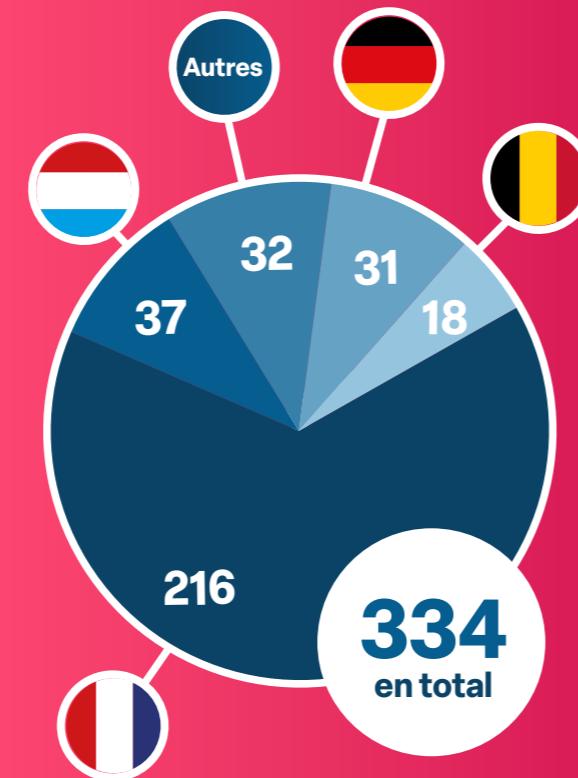
Le nombre d'emplois au DOMAINE THERMAL s'élevait au 31 décembre 2024 à 308,77 postes de travail en équivalent temps plein (307,41 en 2023), dont 30,33 à charge de l'Etat pour l'entretien du parc.

L'effectif du personnel sous contrat s'élevait à 334 personnes (332 en 2023). 70 personnes étaient sous contrat à temps partiel (67 en 2023), soit 20,96% de l'effectif. L'ancienneté moyenne de service est de 12,03 années (11,40 en 2023).

 **308,77**
ETP

 **400.000**

La fréquentation dépasse pour la première fois la barre des 400.000 entrées

Répartition suivant nationalités

Dont 156 femmes (46,71%).

Le nombre de membres du personnel sous contrat à durée déterminée était de 18 personnes



5.971
patients en cure
thérapeutique
opposable à la CNS

Laboratoire national de Santé (LNS)

MISSION

Le Laboratoire national de santé (LNS) est un établissement public qui fonctionne sous la tutelle du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

Le LNS a pour mission :

- de développer des activités analytiques et scientifiques liées à la prévention, au diagnostic et au suivi des maladies humaines ;
- d'assurer le rôle de laboratoire national de contrôle et de référence ;
- d'effectuer des missions à caractère médico-légal ;
- de contribuer au développement, à l'harmonisation et à la promotion des méthodes techniques de laboratoire, en étroite collaboration avec les laboratoires d'analyse locaux et internationaux ;
- de mener des activités de recherche et d'enseignement en partenariat avec des institutions au Luxembourg et à l'étranger.

FAITS MARQUANTS

En 2024, le LNS a poursuivi sa transformation en consolidant les efforts initiés l'année précédente autour de l'efficience, de la qualité et d'une réinvention de son approche opérationnelle au service de la santé publique.

Dans la continuité des dynamiques de gouvernance engagées en 2023, l'institution a renforcé ses processus internes grâce au renouvellement et à l'obtention de plusieurs accréditations. Le département de Biologie médicale a ainsi obtenu l'accréditation selon la nouvelle norme ISO 15189:2022, tandis que le département de Protection de la Santé a franchi une étape déterminante avec l'accréditation de l'ensemble du département selon deux standards internationaux : ISO/IEC 17025 et ISO 15189.

**ISO/IEC
17025
+
ISO 15189**

En janvier 2024, un audit technique a été mené avec succès pour les tests de génotypage et de diagnostic de l'hémoglobine au sein du Centre National de Génétique, soulignant l'excellence et la rigueur des pratiques dans ce domaine. Le LNS a également franchi une nouvelle étape dans la digitalisation de ses processus avec pour objectif de sécuriser les chaînes analytiques, de gagner en efficacité et d'améliorer les services rendus aux patients, aux prescripteurs et aux partenaires de santé. Ces avancées se sont notamment traduites par l'automatisation d'équipements clés au sein du Centre National de Pathologie – comme l'intégration d'un microtome automatisé, permettant une découpe en série standardisée – ainsi que par la structuration des données et une réflexion en profondeur sur l'harmonisation des outils numériques.

Parmi les réalisations majeures de l'année, le Département de Biologie Médicale a franchi une étape importante avec l'intégration des activités d'allergologie précédemment assurées par le Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL). Ce flux, entièrement digitalisé, incarne une avancée significative en matière d'efficacité, de traçabilité et de qualité du service rendu.

Ce même département a également étendu son offre avec la mise en place du dépistage de l'amyotrophie spinale (SMA), désormais la sixième maladie incluse dans le programme national de dépistage néonatal.

Le Département de Microbiologie a renforcé son fonctionnement transversal grâce à la mise en place de groupes de travail dédiés à l'harmonisation des services, à la gestion de

la qualité et à la digitalisation. En tant que Centre National de Référence pour la grippe, il a participé à une réunion internationale de l'OMS à Genève, témoignant de son ancrage dans les réseaux de surveillance mondiaux.

2024 marque par ailleurs une étape symbolique pour le Département de Médecine Légale, qui célèbre ses **dix années d'existence**. Ce jalon souligne une décennie d'expertise, d'engagement et de contribution essentielle au service de la justice et de la santé publique au Luxembourg.

Ces avancées illustrent l'engagement continu du LNS à innover et à garantir l'excellence dans ses missions, consolidant ainsi sa position de référence, portée par une dynamique centrée sur la qualité, l'innovation et la digitalisation au service de la santé publique.



Effectif

424
collaborateurs

Mutualité des employeurs (MDE)

MISSION

La Mutualité des employeurs (MDE) a pour mission d'assurer les employeurs contre les charges salariales liées à la poursuite du paiement des salaires en cas d'incapacité de travail de leurs salariés. Elle prend également en charge le versement d'une indemnité pécuniaire aux travailleurs non-salariés affiliés, pendant la période où la Caisse nationale de santé (CNS) suspend le paiement de cette indemnité.

GESTION ET ADMINISTRATION

La Mutualité des employeurs est administrée par un conseil d'administration. Celui-ci est composé de représentants des employeurs issus :

- de la Chambre de commerce,
- de la Chambre des métiers,
- de la Chambre d'agriculture,
- de la Fédération des travailleurs intellectuels indépendants,
- ainsi que des présidents du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) et de la Caisse nationale de santé (CNS).

Sur le plan administratif, la MDE s'appuie sur les services du CCSS et de la CNS pour l'exécution de ses missions et ne dispose donc pas de personnel propre.

CHIFFRE CLÉ



706.331.552 €
remboursés
aux employeurs
et aux travailleurs
non-salariés assurés

Service de santé au travail multisectoriel (STM)

MISSION

Les missions du STM sont fixées par le Code du Travail à l'article L. 322-2, elles comprennent :

➤ La surveillance de la santé

Le STM est en charge de la surveillance de l'état de santé physique et mental des salariés afin qu'il ne se dégrade pas à cause de leur travail.

➤ La prévention des risques

Le STM assure également la surveillance des facteurs de risques du milieu de travail susceptibles d'affecter la santé du salarié et agit pour prévenir et lutter contre ces risques en apportant aide et expertise dans le conseil et la mise en place de mesures adaptées.

➤ La sensibilisation, l'information et la formation

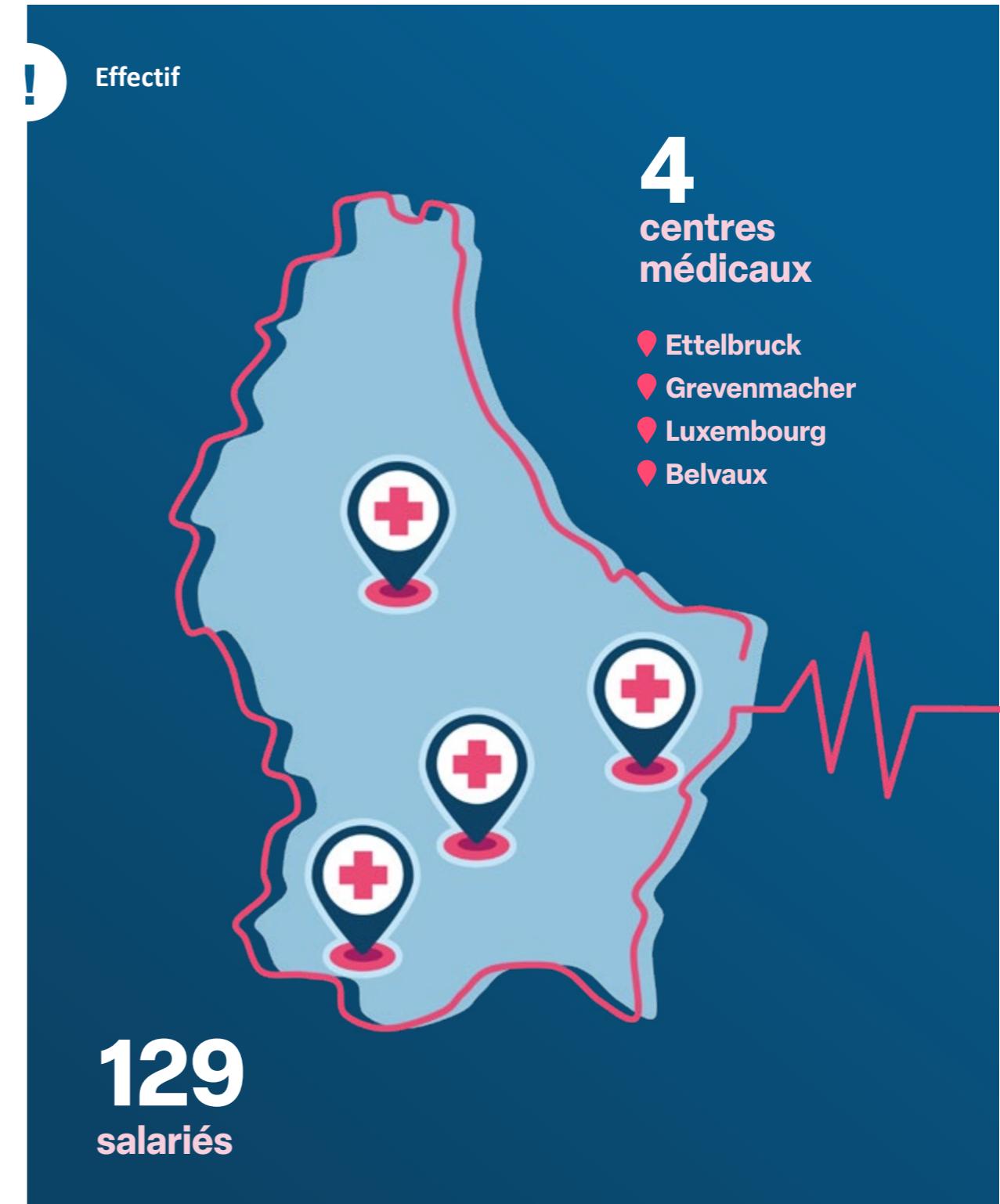
Le STM sensibilise, informe et forme les salariés et les employeurs dans les domaines relevant de la médecine du travail tels que l'éducation à la santé, les facteurs de risques, l'ergonomie, les risques psychosociaux ou les premiers secours.

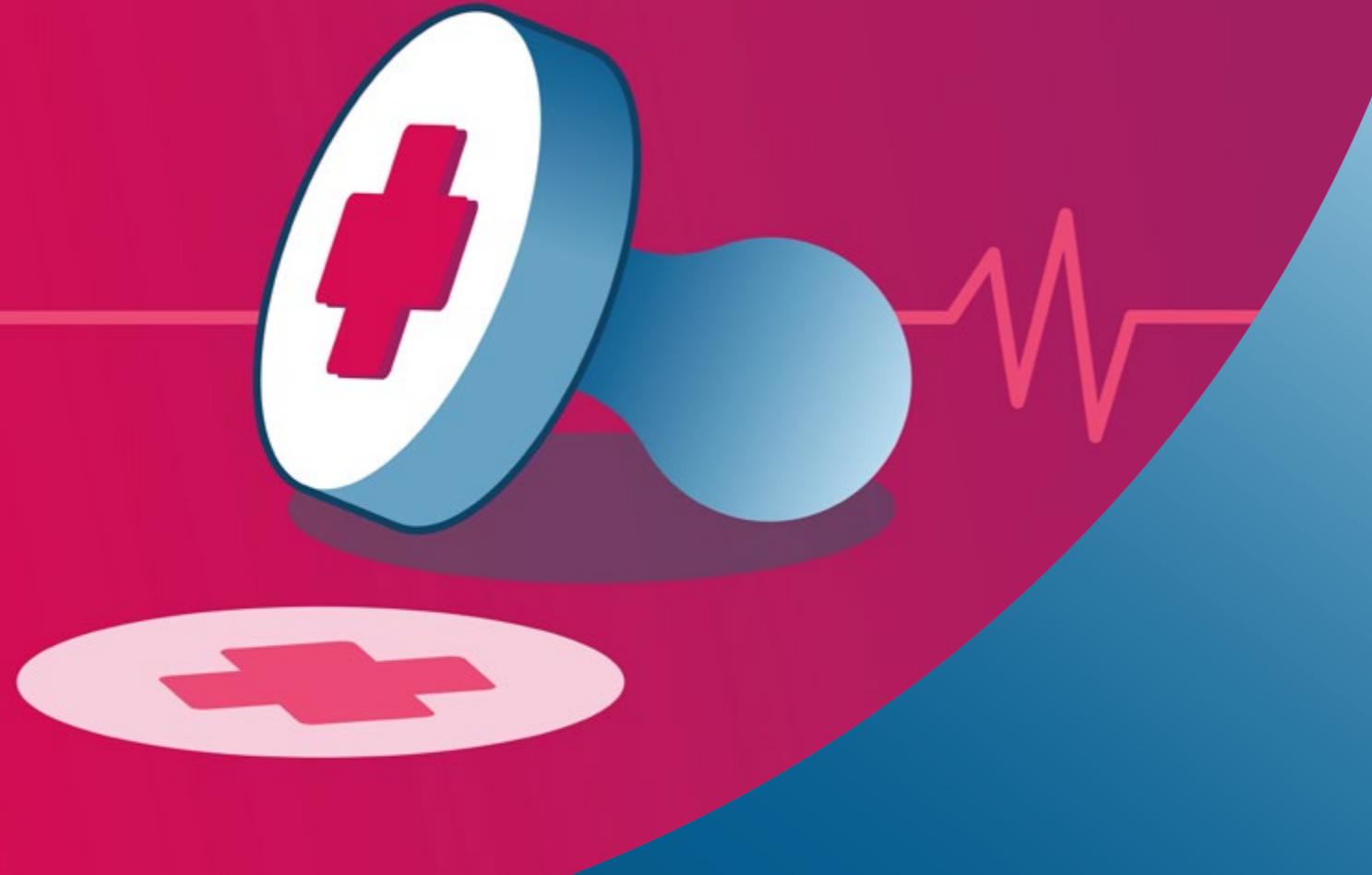
FAITS MARQUANTS

Développement d'une brochure d'information à destination des chauffeurs poids lourd sur le thème de la préservation de leur santé.

Participation active au projet de la Chambre des métiers visant la création d'outils pratiques de promotion de la sécurité et de la santé au travail à destination des entreprises de nettoyage de bâtiment.

Relance des formations de prévention tertiaire pour lombalgiques – charges (10 jours) dans le cadre du projet national du centre de prévention pour le dos - PREVENDOS - pour lequel le STM est gestionnaire.





PARTIE 4

Autres entités sous la responsabilité du M3S



Juridictions de la sécurité sociale

Les attributions et l'organisation des juridictions de la sécurité sociale

Dans un Etat de droit, il est de principe que le citoyen qui s'estime lésé ait le droit de s'adresser au pouvoir judiciaire.

Trois instances sont généralement prévues: juridiction du premier degré, appel et cassation. Ces mêmes idées se retrouvent en matière de sécurité sociale: les demandeurs de prestations doivent avoir le droit d'agir en justice en cas de refus d'une prestation ou de contestation sur sa qualité ou sa quantité.

En effet, le Conseil arbitral de la sécurité sociale est compétent, en première instance, pour toutes les contestations en matière de sécurité sociale pouvant naître entre assurés et organismes de sécurité sociale.

Les recours contre les jugements du Conseil arbitral sont tranchés par le Conseil supérieur de la sécurité sociale. Ces deux juridictions sont également compétentes pour certains litiges avec les prestataires de soins.

Les pourvois en cassation se font devant la Cour de cassation.

Tous les frais, tant du Conseil arbitral que du Conseil supérieur de la sécurité sociale, sont à charge de l'Etat.

Le Conseil arbitral de la sécurité sociale

MISSION

Le Conseil arbitral est compétent pour juger en première instance :

- les contestations concernant l'affiliation,
- l'assujettissement,
- les cotisations,
- les amendes d'ordre,
- les prestations.

Il statue en premier et dernier ressort jusqu'à une valeur de 1 250 EUR et à charge d'appel lorsque l'objet du litige dépasse cette somme.

La compétence du Conseil arbitral s'exerce sur tout le territoire du Luxembourg.

FAITS MARQUANTS

Tableau comparatif ayant trait au nombre des audiences et des recours introduits auprès du Conseil arbitral de la sécurité sociale

	2021	2022	2023	2024
Audiences	1.055	1.024	1.017	919
Affaires fixées	4.417	4.561	4.278	3.475
Jugements prononcés (évacués)	1.795	1.713	1.930	1.401
Expertises/ avis des médecins-conseil	1.050	917	781	538
Désistements	349	459	497	-
Affaires évacuées	2.047	2.120	2.282	1.939
Recours introduits	1.729	1.552	1.900	1.849
Recours déclarés fondés	527	486	670	458
Recours déclarés non fondés	1.058	1.029	991	836
Recours déclarés irrecevables/ annulation	113	146	124	88
Appels du conseil supérieur	328	256	268	287

Tableau comparatif ayant trait au nombre des audiences et des recours introduits auprès du Conseil arbitral de la sécurité sociale

	2021	2022	2023	2024
Assurance accident	362	262	361	300
Assurance pension	234	212	231	216
Assurance maladie	450	298	374	361
Commission de surveillance des caisses de maladies	0	7	5	3
Assurance dépendance	6	1	8	12
Centre commun de la sécurité sociale	19	22	38	52
Fonds National de Solidarité	151	197	224	213
Caisse pour l'avenir des enfants	90	94	75	116
Fonds de Chômage	165	147	274	253
Santé au Travail	0	1	1	2
Service des Travailleurs Handicapés	123	164	121	174
Service National d'Action Sociale / Office national d'inclusion social	0	0	0	0
Commission Mixte de Reclassement	112	125	170	122
Office Social	17	22	18	25
Total	1.729	1.552	1.900	1.849

Le Conseil supérieur de la sécurité sociale

MISSION

Le Conseil supérieur est compétent pour juger en appel :

- les litiges concernant l'affiliation,
- l'assujettissement,
- les cotisations,
- les amendes d'ordre,
- les prestations,

dont l'objet dépasse 1 250 EUR.

Sa compétence s'étend sur tout le territoire du Luxembourg.

FAITS MARQUANTS

Au cours de l'année 2024, le Conseil supérieur de la sécurité sociale s'est vu soumettre 287 nouvelles affaires. Il est à relever que le Conseil supérieur de la sécurité sociale est uniquement saisi des jugements définitifs, mais non des décisions avant dire droit ayant ordonné une expertise ou quelque autre mesure d'instruction.

313 arrêts, y non compris les ordonnances présidentielles, ont été rendus.

Le nombre des dossiers en suspens au 31 décembre 2024 est de 184 unités.



313
arrêts



184
dossiers
en suspens

Evolution du nombre des appels introduits et des arrêts rendus

Année	Affaires pendantes au 01/01	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31/12
2014	232	229	201	260
2015	260	297	214	343
2016	343	272	259	356
2017	356	259	316	299
2018	299	214	290	223
2019	223	233	239	217
2020	217	216	278	155
2021	155	329	289	195
2022	195	256	279	172
2023	172	272	252	192
2024	192	287	295	184

Etat des affaires du Conseil supérieur de la sécurité sociale

Année	Appels déposés	Arrêts rendus
2014	229	223
2015	297	241
2016	272	281
2017	259	365
2018	214	331
2019	233	269
2020	216	281
2021	329	304
2022	256	313
2023	272	274
2024	287	313

Agence eSanté (GIE)

MISSION

L'Agence eSanté est l'agence nationale chargée de faciliter le partage et l'échange électronique sécurisé de données de santé du patient entre les professionnels de santé intervenant dans son parcours de santé. Son rôle est d'assurer une meilleure utilisation des informations dans le secteur de la santé et le secteur médico-social, afin d'optimiser le suivi médical et la prise en charge coordonnée du patient. Les services eSanté qu'elle offre sont accessibles aux professionnels de santé et patients dès qu'ils ont activé leur compte eSanté personnel.

FAITS MARQUANTS

L'année 2024 a vu diverses initiatives dans la santé numérique ayant eu un impact favorable sur l'activation des comptes eSanté et l'utilisation des services eSanté. On peut citer ici par exemple le dépôt des lettres de sortie par des établissements de santé et l'arrêt de la reproduction d'imagerie médicale sur CD. Ces démarches ont favorablement impacté le nombre de comptes eSanté activés par les patients et les professionnels de santé (augmentation de la moyenne mensuelle de plus de 18% respectivement 212% par rapport à 2023). Elles ont également favorisé l'adoption du Dossier de Soins Partagé (DSP), le dossier de santé électronique personnel et sécurisé qui regroupe les informations médicales essentielles du patient. Ceci se reflète par une augmentation notable des consultations des documents dans le DSP par les patients et professionnels de santé (croissance en moyenne de plus de 73% respectivement 105% par rapport à 2023).

D'autre part, on a pu constater une adoption croissante du Carnet de Vaccination Electronique (CVE) reflétée par l'évolution du nombre de CVE créés (+ 59,8% de CVE créée en 2024) et des données vaccinales enregistrées (progression de plus de 86,5% en 2024). Sachant qu'avec le consentement du patient ces données sont également automatiquement transférées vers le DSP du patient, cela favorise aussi l'utilisation du DSP.

Autre initiative ayant impacté la transformation digitale de la santé est le dispositif RA/PID (Remboursement accéléré/Paiement immédiat direct) pour lequel l'Agence eSanté assure le rôle de tiers technologique. Ce dispositif a accéléré le déploiement de solutions logicielles et impacté positivement l'adhésion des professionnels de santé.

En 2024, la voie vers de nouveaux services et nouvelles fonctionnalités de services eSanté déjà opérationnels a été pavée par la signature du Contrat d'Objectifs et de moyens 2025-2027 (COM V) conclu entre la CNS, l'Etat et l'Agence eSanté. L'année passée, l'Agence eSanté a déjà initié les travaux préparatoires pour un des projets prioritaires y identifiés, à savoir la mise en place d'un DSP «nouvelle génération». Celui-ci prendra en considération les spécificités du contexte de l'EEDS (Espace Européen de Données de Santé), qui vise à simplifier l'accès et le partage sécurisé des données de santé au sein de l'Union Européenne. D'autre part, le COM V prévoit aussi la mise en place d'un Security Operations Center (SOC) «secteur santé» national et la continuation du PID et du CVE.

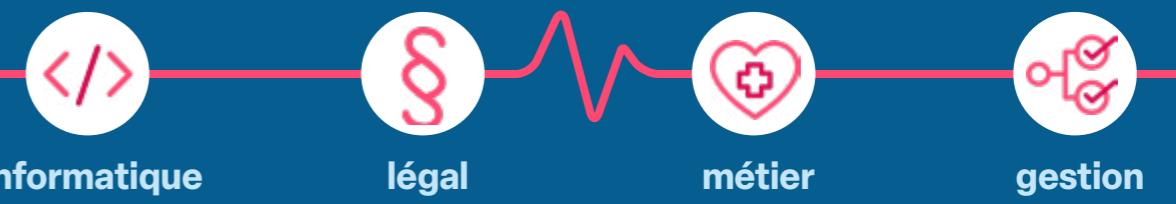
Informer et former pour accompagner les utilisateurs des services eSanté a aussi en 2024 été le fil conducteur dans les actions de communication entreprises. On peut citer ici les séances d'information et «Premiers Pas eSanté» (professionnels de santé), ou «myDSP on tour» (patients), ou encore des tutoriels sur les principales fonctionnalités du DSP. D'autre part, pour offrir un accès libre aux données statistiques en lien avec l'utilisation des services eSanté, l'Agence a introduit le bulletin statistique mensuel «Cahier eSanté», disponible sur la plateforme data.public.lu.

Effectif

Fin 2024 l'équipe de l'Agence eSanté était composée de 45 professionnels apportant leurs compétences spécifiques (informatique, légale, métier santé, gestion de projet,...) dans une variété de domaines intervenant dans la transformation numérique du secteur de la santé.



45
professionnels



informatique

légal

métier
santé

gestion
de projet

Plateforme interministérielle

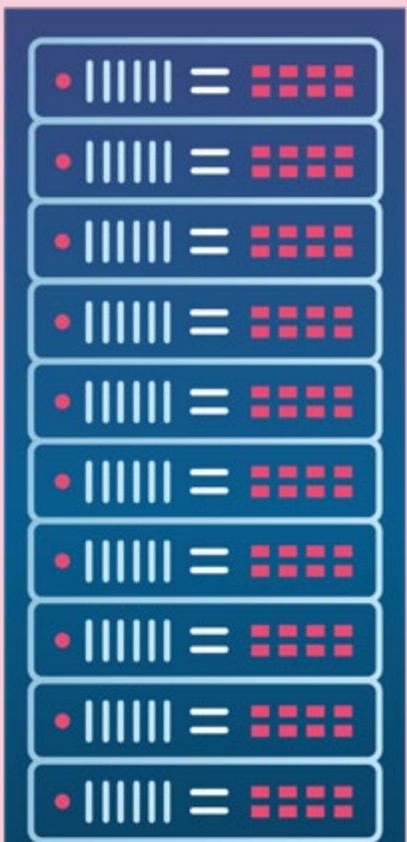
« mesure exceptionnelle pour le soutien intensif extrahospitalier »

MISSION

La « mesure exceptionnelle pour le soutien intensif extrahospitalier » en vue de garantir le maintien à domicile, est une aide financière à charge de l'Etat, destinée aux adultes ou enfants nécessitant un accompagnement et des soins extrahospitaliers, impliquant notamment une présence d'une personne tierce 24h/24.

L'attribution de cette aide se fait sur demande de la personne visée par la mesure ou son entourage, y compris représentant légal. Les demandes sont réceptionnées par la Plateforme de concertation interministérielle, qui regroupe des représentants du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, ainsi que des experts de la Caisse nationale de santé, Administration pour l'évaluation et le contrôle de l'assurance dépendance et de la Direction de la santé. Après étude des dossiers, cette plateforme émet un avis qui est ensuite transmis au ministre ayant la Santé dans ses attributions pour prise de décision.

Pour l'année 2024, la Plateforme interministérielle a reçu neuf demandes en vue de l'obtention d'une mesure exceptionnelle.



Parmi ces demandes, un dossier a été rejeté en raison d'un manque de complémentation par le demandeur, et un autre a été refusé car il ne remplissait pas les conditions de prise en charge et ne rentrait donc pas dans le périmètre de cette mesure. De plus, un dossier a été retiré par le demandeur pour avoir introduit une demande de prise en charge pour des prestations de l'assurance dépendance au lieu de la mesure exceptionnelle.

La Plateforme a examiné les six autres demandes et formulé des avis. Pour ce faire, la Plateforme interministérielle s'est réunie à quatre reprises tout au long de l'année 2024. La majorité de ces demandes portaient déjà sur l'année 2025 afin d'établir un budget pour les bénéficiaires en amont de la réalisation des actes par le personnel soignant. Le montant des aides allouées pour 2025 est de 2.977.942,37€ pour cinq demandes, engagé en deux parts égales par semestre en 2025. Une demande est encore en cours d'instruction.

Pour l'année 2024, le montant total des aides allouées et payées par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale s'élève à 1.979.763,58€



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

